

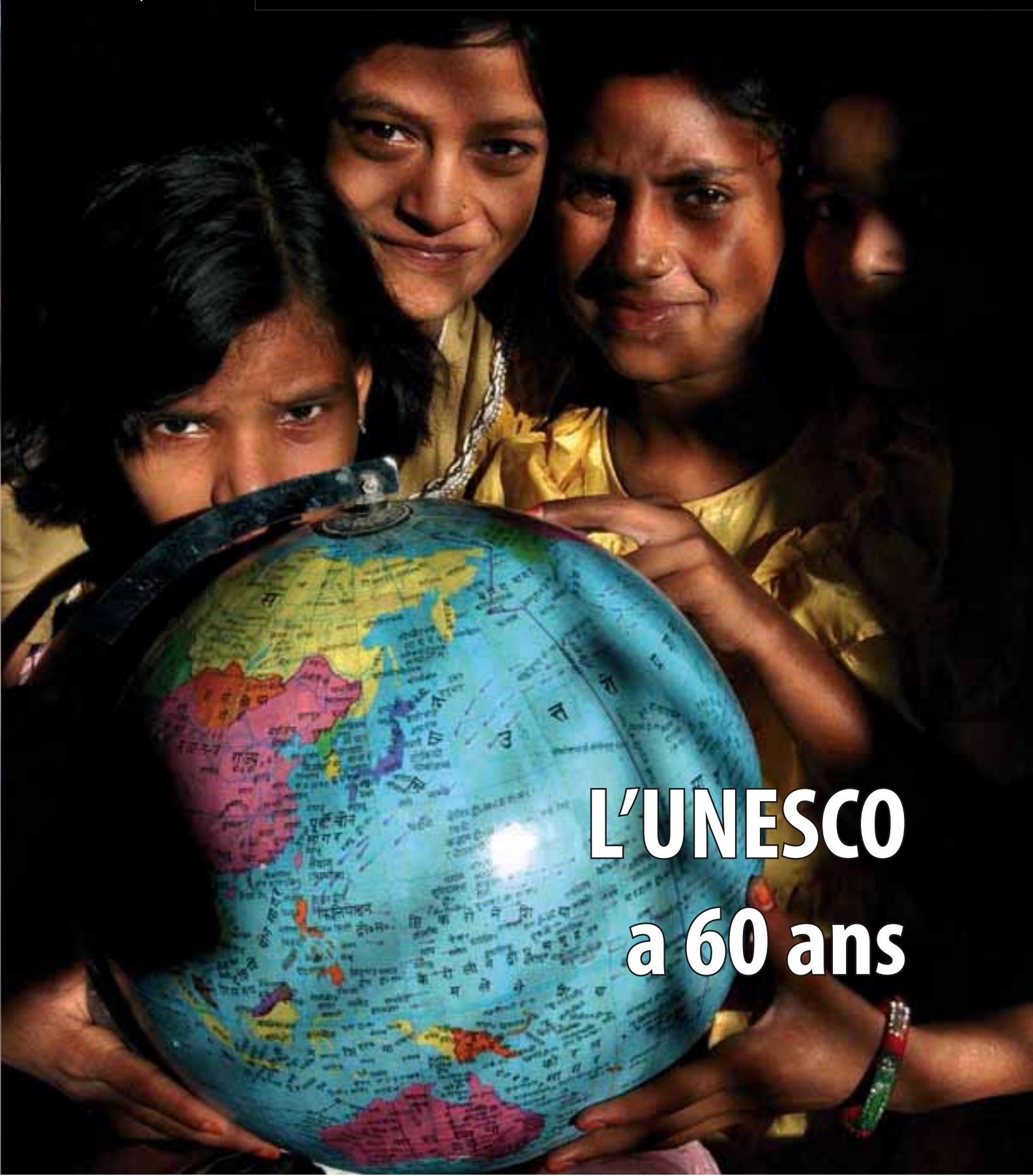


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

60

le nouveau **Courrier**

Novembre 2005



L'UNESCO a 60 ans



Photo de couverture :
École pour filles à Pahlā Kadam,
Uttar Pradesh, Inde.
© Ami Vitale/Panos Pictures, Londres

Le nouveau Courrier est publié par
l'Organisation des Nations unies pour l'éducation,
la science et la culture.
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
Tél. : 01 45 68 46 85 / Fax : 01 45 68 56 52
Courrier électronique: unesco.courrier@unesco.org
Internet: <http://www.unesco.org/courrier>

Directeur de la publication : Saturnino Muñoz-Gomez
Rédaction en chef : Vincent Defourmy
Coordination du numéro : Agnès Bardon
Rédaction : José Banaag, Laura Berdejo,
Christophe Bouton, Lucía Iglesias Kuntz, Cathy Nolan,
Delphine Tissier
Rédactrices photo : Ariane Bailey, Micaella Zyss
Photographes : Niamh Burke, Michel Ravassard
Éditions hors Siège : Michiko Tanaka
Direction artistique/Mise en page : Gérard Prosper
Fabrication : Éric Frogé

Diffusion : Pilar Morel Vasquez
Impression : Imprimerie Corlet,
Condé-sur-Noireau, France
Version électronique : Richard Cadiou,
Fiona Ryan

Les articles et photos non copyright peuvent être
reproduits à condition d'être accompagnés du
nom de l'auteur et de la mention « Reproduit du
nouveau Courrier de l'UNESCO », en précisant
la date du numéro. Trois justificatifs devront être
envoyés à la direction du *nouveau Courrier*. Les photos
non copyright seront fournies aux publications qui
en feront la demande. Les manuscrits non sollicités
par la rédaction ne seront renvoyés que s'ils sont
accompagnés d'un coupon-réponse international.

Le nouveau Courrier de l'UNESCO, destiné
à l'information, n'est pas un document officiel de
l'Organisation. Les articles expriment l'opinion de leurs
auteurs et pas nécessairement celle de l'UNESCO.
Les frontières sur les cartes n'impliquent pas
reconnaissance officielle par l'UNESCO ou les Nations
unies, de même que les dénominations de pays ou de
territoires mentionnés.

ISSN 0304-3118

Éditorial

Le 16 novembre 1945, l'Acte constitutif de notre Organisation était scellé pour dire l'espoir de la communauté internationale d'un monde de solidarité et de dignité, face à la « grande et terrible guerre » à laquelle elle venait de mettre fin.

Et de même que nos aînés dénonçaient à la racine de cette guerre « le reniement de l'idéal démocratique et de la dignité de la personne humaine », de même devons-nous être attentifs aux menaces planant sur ces principes et sur cette dignité. L'horreur survient toujours sous une forme qu'on ne soupçonnait pas. Douze ans avant 1945, personne n'imaginait que s'accomplirait la « solution finale ». Nous devons tirer de cet exemple de cécité historique le désir de prévenir tout fléchissement du respect de la dignité humaine.

Aujourd'hui, à l'orée du ^{xxi}e siècle, la valeur éminente du mandat de l'UNESCO apparaît dans toute sa force. Plus que jamais, « c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix ». Cela signifie affirmer la dignité dans et par la diversité. Pour célébrer son soixantième anniversaire, l'UNESCO a choisi de privilégier la cohérence et l'intelligibilité de sa longue existence. Sans négliger de fêter, le 16 novembre 2005, l'anniversaire de sa création, nous avons décidé, durant soixante semaines, d'évoquer les activités développées tout au long de ces soixante années, les résultats obtenus, les chantiers ouverts ainsi que les nouveaux défis qui s'imposent à nous.

Dans cet esprit, ce numéro spécial du *nouveau Courrier* célèbre le soixantième anniversaire en traitant, sous forme de dossiers, dix sujets clés. Chaque dossier met en perspective l'action de l'UNESCO, indique par quelques éclairages concrets le chemin parcouru et identifie les questions en suspens. Ces dossiers thématiques entrent en résonance avec l'actualité du monde et démontrent la pertinence des questions traitées par l'UNESCO. Ces liens étroits entre l'histoire immédiate, les grands sujets de société et les activités, souvent peu spectaculaires, de l'UNESCO rendent, à mes yeux, évident et combien nécessaire aujourd'hui l'instrument de coopération internationale voulu par les fondateurs.

Enfin, ce numéro est encore une fois spécial parce qu'il constitue une charnière dans l'histoire cinquantenaire du *Courrier*. Il ouvre la porte à une nouvelle manière de diffuser les articles à un plus grand nombre et participe au renforcement de la présence de l'UNESCO sur Internet. En effet, les soixante thèmes du soixantième anniversaire seront traités, sur le portail Web, comme autant de dossiers trouvant des prolongements naturels dans les milliers de pages en ligne. Dès 2006, cette version électronique sera privilégiée.

Je forme donc le vœu qu'en lisant ces dossiers du *nouveau Courrier* et en prenant aujourd'hui le temps de vous interroger sur la dignité humaine, vous aurez aidé à l'émergence, face à ce que Hannah Arendt appelait « la banalité du mal », de nouveaux outils d'analyse et de réflexion pour trouver le chemin de la solidarité.

Koïchiro Matsuura

Sommaire



Éducation pour tous 2

Un passeport pour l'avenir	2
Afghanistan : le difficile retour des filles	4
L'école au féminin pluriel	5
Ouganda : l'école pour tous a un prix	6
Classes bondées, niveau menacé	8
L'embarrassant succès du privé en Zambie	9

1945-2005 : DEUX MONDES	11
-------------------------	----

Océans 12

Le « grand bleu » sous surveillance	12
Prévenir la colère de la mer	14
Atmosphère, atmosphère...	15
Sénégal : les zones côtières dans le creux de la vague	16

UNESQUIZ	17
----------	----

Patrimoine 18

Le passé plébiscité	18
Last but not Liste	20
Des sites naturels sous haute pression	22
Le nouvel acte de l'opéra kunqu	23

L'UNESCO AU CINÉMA	25
--------------------	----



Droit d'auteur 26

Le difficile point d'équilibre	26
Au Paraguay, on connaît la chanson	29

LE COURRIER REMONTE LE TEMPS	31
------------------------------	----

Bioéthique 32

Donner une conscience à la science	32
Naître pour guérir un frère ou une sœur	34
Les cellules de la discorde	35
Pirates en herbes au Costa Rica	36

LES « PREMIÈRES FOIS »	37
------------------------	----

Environnement 38

Au chevet de la planète	38
Les Inuits, témoins privilégiés des caprices du climat	40
L'air pur : une valeur en hausse	42
Le Cap : un jardin extraordinaire au milieu des bidonvilles	43

ILS ONT TRAVAILLÉ À L'UNESCO	45
------------------------------	----

Diversité culturelle 46

La créativité dans tous ses éclats	46
L'Alliance globale sur tous les fronts	48
« La diversité culturelle ne se décrète ni ne s'improvise »	49

LES GRANDS TRAVAUX	51
--------------------	----



Eau 52


La ruée vers l'eau	52
Retour vers le futur	54
Le Mékong, fleuve indomptable	56
Le nouveau nerf de la guerre	57

L'UNESCO DANS LA LITTÉRATURE	59
------------------------------	----

Fossé numérique 60

Panser la fracture entre le Nord et le Sud	60
Radio Ada, la voix des sans-voix	63

L'ART À L'UNESCO	65
------------------	----



Situations d'urgence 66

Gérer l'après-crise	66
L'éducation d'urgence fait ses classes	68
L'espoir sur tableau noir	69
Bhaktapur : un musée à ciel ouvert	70

Un passeport pour l'avenir



© Caroline Penn/Panos Pictures, Londres

Elève de primaire
à Trinidad.

En 2000, l'UNESCO s'est vu confier la direction d'un mouvement mondial visant à réaliser l'Éducation pour tous (EPT) d'ici 2015. Le but : offrir à tous les enfants une éducation primaire de qualité, réduire de moitié l'analphabétisme des adultes et garantir l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Autres objectifs clé : élargir l'accueil de la petite enfance et l'apprentissage des jeunes et des adultes. Mais cinq ans après, les progrès sont inégaux.

En matière de développement, l'année écoulée est à marquer d'une pierre blanche : le G8, le groupe des huit pays les plus industrialisés, a promis une enveloppe de 50 milliards de dollars d'aide supplémentaire à l'Afrique. Dans la foulée, les membres de l'Union européenne se sont engagés à verser 0,7 % de leur PNB dès 2015. C'est une bouffée d'oxygène, mais le budget de 1,16 milliard de dollars alloué à l'éducation de base demeure bien en deçà des 5,6 milliards nécessaires pour réaliser l'universalisation de l'éducation primaire et instaurer la parité entre les sexes. Peter Smith, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation, n'est pas satisfait : « J'attends un engagement plus fort de la part des donateurs. »

Nouveaux défis

Mais, il en convient, les pays en développement doivent aussi accepter d'augmenter leurs dépenses ou les donateurs se lasseront : « Ils se demanderont à juste titre : "Pourquoi investir dans un domaine s'il est délaissé par les principaux intéressés ?" »

Au niveau mondial, seuls 47 des 163 pays où les chiffres existent, sont parvenus en 2002 à l'éducation primaire universelle, laissant de côté 100 millions d'enfants non scolarisés. Certes, les pays semblent de plus en plus résolus à préparer les plans d'action nationaux pour élargir l'offre éducative. Mais d'autres problèmes se posent. Celui de la qualité par exemple. Ainsi, en Zambie et en Ouganda, où les frais de scolarité ont été supprimés, les écoles accueillant plus de cent voire deux cents élèves par classe, sont aujourd'hui monnaie courante. Dans ce contexte, intégrer les plus mal lotis (les filles, les orphelins du sida, les handicapés et les enfants de la rue) ne va pas de soi.

Pour faire face à cette situation, une des pistes consiste à compléter l'Initiative de mise en œuvre accélérée de la Banque mondiale, conçue pour canaliser l'aide multilatérale vers les pays qui proposent des plans crédibles de développement de leur éducation. L'idée est de débloquer plus de crédits et d'encourager pays donateurs et pays en développement à aller de l'avant. En espérant obtenir également l'appui des responsables politiques pour encourager le secteur privé à investir dans les infrastructures éducatives.

Pour Peter Smith, l'UNESCO a un rôle clé à jouer, non seulement en tant qu'organisatrice, mais aussi comme instigatrice de nouvelles façons de penser. Il faudra en effet inciter les pays à faire preuve d'imagination s'ils veulent pallier la pénurie

d'enseignants qualifiés sans reproduire les modèles coûteux du passé : « Notre rôle consiste à présenter aux gens les meilleures pratiques existantes et les idées nouvelles qui ont fait leurs preuves, conclut-il, et à leur procurer des ressources efficaces. À eux ensuite de décider de la marche à suivre. » ♦

Brendan O'Malley,

chef du service international de l'hebdomadaire britannique *The Times Educational Supplement*

État des lieux

- 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde.
- La parité entre les sexes est atteinte dans deux tiers des pays pour le niveau primaire, dans 40 % des pays pour le niveau secondaire et dans 3 % pour le tertiaire.
- Pour réaliser les objectifs d'éducation primaire universelle et de parité entre les sexes, il faudrait affecter 5,6 milliards de dollars à l'éducation de base.
- Le monde compte 771 millions d'adultes analphabètes. Le taux d'alphabétisation des adultes devrait grimper à 86 % d'ici 2015.

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2006



À Netangula, au Mozambique, les élèves participent à la construction de leur école.

© Sean Sprague/Panos Pictures, Londres

Afghanistan : le difficile retour des filles

▣ *Quatre ans après la chute du régime taliban, la scolarisation des filles et des exclus du système scolaire se heurte à de nombreux obstacles.*

En Afghanistan, dans la province du Parvan, Kokabar est presque une vedette depuis qu'elle a osé tenir un institut de beauté clandestin en plein régime taliban. Une activité interdite à l'époque. « Lorsque les Talibans ont envahi la province, ils ont démoli ma boutique et roué mon mari de coups. Mais j'ai décidé de continuer de préparer les jeunes filles au mariage », explique-t-elle.

Kokabar possède aujourd'hui deux salons dans le bazar de Charikar, une ville située au nord de Kaboul. Grâce à un financement de l'UNICEF, elle y forme des douzaines d'adolescentes désireuses d'acquiescer des rudiments d'alphabétisation, ainsi qu'un savoir-faire leur permettant d'assurer leur avenir.

| Écoles en ruines

Entassées dans une salle minuscule, dix d'entre elles boivent les conseils que Kokabar dispense à Nourzia, 15 ans, tandis qu'elle maquille Samia, 14 ans, qui doit se rendre à une cérémonie du henné, la fête pendant laquelle la famille de la future épouse reçoit celle de l'époux.

« Je ne suis jamais allée à l'école », confie Nourzia, qui partage ce sort avec l'ensemble de ses camarades. Sa famille a dû déménager trois fois pendant la guerre, dont une à cause d'une bombe tombée sur leur maison. Le projet est dirigé par une ONG, Aschiana, qui réserve 50 % des places aux filles. Elle

accueille 500 élèves privés d'éducation par la guerre ou la pauvreté : réfugiés, enfants de la rue et soldats démobilisés. Aschiana leur offre un an d'alphabétisation, suivi de dix mois de formation professionnelle et d'un stage dans une activité génératrice de revenus : soins de beauté, confection, menuiserie ou élevage. Ils peuvent alors intégrer le système formel en passant un test d'évaluation, ou bien entrer dans la vie active.

« Nous tenons à ce qu'ils apprennent d'abord à lire et à écrire », explique Mohammad Israel, qui supervise le projet. La méthode peut surprendre, mais il fallait innover dans un pays où la population d'âge scolaire croît d'un million par an avec le retour des réfugiés, et où les écoles sont en ruines. Dans la vallée du Salang, au nord de Charikar, quinze écoles sur dix-neuf n'ont même pas une tente pour s'abriter. »

Le représentant de l'UNICEF, Bernt Aasen, affirme qu'en dépit d'une campagne massive de réintégration des filles, les garçons restent favorisés : « Dans neuf provinces, les filles ne représentent même pas 10 % des élèves et dans deux ou trois, elles sont quasiment absentes. »

| Formation intensive

Une autre formule a vu le jour sur les hauteurs escarpées du Salang. Dans un hameau de pierre accroché à la falaise, deux adolescentes font la classe chez elles à douze autres jeunes filles et à une poignée de garçons assis en tailleur sur un tapis jeté à même le sol. Parwin, 18 ans, et Nasrin, 15 ans, ont suivi respectivement onze et dix ans d'études en Iran avant de rentrer au pays. Dans le cadre du programme d'éducation communautaire mis en œuvre par l'État afghan et l'UNICEF, elles ont reçu quinze jours de formation intensive aux méthodes d'enseignement.

Habituellement, le village fournit le local et paie un salaire, mais cette fois le père n'a rien reçu : il se contente de l'espoir qu'un jour, Parwin et Nasrin seront enseignantes à part entière. Grâce à elles, leurs petites camarades échappent à l'heure de marche qui les séparait de l'école la plus proche, avec le risque qu'on attende à leur hon-

Préparatifs pour la
cérémonie du henné.



neur – une des raisons qui retient beaucoup de parents de scolariser leurs filles. D'ailleurs, 70 000 responsables religieux ont été formés par l'État pour achever de les convaincre qu'éduquer une fille n'est pas pécher. « Nous prévoyons d'amener ainsi dans les écoles un demi-million d'enfants, essentiellement des filles », explique Mohammad Rostam Faqirzada, directeur national de l'enseignement primaire.

Mais même dans les villes, les obstacles restent nombreux. Dans le salon de beauté de Charikar, Nourzia nous confie qu'à l'issue de sa formation, elle espère intégrer le système formel. « Mais je vais me marier bientôt, dit-elle. Et ce sera à mon fiancé de décider si je continue ou non. » ♦

Brendan O'Malley
à Charikar (Afghanistan)

L'école au féminin pluriel

▣ *Depuis trois ans, les Nations Unies ont lancé en Asie un programme destiné à ramener les filles en classe.*

« On entend souvent les responsables affirmer qu'il n'y a pas de problèmes de discrimination parce que toutes les filles sont scolarisées, alors qu'en termes d'égalité des chances, la situation est désastreuse », déplore Ochirkhuyag Gankhuyag, du bureau de l'UNESCO à Bangkok.

« Les filles doivent avoir la possibilité non seulement de mener leurs études à terme, mais aussi d'accéder à l'emploi, au même titre que les garçons », martèle-t-il. Le Réseau de l'ONU pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie (GENIA) a donc lancé en 2002 un programme destiné à accompagner tous ceux qui peuvent agir dans ce sens. Implanté à Bangkok, le GENIA a recensé des « points focaux genre » dans 11 pays d'Asie – autrement dit, des fonctionnaires des ministères de l'Éducation chargés de promouvoir l'égalité entre les sexes – et organise à leur intention des ateliers de formation.

« Grâce au GENIA, nous sommes beaucoup plus efficaces », se félicite Yangxia Lee, à la tête de l'unité « Genre et éducation des minorités ethniques » du ministère laotien de l'Éducation. « Jadis, explique-t-elle, les fonctionnaires laotiens refusaient toute prise en compte de la problématique égalitaire, mais aujourd'hui, les hauts responsables sont moins réticents à assister aux réunions. Quant à nous, nous sommes à même de leur prouver qu'il y a un problème de discrimination en nous appuyant, par exemple, sur l'analyse des manuels scolaires, qui prennent rarement les filles pour modèle. »

Les filles et l'école

- ▣ Dans le primaire, la parité entre les sexes est réalisée dans 104 des 180 pays qui ont fourni ces données pour 2002.
- ▣ Les disparités les plus criantes, favorables aux garçons, se concentrent dans les États arabes, l'Asie du Sud et de l'Ouest et un grand nombre de pays subsahariens.
- ▣ Dans le secondaire, si la situation s'est améliorée globalement entre 1998 et 2002, la parité entre les sexes reste l'exception.
- ▣ Dans 14 pays d'Afrique subsaharienne, où moins d'un enseignant sur trois est une femme, les filles sont 20 % de moins que les garçons à fréquenter l'école. Dans plusieurs États d'Afrique australe, où trois enseignants sur quatre sont des femmes, les filles sont plus nombreuses à l'école que les garçons.

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2006

Les responsables ont désormais pris conscience que pour attirer les filles à l'école, l'État doit s'attaquer à la tradition qui fait peser la charge des tâches ménagères sur les filles, et que des mesures simples, comme l'installation de toilettes séparées dans tous les établissements, peuvent avoir une influence décisive.

Au ministère pakistanais de l'Éducation, Taj Mohammed Qureshi, reconnaît que dans son pays, le simple fait d'avoir entouré les écoles d'un mur d'enceinte a stimulé la scolarisation des filles. « Autrement, les parents pensent qu'elles ne sont pas en sécurité, parce qu'elles s'offrent au regard des passants », explique-t-il. Deux provinces pakistanaises ont donc érigé près de 64 000 enceintes scolaires ces dernières années. >



© UNESCO/Mireille Vauthier

Au Pakistan, des mesures sont prises pour inciter les parents à envoyer leurs filles à l'école.

Les mariages précoces – parfois dès 12 ans – sont courants au Pakistan et au Laos. « Même mariées, ces adolescentes doivent poursuivre leurs études, note Mme Lee, et il faut qu'elles disposent d'un établissement près de chez elles ». Car, explique-t-elle, « plus le trajet est long jusqu'à l'école, plus les parents redoutent que leurs filles ne subissent des agressions

sexuelles, et plus le temps qu'elles pourront consacrer aux travaux ménagers s'amenuise ».

Au Laos, la création d'un « niveau zéro » permet aux adolescentes de fréquenter l'école en compagnie des enfants qui leur sont confiés. Ils sont pris en charge pendant qu'elles complètent leur scolarité.

Cette formule sera étendue à l'ensemble des établissements d'ici 2010.

Au Pakistan, un repas de midi est offert aux filles pour inciter les parents hésitants à les scolariser. Et ce ne sont que des idées parmi d'autres, dans lesquelles les pays d'Asie sont invités à puiser. Les ateliers du GENIA ont contribué aussi à la préparation, à l'UNESCO, d'une boîte à outils pour sensibiliser les décideurs. Traduite dans une multitude de langues, cette panoplie permet aussi de suivre et d'évaluer les progrès accomplis.

♦
Yojana Sharma

* Cambodge, Kazakhstan, Kirghizistan, Laos, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam

Ouganda : l'école pour tous a un prix

□ Augmenter les effectifs scolaires est une chose, mais encore faut-il veiller à préserver la qualité de l'enseignement. Illustration à Masindi, en Ouganda.

Fred Sekayingo a sept ans, il ne voit pas, et pourtant il ne cesse de lever le doigt pour répondre aux questions de Harriet Myendwoha, récompensé à chaque fois par les applaudissements de ses 103 camarades de classe. Fred rayonne.

Nous sommes en quatrième année de primaire à l'école pilote Kamurasi, dans la province rurale de Masindi, à cent kilomètres de Kampala, la capitale ougandaise. L'école a la particularité d'accueillir 145 handicapés sur un total de 1 091 élèves, chiffre qui a triplé depuis l'abolition officielle des frais de scolarité, en 1997.

En dépit d'une moyenne de 110 élèves par classe et du manque de matériel et d'enseignants qualifiés pour encadrer les élèves handicapés, Byoona Ntairaho, le directeur, est bien décidé à ouvrir les portes de son établissement à tous les enfants – l'objectif de l'Éducation pour tous – filles, orphelins et handicapés compris.

Harriet Myendwoha, qui a financé elle-même sa formation en accueil des besoins éducatifs spéciaux, fait du porte-à-porte pour encourager les parents à envoyer leurs enfants invalides à l'école. Elle forme ses collègues de Kamurasi à l'enseignement du braille et a appris le langage des signes à l'ensemble des élèves pour que leurs camarades handicapés se sentent intégrés.

« C'est le gouvernement qui a lancé cette politique, mais les chefs d'établissements se font tirer l'oreille. L'intégration des handicapés exige des efforts, mais moi, ça me passionne », explique le directeur. Soutenu par Farmer's Overseas Action Group, une fondation britannique, il travaille à la construction d'un internat qui permettra aux jeunes handicapés habitant loin de l'école d'être intégrés au système formel. L'an dernier, Kamurasi a connu une réussite de 100 % à l'examen de fin du primaire (PLE) et six filles sont passées avec succès en deuxième

année. Le problème, c'est que l'abolition des droits de scolarité entraîne une explosion des inscriptions qui pèse gravement sur la qualité de l'apprentissage. En Ouganda, pays qui consacre le quart de son budget à l'éducation, le nombre des élèves de sixième année ayant le niveau national en lecture, écriture et calcul, a baissé de moitié depuis 1999. On se demande alors quel est le secret de Byoona Ntairaho. « Kamurasi fait des miracles parce qu'elle est dirigée par un visionnaire », confie l'attaché d'éducation du district, Derek Nkata, qui supervise les 186 établissements primaires de Masindi.

Convaincre les parents

« L'attitude qui prédomine vis-à-vis de l'enseignement primaire universel, c'est : "l'école ne va pas s'envoler parce que je manque la classe aujourd'hui", déplore Derek Nkata. C'est pourquoi nous incitons les chefs d'établissements à signer des engagements en matière de réussite scolaire pour en finir avec cette politique du laisser-faire. Dans l'espoir, également, d'exercer une influence positive sur les enseignants. »

Pour attirer les élèves et les encourager, Byoona Ntairaho applique plusieurs stratégies : il va plaider la cause de l'éducation des filles auprès des parents et, afin de dissuader les hommes de salir leur réputation – ce qui pourrait les contraindre à abandonner leurs études –, paie de sa poche des tests de grossesse inopinés aux adolescentes.

Des réunions où l'on passe en revue les problèmes sont régulièrement organisées avec les parents :

« Je n'ai cessé de leur rappeler qu'ils doivent acheter des cahiers à leurs enfants, précise-t-il. Parce qu'ils ont réussi à survivre sans faire d'études, ils n'en voient pas l'utilité et préféreraient que leurs enfants travaillent. » D'autres établissements, qui sont parvenus à surmonter les réticences des parents, ont vu leurs ressources augmenter grâce au soutien financier des communautés. Leurs résultats se sont aussi améliorés.

Comme toutes les écoles de Masindi, Kamurasi bénéficie d'un partenariat vieux de cinq ans entre le district et Link Community Development, une ONG opérant en Ouganda, au Ghana et en Afrique du Sud. Des enseignants britanniques y sont envoyés pour acquérir et partager des savoir-faire en gestion scolaire, promouvoir l'éducation de

base et aider les écoles à planifier leur développement.

Depuis 2000, les résultats du PLE ont fait passer Masindi d'une des dernières à la neuvième place sur 56 districts. Derek Nkata attribue ce succès à la fois au soutien de Link et à l'arrivée d'enseignants plus qualifiés, car le gouvernement s'est montré plus exigeant lors de l'embauche : au brevet, les postulants doivent obtenir la moyenne dans six matières, dont l'anglais et les mathématiques.

Accueilli depuis peu comme chercheur à l'Institut d'éducation de Londres, Derek Nkata vérifie si la qualité de l'enseignement peut être améliorée en appliquant de nouvelles méthodes et en exploitant autrement les ressources existantes. « La surpopulation des classes n'étant pas prête de disparaître, il nous faut adapter nos enseignements à ce type d'effectifs », explique-t-il. Il est convaincu que la coopération entre les élèves et l'enseignement interactif sont des facteurs d'efficacité lorsqu'on manque de professeurs.

Pour l'heure, il cherche des fonds pour former les 200 enseignants du primaire non qualifiés actuellement en service. Et il vient de lancer la construction de 1 000 salles de classe avec l'aide du gouvernement britannique afin de ramener les effectifs à 55 élèves par classe. Avec un rythme annuel de 50 classes, il en a bien pour vingt ans d'efforts. Autant dire que l'éducation pour tous n'est pas pour demain. Fred a bien de la chance d'avoir un tel supporter.

Abi Newman

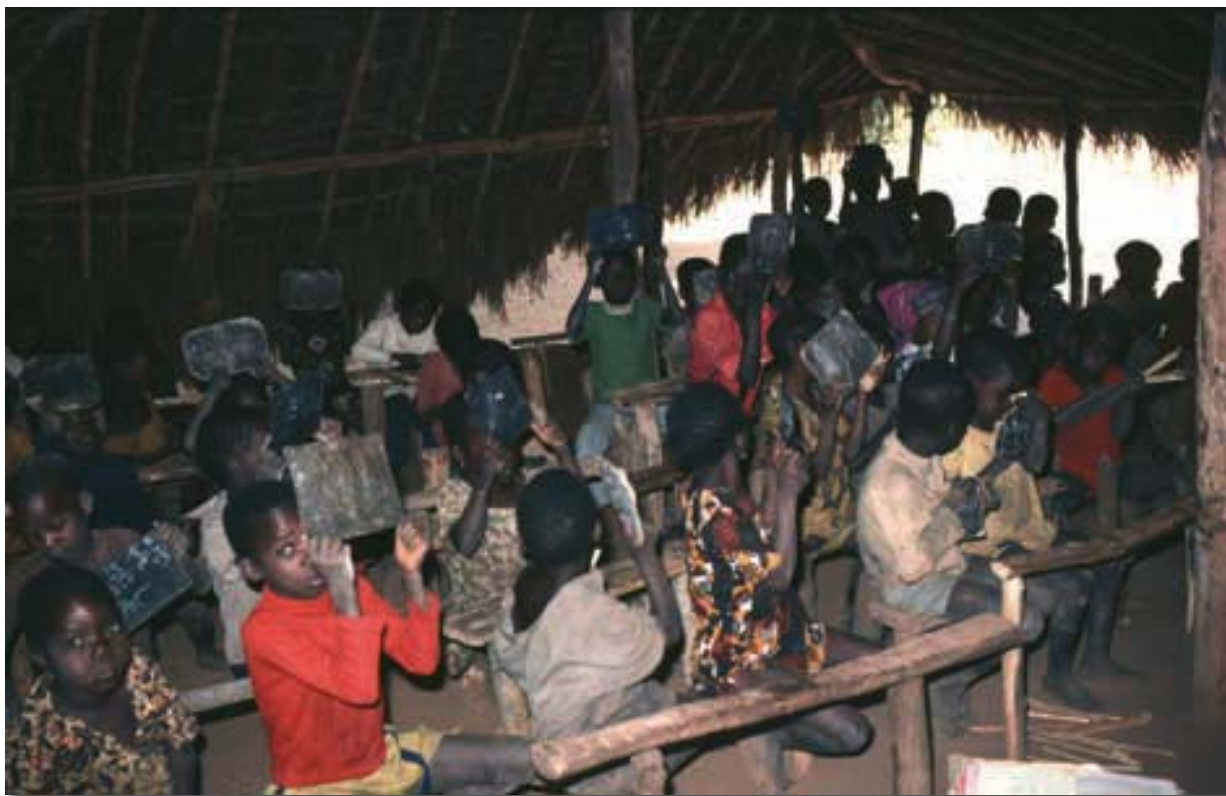
La suppression des droits de scolarité a entraîné une explosion du nombre d'élèves.



© Derek Nkata, Ouganda

Classes bondées, niveau menacé

▣ *Confrontés à l'inflation des élèves, les enseignants n'ont d'autre choix que d'adapter leurs méthodes.*



© UNESCO/S. Schwarz

Classe de primaire
en République
centrafricaine.

« Beaucoup d'enseignants ne le sont que sur le papier », constate George Haddad, directeur de la Division de l'enseignement supérieur à l'UNESCO. Avec une demande d'enseignants qui s'envole, certains pays sont en effet tentés de rogner sur les années de formation.

L'UNESCO entend redresser la barre en s'attendant vigoureusement à l'amélioration de la formation des enseignants en Afrique subsaharienne.

« Si l'on veut corriger la qualité de l'éducation, il faut commencer par réformer le mode de formation des professeurs. C'est la clé du changement dans l'enseignement primaire », estime Virgilio Juvane, du Secrétariat du Commonwealth, qui se penche avec l'UNESCO sur l'épineuse question de la formation dans les pays africains anglophones et francophones.

« Il y a peu de chances que la surpopulation des classes se résorbe dans les quinze années à venir. Il semble donc plus réaliste d'apprendre aux enseignants les techniques permettant de gérer cette surcharge. » En Namibie et en Ouganda, ainsi que dans plusieurs districts de Tanzanie, les classes multiples où les élèves travaillent en petits groupes séparés se sont avérées un moyen efficace d'améliorer l'apprentissage au niveau primaire.

Mais il faut d'abord en finir avec le modèle du professeur qui dispense son savoir, pour évoluer vers un enseignement plus adapté aux besoins de l'enfant. Dix-sept pays* ont donc été choisis dans un premier temps, indique Georges Haddad; ils bénéficieront d'une aide pour préparer un plan d'action national de refonte de la formation. L'An-

gola, le Niger, la Zambie et l'Éthiopie ouvrent la voie. Trente autres pays suivront d'ici cinq ans.

Formation continue

Avec une scolarisation qui s'emballe et des classes pleines à craquer, les enseignants ont besoin d'être soutenus et encadrés. Aussi la Zambie a-t-elle ouvert un centre de documentation dans chaque zone de la carte scolaire, où les professeurs peuvent mettre à jour et rafraîchir leurs connaissances.

Pour les formations continues, le Mozambique et la Tanzanie ont recours à l'éducation à distance, via la radio, la télévision ou la vidéo. Des dispositifs peu coûteux, renforcés par une équipe de tuteurs et de formateurs apportent l'encadrement nécessaire.

La formation des personnels administratifs fait aussi partie de l'amélioration de la qualité

dans l'enseignement secondaire : « Si la formation des enseignants n'est pas soutenue par les chefs d'établissement, elle ne sera d'aucun profit pour la qualité de l'enseignement, » rappelle Sonia Bahri, chef de section pour l'enseignement secondaire général à l'UNESCO.

De son côté, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique d'Addis-Abeba propose des programmes aux personnels d'encadrement. Des ateliers ont déjà été organisés en République démocratique du Congo et dans d'autres pays. ♦

Yojana Sharma

* Angola, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

L'embarrassant succès du privé en Zambie

Malgré la gratuité des établissements publics, de nombreux parents préfèrent envoyer leurs enfants dans le privé.

L'école communautaire de Ngoma (sud de la Zambie), bien que privée, n'a rien de fastueux : dans la nouvelle salle de classe qui vient d'être bricolée, le soleil filtre à travers les sacs d'engrais qui font office de toit. Parmi les élèves, beaucoup ont perdu leurs parents, le plus souvent du sida ou de la malaria. Pour eux, l'uniforme bleu marine n'est pas obligatoire.

Bien que le gouvernement zambien ait instauré, il y a trois ans, la gratuité dans la totalité des établissements d'État, certains continuent de refuser les enfants dont les familles n'ont pas les moyens de payer l'uniforme, les manuels scolaires ou la cotisation de l'association de parents d'élèves.

Les parents, employés dans les plantations de canne à sucre des environs de Ngoma, choisissent souvent l'enseignement privé parce qu'il est plus pratique et moins coûteux pour eux de payer les

cotisations, que d'envoyer leurs enfants à l'école publique la plus proche, à 10 km de là.

James Daka, chargé de l'irrigation, trois enfants, précise : « C'est un bon établissement. Les professeurs ne sont pas formés comme dans le public, mais les écoles communautaires ne sont pas chères. »

Prouesses

Quant à Emily Mwembe, la chef d'établissement, elle indique que ses élèves réussissent mieux que ceux de l'établissement public voisin lorsqu'ils vont y passer des tests de lecture et d'écriture. Ngoma est loin d'être un cas isolé. Emmenés par James Tooley, de l'Université de Newcastle (Royaume-Uni), les chercheurs recensent des centaines d'écoles privées similaires, qui font des prouesses dans les régions les plus défavorisées de la planète. >

© UNESCO/Angela Ngalati Kamballa/ASPnet



En Zambie, malgré la gratuité de l'enseignement public, beaucoup de familles choisissent le privé.

- Ces établissements échappent souvent au recensement, et leurs élèves sont exclus des données officielles. Les scientifiques ont ainsi découvert qu'à Hyderabad, en Inde, on compte 35 % d'établissements publics, 23 % d'établissements privés reconnus par l'État, et 37 % d'établissements privés sans existence officielle.

Ils ont fait passer des tests à 9 000 élèves du public et du privé en Inde, au Ghana et au Kenya. Ils se sont aperçus qu'une fois prises en compte les variables liées au contexte, les enfants accueillis dans les écoles privées non recensées affichaient des résultats meilleurs de 14 % en mathématiques et de 20 % en anglais.

À la Banque mondiale, la priorité affichée consiste à aider les gouvernements à fournir une éducation gratuite pour tous, mais on reconnaît aussi que les établissements privés peuvent jouer un rôle crucial.

Robert Prouty, conseiller d'éducation à la Banque mondiale, rappelle que pendant les quinze dernières années de crise politique et de guerre civile en République démocratique du Congo, beaucoup d'enfants n'auraient pu étudier s'ils n'avaient été recueillis par les écoles communautaires privées : « C'est sans doute une vérité qui dérange. Mais qu'on ait à faire appel au privé pour éduquer les plus pauvres devrait être perçu comme une mise en accusation du système existant. » ♦

Michael Shaw
à Ngoma (Zambie)

Lire, écrire, compter et plus encore

□ Coordonner les efforts mondiaux jusqu'à la concrétisation de l'Éducation pour tous (EPT) : telle est la tâche qui a été confiée à l'UNESCO pour les dix ans à venir. Une tâche exigeante, souligne Abhimanyu Singh, chargé de la coordination et du suivi de l'EPT à l'UNESCO : « Nous devons faire en sorte que tout le monde s'attelle à la réalisation des objectifs. » Des initiatives ont également été lancées dans trois domaines cruciaux : la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, l'alphabétisation des adultes et la lutte contre le VIH/sida, qui, dans certains pays, a réduit de moitié le nombre d'enseignants.

□ Un programme de formation est en cours, qui prévoit d'améliorer la qualité des enseignements dans dix-sept pays dès 2006. L'UNESCO participe déjà à la coordination des efforts de l'ONU en matière de VIH/sida, mais entend encore développer son action dans le domaine de l'éducation préventive. Quant au programme décennal de lutte contre l'analphabétisme, LIFE, il s'exercera dans 34 pays ayant 10 millions d'illettrés ou un taux d'alphabétisation inférieur à 50 %.

□ « Alphabétiser ne consiste plus seulement à apprendre à lire, écrire, compter. On parle de développement humain, communautaire et national », insiste Shigeru Aoyagi, chargé de l'alphabétisation à l'UNESCO. « Les programmes, ajoute-t-il, doivent aller au-delà de la transmission des savoirs de base. » Ann Therese Ndong-Jatta, ex-ministre de l'Éducation de Gambie et chef de l'éducation de base à l'UNESCO, estime que l'Organisation doit également redoubler d'efforts pour aider les gouvernements à exploiter efficacement l'aide internationale et à négocier avec les donateurs. « Pour trouver un terrain d'entente, les pays en développement tendent à accepter toutes les conditions », indique-t-elle. « L'UNESCO doit leur montrer comment s'y prendre pour parvenir à de meilleurs résultats. »

Yojana Sharma

1945-2005 : DEUX MONDES



L'UNESCO est née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Soixante ans plus tard, le monde n'est plus tout à fait le même. Illustrations.

	1945	2005
Population mondiale <i>(en milliards)</i>	2,2	6,5
Population urbaine <i>(% de population totale)</i>	Inférieure à 29	49
Alphabétisation des adultes <i>(%)</i>	Inférieure à 50	81,7
Espérance de vie à la naissance <i>(en années)</i>	Inférieure à 46	65
Pays dotés d'un parlement	26	186
Femmes siégeant au sein de parlements <i>(% du total)</i>	3	16
Taux de fécondité <i>(nombre d'enfants par femme)</i>	Supérieur à 5	Inférieur à 3
Mortalité infantile <i>(enfants ne dépassant pas l'âge de 5 ans pour 1 000 naissances)</i>	≈ 224	≈ 86
Zones forestières <i>(en millions de km²)</i>	50	39
Consommation annuelle d'eau <i>(en km³)</i>	797	2 425
Consommation annuelle de pétrole <i>(en millions de tonnes)</i>	Inférieure à 470	Supérieure à 4 000
Arrivées de touristes <i>(en millions)</i>	Moins de 25	808

Sources : Encyclopaedia Britannica, Union interparlementaire, Système des Nations Unies, Worldwatch Institute.

NB : La collecte de données à l'échelle mondiale, même au sein du Système des Nations Unies, n'a généralement pas commencé avant 1950, ce qui explique le caractère approximatif des chiffres avant cette date.

Le « grand bleu » sous surveillance

Indispensables à la survie de la planète, les océans sont mal en point. Les zones côtières, surpeuplées, sont dégradées. La pollution marine entraîne la prolifération d'algues qui modifient les écosystèmes. Quant aux tonnes de carbone absorbées tous les jours, elles pourraient bien perturber durablement les océans. Depuis quarante-cinq ans, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO s'emploie à mieux connaître les fonds marins. Prochains défis à venir : le partage des données au niveau mondial, essentiel pour lancer des alertes aux tsunamis ou créer des modèles prédictifs fiables.

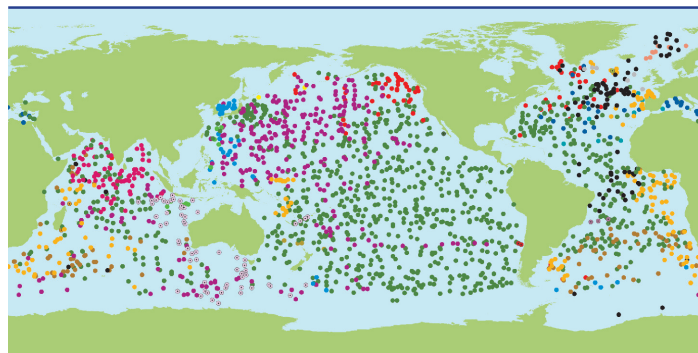
Au large des côtes
de l'île Maurice.



Réseau Argo, septembre 2005

2 041 flotteurs actifs

© JCOMMOPS



• Australie (62)	• République de Corée (52)
• Brésil (3)	• Maurice (2)
• Canada (76)	• Mexique (1)
• Chili (2)	• Pays-Bas (7)
• Chine (10)	• Nouvelle-Zélande (4)
• Union européenne (31)	• Norvège (8)
• France (162)	• Fédération de Russie (2)
• Allemagne (99)	• Espagne (9)
• Inde (75)	• Royaume-Uni (86)
• Irlande (1)	• États-Unis (1049)
• Japon (300)	

« C'est un vieux rêve d'océanographe! En temps réel, le réseau Argo permet de mesurer la température et la salinité de l'eau sur l'ensemble des océans du globe », s'enthousiasme Mathieu Belbeoch, coordinateur technique du projet Argo. Soutenu par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, ce projet vise à mieux comprendre le rôle des océans sur le climat. Depuis 2000, des flotteurs sont largués par bateau ou par avion au rythme soutenu d'environ 80 par mois. Avec 1955 appareils installés fin août par les pays participants sur les 3 000 prévus, la couverture est déjà mondiale, mais pas encore uniforme. Pour la première fois dans l'histoire, une telle densité d'observation de la couche superficielle des océans est atteinte.

Mais même si la connaissance progresse, les océans sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Pourtant, ils occupent 71 % de la surface de notre planète et jouent aussi un rôle essentiel dans la régulation du climat. Impossible à reproduire en laboratoire, leur étude passe donc par l'observation. Or, l'océanographie est une science jeune. Créée quatre-vingts ans après l'Organisation météorologique mondiale, la COI a vu le jour à l'UNESCO en 1960 pour harmoniser les recherches sur les océans, sujet d'étude par essence international. Son objectif : encourager la collecte d'informations scientifiques sur les milieux marins et leur partage entre les États membres.

Les enjeux sont immenses. Plus de la moitié de la population mondiale habite à moins de 200 km des côtes. Cette concentration est à l'origine de la pollution des zones côtières, due à 70 % aux eaux usées et aux déchets ménagers et industriels directement déversés dans la mer. La pêche, dont dépendent de nombreux pays en développement, est aussi un sujet d'inquiétude. L'exploitation des ressources halieutiques est telle que 50 % à 90 % des plus grands poissons prédateurs ont disparu en quinze ans. Par ailleurs, les courants maritimes propagent à grande échelle des anomalies climatiques comme El Niño dont les effets dévastateurs (raréfaction du poisson, sécheresse et pluies diluviennes...) se font sentir de l'Alaska à l'Australie, et de l'Afrique de l'Est au Brésil. En 1997, le phénomène a touché environ 125 millions de personnes et a coûté 30 milliards d'euros de dommages matériels dus aux inondations, feux de forêts et cyclones.

Pour prévoir la venue d'El Niño – cette perturbation naturelle qui apparaît généralement tous les trois à cinq ans – 72 bouées de mesure ont été installées dans l'océan Pacifique tropical au début des années 1990. Ce réseau a permis d'annoncer six mois à l'avance l'épisode de 1997. Aujourd'hui le système s'étend à tous les océans. « Le grand défi actuel est d'établir et de pérenniser un système global d'observation des océans appelé GOOS (Global Ocean Observing System), dont Argo est une des composantes », explique Patricio Bernal, secrétaire exécutif de la COI. GOOS coordonne les efforts des 61 États membres participant au projet de collecte des informations sur les milieux marins et leur libre partage. Le réseau de mesure *in situ* est déjà à moitié installé, efficacement complété par les satellites. Ceux-ci offrent une vision de la totalité des océans en temps quasi réel.

Ces données alimentent les modèles qui décrivent l'état de la mer. Leur amélioration, et donc les prévisions qui en découlent, est un enjeu primordial pour la compréhension des variations climatiques. « Mais nous devons aussi veiller à ce que les pays en développement aient accès aux données et puissent les exploiter », souligne Patricio Bernal. Car ces prévisions ne permettent pas seulement d'anticiper des phénomènes tels que la montée du niveau de la mer, l'érosion côtière ou la diminution des ressources halieutiques. Elles permettent aussi de déterminer la date idéale pour les récoltes ou de localiser les bans de poissons. ♦

Mathilde Elie

Faits et chiffres

- ▢ La profondeur moyenne de l'océan est de 3 800 mètres. Le point le plus profond, situé dans le Pacifique, plonge à –11 000 mètres.
- ▢ Les océans contiennent 1 370 millions de km³ d'eau salée dont le Pacifique représente à lui seul la moitié.
- ▢ En volume, les océans et la banquise représentent près de 98 % de l'eau de la planète.
- ▢ Chaque année, il s'évapore environ 380 000 km³ d'eau de la surface des océans.
- ▢ Les océans ont absorbé environ 120 milliards de tonnes de carbone depuis le début du XIX^e siècle.
- ▢ Le niveau global moyen des mers s'est probablement élevé de 18 cm au cours du XX^e siècle.

Sources : NOAA, Satellite Topex/Poseidon

Prévenir la colère de la mer

□ *Forte de son expérience dans le Pacifique, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO encourage la mise en place d'un système d'alerte rapide dans l'océan Indien.*

Le 23 juillet 2005, Tokyo est secouée par le tremblement de terre le plus fort survenu depuis 1992. Cette fois-ci, comme pour chaque secousse, l'ordinateur du Centre japonais d'alerte aux tsunamis a automatiquement averti les médias japonais. Pendant ce temps, les sismologues déterminaient si le séisme détecté pouvait provoquer un tsunami, cherchant d'abord à localiser son épicentre et à mesurer son intensité à partir des informations envoyées en continu par les deux cents stations sismiques qui surveillent le pays. Si le

d'Hokkaido en 1993, dont la vague de 30 mètres de haut a déferlé trois minutes après le séisme.

| Sauver des vies

De l'avis des experts, si un tel système avait existé dans les pays touchés par le tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2004, de nombreuses vies auraient pu être épargnées. C'est la raison pour laquelle la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO prône la mise en place d'un Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien.

En attendant, un système d'alerte provisoire a été mis en place dans la région. Les informations sont fournies par les Centres d'alerte aux tsunamis du Pacifique et du Japon aux 25 centres d'information établis par les États membres de l'océan Indien. Le temps d'alerte diminuera grâce à vingt-trois stations de mesure du niveau de la mer en temps réel, modernisées par la COI. Il est aujourd'hui d'une heure, ce qui aurait été suffisant pour le Sri Lanka touché deux heures après le séisme, mais pas pour l'Indonésie.

Chaque pays réfléchit à la manière d'alerter sa population : des sirènes aux messages adressés aux médias en passant par les patrouilles de police ou même l'utilisation des minarets en Indonésie et en Malaisie. Le système devrait être pleinement opérationnel d'ici 2007, mais il

reste encore beaucoup à faire. Même si un pays comme la Thaïlande a commencé des exercices d'évacuation de complexes touristiques, l'éducation des populations reste largement à entreprendre. Il faut également évaluer les zones exposées pour prévoir des plans d'évacuations adaptés et organiser l'aménagement des zones côtières. Après l'océan Indien, la COI a résolu de mettre en place des organes du même type pour la mer des Caraïbes, l'Atlantique Nord-Est et la Méditerranée. ♦

M. E.



© Paolo Pellegrin/Magnum, Paris

La ville de Banda Aceh (Indonésie), au lendemain du tsunami de décembre 2004.

tremblement de terre est susceptible de provoquer un tsunami, l'ordre d'évacuer est diffusé. Cette fois-ci, cela n'a pas été nécessaire. L'alerte a été annulée.

Au total, toutes ces opérations n'ont pas pris plus de cinq minutes. « Lutter contre les tsunamis est une bataille contre le temps », constate Masahiro Yamamoto, directeur du Centre japonais d'alerte. Et depuis les années 1970, le temps écoulé entre le séisme et l'alerte a été divisé par cinq. Ce n'est pourtant pas encore assez pour les tsunamis aussi rapides que celui

Atmosphère, atmosphère...

▣ *Les océans absorbent une bonne partie des gaz à effets de serre que nous émettons. Mais jusqu'à quand pourront-ils jouer ce rôle de réservoir de carbone ?*

Un couple inséparable gère le climat terrestre : l'océan et l'atmosphère. En échangeant sans cesse leurs énergies, ils assurent le transport et la distribution de la chaleur reçue par la terre. Si l'atmosphère semble avoir « oublié » les perturbations qu'elle a subies quinze jours auparavant, l'océan, lui, garde en mémoire les variations climatiques pendant des décennies, voire des siècles.

C'est donc lui qui impose son rythme. « L'effet le plus visible de l'augmentation de la température enregistrée depuis le début de l'ère industrielle est une élévation du niveau de la mer », explique Guy Jacques, écologiste marin et coauteur d'un livre sur le changement climatique¹. Depuis la fin du XIX^e siècle, la température moyenne à la surface de la terre a augmenté d'un peu moins d'un degré. La couche superficielle des océans, jusqu'à une centaine de mètres de profondeur, se réchauffe et se dilate, faisant monter le niveau de l'eau. Le XX^e siècle a enregistré une hausse de 1,8 mm par an, qui s'accélère depuis le début des années 1990.

Équilibre chimique

Le paradoxe, c'est que les océans atténuent le réchauffement climatique. En effet, ils absorbent pour une grande part le principal gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone ou CO₂. Mais leur capacité de stockage n'est sans doute pas illimitée.

Un réseau de données pour l'Afrique

▣ Les institutions marines de vingt-cinq pays africains se sont regroupées dans le Réseau de données et d'informations océaniques pour l'Afrique (ODINAFRICA)¹, soutenu par la COI et le gouvernement des Flandres. Conçu pour rendre accessibles les informations océanographiques récentes, ce réseau a développé les infrastructures et les compétences nécessaires pour les archiver et les gérer. C'est ainsi que chaque État membre s'est doté d'un Centre d'information et d'un Centre national de données océaniques.

1. Ocean Data and Information Network for Africa



© Peter Scoones/Science Photolibrary/Cosmos, Paris

« La seule manière de se faire une idée précise du comportement des océans, estime Maria Hood, spécialiste Programme à la COI, est de modéliser ce phénomène. » D'autant que la diminution des concentrations de gaz à effet de serre n'est pas le seul enjeu : l'équilibre chimique de la couche superficielle océanique est menacé par l'acidification de l'eau due à la dissolution du dioxyde de carbone. Ce phénomène pourrait provoquer une dégradation des écosystèmes marins. Dans de l'eau plus acide, le corail, le phytoplancton calcaire et les coquillages ont plus de difficultés à sécréter le carbonate qui forme leur squelette. D'ici au milieu du siècle, les récifs de corail, déjà affaiblis par l'augmentation de la température de l'eau, pourraient disparaître plus vite qu'ils ne se reconstituent. Or ils représentent l'un des écosystèmes les plus riches dont dépendent beaucoup d'hommes. ♦

M. E.

L'augmentation de la température de l'eau menace directement les récifs de corail.

1. *Le Changement climatique*, G. Jacques et H. Le Treut, Éditions UNESCO (COI Forum Océans), 2004.

Sénégal : les zones côtières dans le creux de la vague

▣ Avec plus de 700 kilomètres de littoral, le Sénégal est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés par l'érosion côtière.

Du haut des rochers, des gamins lancent leur fil de pêche dans la mer. À leurs pieds, les vagues viennent se briser sur les rochers, dans un bouillonnement d'écume. Les plus petits courent de l'un à l'autre, bondissant sur d'énormes blocs de béton. C'est tout ce qui reste d'un mur élevé entre l'océan et les maisons de pêcheurs qui bordent la côte. Déchaussé par la houle, il s'est écroulé.



Déchaussé par la houle, le mur de Rufisque s'est écroulé.

La scène se passe à Rufisque. Cette ville, située à 25 kilomètres au sud de Dakar, est partout débordée par l'avancée de l'océan. Debout, sur le pas de sa porte, dans son boubou vert et jaune, Tiébama est intarissable : « Le mur est tombé juste devant chez moi, déplore-t-elle. Quand la pluie tombe, la mer avance. Dans quinze jours, ma maison sera inondée. » Déjà, les pluies de l'hivernage s'annoncent et les habitants sont inquiets.

De la côte sablonneuse de Rufisque, les courants emportent le sable pour le déposer plus au sud, sur le littoral. La plage se creuse et peu à peu, le rivage recule. Abdoulaye Ndiaye, un vieux pêcheur qui s'est improvisé guide, assure que plus de cent mètres séparaient autrefois la mer d'une maison dont les ruines sont aujourd'hui léchées par les vagues. « En 1986, quand des tombes du cimetière ont été emportées, les gens ont pris conscience du problème et un mur parallèle à la côte a été bâti en 1991 », se rappelle Isabelle Niang-Diop, spécialiste en géologie côtière à l'université de Dakar.

L'érosion du littoral est l'un des problèmes environnementaux les plus critiques pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. C'est ce qui ressort du Processus africain, un projet conçu en 1998 lors de la Conférence panafricaine pour l'aménagement intégré des zones côtières (PACSICOM) et soutenu par la Commission océanographique intergouvernementale (COI). À l'initiative de onze pays sub-sahariens, le Processus africain a analysé la situation des côtes dans cette région. Car en

Afrique, l'océan Atlantique engloutit en moyenne un à deux mètres de plage par an. Le Sénégal, avec ses 700 kilomètres de littoral, est particulièrement concerné : plus de la moitié de la population vit sur les côtes, où sont installés 85 % des industries et services, notamment les deux premières ressources du pays, la pêche et le tourisme. La menace est bien réelle. À Mbao, au sud de Dakar, une mosquée est déjà tombée dans l'eau. Un peu plus loin à Sally, des installations touristiques ont dû être abandonnées.

Changements climatiques

Le transport naturel de sédiments par les courants est largement renforcé par certaines activités humaines comme l'extraction de sable. On estime par ailleurs que 20 % du phénomène est dû à l'élévation du niveau de la mer. Depuis une vingtaine d'années, la houle semble également plus forte. Les changements climatiques, qui modifient les vents d'ouest, sont peut-être aussi en cause. « Il y a des indices, mais les données manquent pour l'affirmer », regrette Isabelle Niang-Diop.

Dans un tel contexte, l'accès aux données océanographiques est fondamental : la compréhension et la prévision des phénomènes océaniques en dépendent. C'est pourquoi le projet ODINAFRICA (voir encadré p. 15) a commencé à rendre accessible les données déjà existantes. Les centres d'information ont été connectés à l'Internet afin d'avoir accès aux bases mondiales et aux journaux électroniques spécialisés. Des catalogues de publications scientifiques sur l'Afrique ont été mis en ligne et les données océanographiques disponibles sur chaque pays numérisées. « Nous centralisons aussi les données collectées dans le pays provenant du réseau satellite de la COI, des campagnes océanographiques et de nos sept stations côtières », précise Anis Diallo, gestionnaire du Centre de données océaniques du Sénégal. Le marégraphe de Dakar, qui devrait être remis à neuf par ODINAFRICA d'ici la fin de l'année, mesurera le niveau de la mer. Une donnée précieuse dans la compréhension de l'érosion côtière.

En attendant, Tiébama s'inquiète de voir son mur effondré. Depuis un an, elle essaie d'attirer l'attention sur son sort. En vain. Bientôt, sa maison sera elle aussi léchée par les vagues. Inexorablement. ♦

M.E

Vous pensez tout savoir sur l'UNESCO ?

Voici dix questions pour tester vos connaissances.

1 Quel artiste n'a pas signé son œuvre au Siège de l'UNESCO à Fontenay ?

- a. Picasso
- b. Miró
- c. Calder
- d. Vasarely



2 Quel est le nom de l'ancêtre de l'UNESCO créé à Paris en 1925 ?

- a. Conférence des Ministres alliés de l'éducation
- b. Institut international de coopération intellectuelle
- c. Conseil international des unions scientifiques
- d. Ligue des nations



3 Le Directeur général est élu par la Conférence générale pour un mandat de combien d'années ?

- a. 4 années
- b. 5 années
- c. 6 années
- d. 7 années

4 Quel homme d'État a dit « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes... », phrase reprise dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO ?

- a. Winston Churchill
- b. Jacques Maritain
- c. Clement Attlee
- d. Franklin D. Roosevelt

5 La phrase ci-dessus extraite du Préambule continue ainsi : « ...c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Quel poète est l'auteur de ces mots ?

- a. Pablo Neruda
- b. William B. Yeats
- c. Archibald MacLeish
- d. Paul Valéry

6 L'acronyme définitif de l'Organisation aurait pu être UNECO, UNSCO ou UNESO. L'un des trois domaines de compétence de l'UNESCO a fait l'objet d'une campagne et son initiale a été ajoutée en dernier. Laquelle ?

- a. E pour Éducation
- b. S pour Science
- c. C pour Culture



7 Quel est l'auteur le plus traduit recensé dans la base de données de l'Index Translationum ?

- a. Jules Verne
- b. Barbara Cartland
- c. Lénine
- d. Agatha Christie



8 Selon l'Atlas de l'UNESCO sur les langues du monde, combien de langues sont parlées dans le monde aujourd'hui ?

- a. 6 000
- b. 4 000
- c. 3 000
- d. 7 000



9 L'UNESCO a joué un rôle déterminant dans la construction d'une ancienne bibliothèque que son pays a révélée au public en 2002. De quelle bibliothèque s'agit-il ?

- a. Bibliothèque de l'Académie russe des sciences de Saint-Petersbourg, Fédération de Russie
- b. Bibliothèque d'Alexandrie, Égypte
- c. Bibliothèque nationale tchèque
- d. Académie des sciences de Lituanie

10 Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Mais la Conférence compte trois autres langues officielles. Lesquelles ?

- a. allemand, italien et portugais
- b. italien, japonais et portugais
- c. hindi, italien et portugais
- d. allemand, japonais et portugais

Dessins Christian Roux

REPONSES. 1 : a. Picasso, dont la peinture murale « La Chute d'Icare » est composée de 40 panneaux de bois juxtaposés n'est pas signée par l'auteur. 2 : c. Clement Attlee, Premier Ministre du Royaume-Uni, lorsqu'il a inauguré la Conférence constituante de l'UNESCO à Londres en novembre 1945. 3 : c. Archibald MacLeish, poète américain, a par la suite complété la phrase de C. Attlee. 4 : d. Agatha Christie, qui compte plus de 5700 références dans la base de données. 5 : c. Lénine en compte 3700. 6 : c. Lénine. 7 : d. Agatha Christie et Barbara Cartland. 8 : a. Environ 6000. 9 : b. La Bibliothèque d'Alexandrie en Égypte, la plus grande du Moyen-Orient et d'Afrique, inspirée de la légendaire institution fondée il y a plus de 2000 ans par Ptolémée I. 10 : c. Le hindi, l'italien et le portugais.

Le passé plébiscité



© Martin Parr/Magnum, Paris

Comme l'Acropole
d'Athènes, certains
sites sont victimes de
leur succès.

Lorsqu'ils ont adopté, le 16 novembre 1972, la Convention du Patrimoine mondial, les États signataires ne s'attendaient sans doute pas à une telle postérité. Pourtant, plus de trente ans plus tard, les pays se disputent le label de l'UNESCO, devenu synonyme de fierté nationale et d'importantes retombées touristiques. Chaque année, la Liste du Patrimoine mondial s'enrichit de nouveaux biens. Mais des efforts devront encore être consentis pour améliorer sa représentativité. Autre défi de taille : la protection durable des sites contre les guerres, les pillages, les catastrophes naturelles ou l'afflux de touristes.

« Venez visiter plus de 2000 ans d'histoire », promet une agence de voyage chinoise en ligne, qui propose des circuits autour de certains sites du Patrimoine mondial, depuis le Palais d'été de Pékin jusqu'à la Grande Muraille. À l'évidence, le classement sur la Liste est un argument de vente que les professionnels du tourisme ne se privent pas d'utiliser.

Il est vrai que depuis 1972, le succès du patrimoine mondial ne se dément pas. Avec ses 180 États signataires, la Convention est l'un des instruments juridiques internationaux les plus ratifiés au monde. Et chaque année, la Liste s'enrichit de nouveaux biens. De 12 sites inscrits en 1978, on est passé à 812 en 2005.

Un label convoité

Synonyme de fierté nationale et d'importantes retombées touristiques, le label de l'UNESCO est plus que jamais convoité par les États. « De fait, les pressions exercées par les élus au moment des nominations se sont accentuées; elles sont proportionnelles aux enjeux », affirme Léon Pressouyre, expert du patrimoine et professeur émérite à l'université Paris I-Sorbonne. « La politisation des candidatures est de plus en plus marquée », confirme Mechtild Rössler, spécialiste du programme pour la région Europe et Amérique du Nord au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Certes, il est difficile de mesurer avec précision l'impact d'une nomination sur le nombre de visiteurs. Ce qui est sûr, c'est qu'elle influe sur l'image du site. « Dans la foulée de l'inscription du site historique de Lyon (France) en 1998, on a parlé d'une augmentation de la fréquentation de 20 %, raconte Bruno Delage, directeur de la mission patrimoine de Lyon. Mais il est très difficile d'attribuer directement cette hausse à l'inscription. En revanche, Lyon, qui était une ville de tourisme d'affaires, a vu le tourisme culturel se développer. Ce n'était pas le cas avant ».

Car le grand public, friand de vieilles pierres et de grands parcs, s'est progressivement emparé de cette notion au point de se faire souvent un défenseur sourcilieux de la qualité des sites. « Le patrimoine, qui était au départ le privilège des experts, est devenu l'affaire de tous. Il est par exemple significatif de voir l'implication de certaines communautés dans la constitution des dossiers de candidature », précise Dinu Bumbaru, secrétaire général de l'ICOMOS, le Conseil international des monuments et des sites.

Chaque jour, le Centre du patrimoine de l'UNESCO reçoit des dizaines de messages électro-

niques, de cartes postales ou de lettres, le plus souvent pour signaler des dégradations observées sur tel ou tel site. « Un matin, je n'arrivais pas à ouvrir mon bureau tellement il était encombré de sacs de courrier. En quelques jours, j'avais reçu 30 000 lettres », raconte Mechtild Rössler. C'était au lendemain de la campagne de 1999 contre un projet d'agrandissement d'une usine de production de sel à Laguna San Ignacio, à proximité du sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique). Sous la pression du Comité du patrimoine mondial, l'organe inter-étatique qui examine chaque année l'état de conservation des sites et les nominations, le gouvernement mexicain a finalement refusé l'autorisation de construire l'usine.

Mais l'histoire ne finit pas toujours aussi bien. « J'ai en tête un certain nombre de monuments en très mauvais état », indique Henry Cleere, de l'ICOMOS. Certains sites, très prisés des touristes, sont en effet victimes de leur trop grande popularité. Le Machu Picchu (Pérou) en est un exemple. Inscrite en 1983, la citadelle inca a vu sa fréquentation grimper en flèche. De 9 000 touristes étrangers enregistrés en 1992, on est passé à 150 000 dix ans plus tard. Dans ces conditions, il n'est pas facile de conserver intacte l'intégrité des sites.

Manque de moyens

« Aujourd'hui, la Convention est arrivée à l'âge de maturité, explique Francesco Bandarin, directeur du Centre du patrimoine. Dans les premières années, la priorité était donnée à l'identification des sites. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la conservation. On peut imposer des critères élevés. » Dans l'idéal au moins. Car avec un budget de 4 millions de dollars, (à quoi s'ajoutent près de 11 millions de fonds extra-budgétaires affectés à des projets particuliers), le pouvoir d'action n'est pas illimité face aux dommages causés par les guerres, les pillages, les catastrophes naturelles, l'afflux de touristes et même les changements climatiques (voir article p. 22). Mais le manque de ressources n'est qu'une facette du problème. Les moyens manquent aussi pour inciter les États à remplir leurs obligations en matière de conservation. « On a parfois l'impression que l'inscription est une fin en soi pour les pays », regrette Guy Debonnet, de la Section du patrimoine naturel, au Centre du patrimoine mondial. En théorie, la Convention n'interdit pas qu'un site dégradé puisse être retiré de la Liste, mais cette disposition n'a jamais été appliquée. Le seul mécanisme en >

➤ usage reste la Liste en péril, souvent vécue comme une sanction par les pays concernés. Résultat : elle ne compte aujourd'hui que 33 sites alors que d'autres mériteraient sans doute d'y figurer. Et les pressions exercées sur les pays lorsque des sites sont menacés ne sont pas toujours suivies d'effet. « Pourtant, en l'absence de contrôle effectif, insiste Raphaël Souchier, anthropologue, auteur d'un

ouvrage intitulé *Le Patrimoine mondial*¹, ce qui fait loi, c'est le marché ». Et rarement pour le meilleur. ♦

Agnès Bardou

1. *Le Patrimoine mondial*, Dominique Audrerie, Raphaël Souchier, Luc Vilar. Éditions PUF, 1998, Paris.

Inscrite en 1987, la ville de Brasilia est un exemple exceptionnel d'architecture moderne.

Last but not Liste

▢ *La Liste du patrimoine mondial s'allonge un peu plus chaque année. Au détriment de la « valeur universelle exceptionnelle » des sites ?*



© René Burri/Magnum, Paris

À l'évocation de plusieurs sites, les sourcils de certains experts se froncent sérieusement. À leurs yeux, un certain nombre de biens ne méritent pas de porter le label du patrimoine mondial. Victime de son succès, la Liste a, il est vrai, connu une inflation continue depuis trente ans. Faut-il s'en réjouir ou s'inquiéter de voir la notion de patrimoine mondial se diluer au fil des nominations ? « On assiste en tout cas à un glissement de l'idée originelle de liste exemplaire composée de sites symboliques », affirme Raphaël Souchier, anthropologue, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Patrimoine mondial*.

Au cœur du débat se trouve la notion de « valeur universelle exceptionnelle », un des critères appliqués aux sites candidats. Au départ, beaucoup de biens inscrits pouvaient s'apparenter à des « merveilles du monde », peu sujettes à contestation. Personne ne songe en effet à mettre en cause la portée universelle des pyramides de Guizhe (Égypte) ou des îles Galapagos (Équateur). Mais certaines inscriptions récentes soulèvent plus de questions.

Comparant la ville de Brasilia (1987) et la maison de Luis Barragan au Mexique (2004), Christina Cameron, titulaire de la chaire de recherche en patrimoine bâti à l'université de Montréal (Canada), souligne que la capitale brésilienne a été présentée comme « un exemple exceptionnel, à l'échelle mondiale, d'architecture et d'urbanisme modernes. Quant à la maison Barragan, elle était considérée comme le bâtiment moderniste ayant exercé le plus d'influence en Amérique latine. Ce sont des interprétations différentes de la valeur universelle exceptionnelle »¹. De fait, elle estime qu'à peine 5 %



© UNESCO/Felipe Alcocerba

des sites inscrits ces cinq dernières années sont « incontournables », c'est-à-dire qu'ils transcendent « l'affiliation culturelle, qui sont uniques et connus de tous », contre 20 % à 30 % dans les premières années.

Liste d'attente

Lorsque l'on sait qu'il existe une liste d'attente de plus de 1 500 sites, le processus n'est sans doute pas prêt de s'inverser. Certes, des mesures ont été prises pour limiter la gourmandise des États. Depuis 2004, les pays ne peuvent présenter qu'une proposition d'inscription culturelle et une naturelle par an. Mais le nombre d'inscriptions n'a guère diminué. Il était de 34 en 2004, contre 31 en 2001 ou 33 en 1993.

Pour faire face à cette envolée, il suffirait de clore une fois pour toute la Liste ou de fixer un moratoire aux pays. Mais une telle mesure se heurterait à une autre exigence que s'est fixé le Comité du patrimoine : celle de la représentativité. Or, malgré les efforts consentis pour donner davantage de place aux pays du Sud, comme la reconnaissance des lieux sacrés non bâtis et des paysages culturels, l'esthétique occidentale se taille la part du lion. Sur 812 sites, 410 sont situés en Europe et en Amérique du Nord. « Aujourd'hui encore, les pays préfèrent inscrire certains types de sites, comme les centres-villes historiques. Qui sait par exemple que la

France possède la quatrième barrière de corail du monde en Nouvelle-Calédonie? », indique Mechtild Rössler, spécialiste du programme pour la région Europe et Amérique du Nord au Centre du patrimoine mondial.

De fait, la Liste fait la part belle aux monuments religieux – chrétiens notamment – au détriment d'autres catégories, comme l'architecture moderne ou industrielle. Les sites naturels, au nombre de 160, sont eux aussi en minorité. Dans un rapport publié en 2004, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) passait au crible les paysages classés patrimoine mondial. Résultat : les savanes tropicales, la toundra, les prairies tempérées ou encore les déserts à hiver froid y sont encore nettement sous-représentés. Dans ce contexte, il apparaît difficile de mettre un point final à la Liste dans un futur proche.

Plus pragmatiques, certains spécialistes comme Henry Cleere, du Conseil international des monuments et des sites, parient sur un tassement naturel des inscriptions : « Je suis convaincu que si les critères d'inscription sont rigoureusement respectés, elles pourraient atteindre un niveau maximal naturel d'environ 1 200 dans une décennie ».

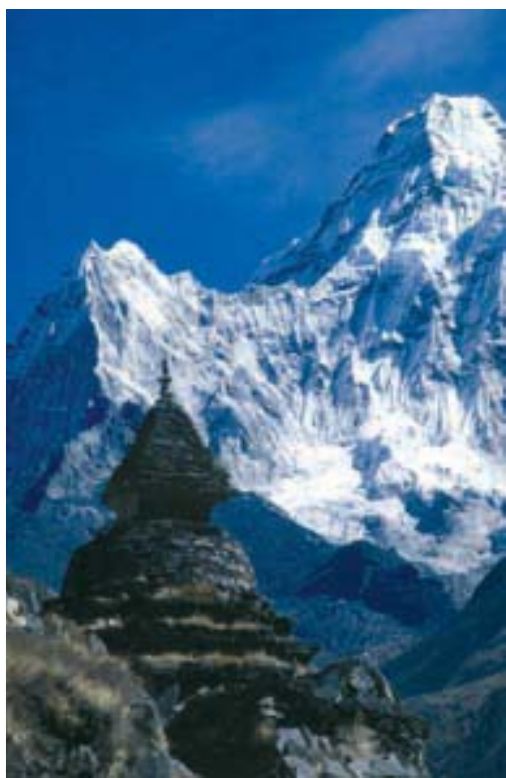
A. B.

La portée universelle de sites comme les pyramides de Guizeh (Égypte) n'est guère contestable.

1. Intervention donnée au cours d'une réunion d'experts de la Convention du patrimoine mondial à Kazan (Fédération de Russie), en avril 2005.

Des sites naturels sous haute pression

▢ *Les effets des changements climatiques sont déjà perceptibles sur plusieurs sites du patrimoine mondial. Certains défenseurs de l'environnement réclament leur placement sur la Liste en péril.*



La couverture neigeuse de la chaîne himalayenne s'est réduite de 30 % en trente ans.

© UNESCO/J.M. Gassend

Des coraux qui blanchissent avec l'augmentation de la température de l'eau, la couverture glaciaire de certains sommets qui rétrécit d'année en année, des espèces comme le léopard des neiges, la tortue marine ou le lamantin qui se raréfient : les effets du réchauffement climatique sur l'environnement sont désormais connus. Les sites du patrimoine mondial, notamment naturels, n'échappent évidemment pas à ce phénomène planétaire.

De là à demander le placement de certains sites sur la Liste en péril, il y a un pas que certains défenseurs de l'environnement ont franchi. En novembre 2004, Pro Public (Les amis de la Terre – Népal) et l'organisation Climate Justice Programme ont

déposé plusieurs pétitions auprès de l'UNESCO pour réclamer que les barrières de corail de Belize et d'Australie, le parc naturel de Huascarán (Pérou) qui abrite la chaîne montagneuse tropicale la plus élevée du monde, et le parc naturel de Sagarmatha (Népal), où culmine l'Everest, soient placés sur la Liste du patrimoine en péril. C'est une première. Jamais jusqu'ici les changements climatiques n'avaient été invoqués pour demander une telle mesure. « Pour faire face aux dégradations liées au réchauffement climatique des sites, la Convention est pourtant un outil approprié, s'étonne Peter Roderick, codirecteur de Climate Justice Programme. C'est aussi une manière d'attirer l'attention sur le fait que des sites inestimables et exceptionnels sont menacés ».

| Zones tampons

Car les faits sont là. La couverture neigeuse qui couvre la chaîne himalayenne s'est réduite de près de 30 % en trente ans. En certains endroits, des lacs glaciaires se sont formés, et ils risquent d'inonder un jour les populations installées dans les vallées. Même phénomène pour les montagnes du Parc national de Huascarán : elles ont perdu près de 20 % de leur couverture glaciaire depuis la fin des années 1960. Quant aux barrières coralliennes, elles sont menacées par l'élévation de la température de l'eau et l'augmentation de la concentration en CO₂ dans la mer.

« À l'avenir, les changements climatiques pourraient bien éclipser d'autres menaces qui pèsent sur les sites du patrimoine, notamment dans les zones très vulnérables comme les petits États côtiers, les glaciers, les zones côtières ou les récifs de corail », reconnaît David Sheppard, directeur du programme sur les aires protégées de l'Union mondiale pour la nature (IUCN). Pour faire face à cette situation, il préconise l'instauration de zones tampon autour des sites les plus menacés afin de permettre la restauration des écosystèmes.

Mais les pétitionnaires veulent aller encore plus loin. « Il ne faut pas s'attaquer seulement aux effets, mais aussi aux causes du phénomène », déclare Peter Roderick, qui milite pour que la Convention du patrimoine soit utilisée comme un moyen de pression sur les États signataires afin qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'appuie pour cela sur l'article qui reconnaît l'obligation pour les États parties d'assurer « la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel ». Une interprétation jugée erronée par Francesco Bandarin, directeur du Centre du patrimoine de l'UNESCO : « Le réchauffement de la planète est un problème mondial. Or la Convention, qui raisonne en terme de sites, repose sur une vision très locale. Il

y a donc un décalage entre la problématique et les outils disponibles. » D'autant qu'il existe déjà un outil *ad hoc* : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Malgré tout, l'idée fait son chemin. Suite à cette initiative, la question a été inscrite à l'ordre du jour du Comité du patrimoine qui s'est réuni en juillet 2005 à Durban, en Afrique du Sud. Si le Comité n'a pas suivi la recommandation des défenseurs de l'environnement en inscrivant les quatre sites sur la Liste en péril, il a en revanche prévu la réunion d'un groupe d'experts chargés de rendre un rapport sur la question en 2006. ♦

A. B.

Le nouvel acte de l'opéra kunqu

□ **Proclamé en 2001 chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel, l'opéra kunqu, cet art traditionnel chinois menacé de disparition, sort de l'oubli.**

Dès les premières notes de musiques, une jeune fille apparaît. Drapée dans un costume richement brodé, elle décrit de gracieux mouvements avec ses mains. L'élégance des gestes est renforcée par ses longues manches de soie. Accompagné par la flûte, son chant inspiré s'élève. Le public retient son souffle.

La scène est extraite du *Pavillon aux pivoines*, un des classiques du répertoire de l'opéra kunqu. Elle raconte l'histoire tragique de Du Liniang, qui, au cours d'une promenade dans un parc, rencontre en rêve un jeune homme qui la séduit. Ne pouvant revivre ce rêve, elle tombe gravement malade et, au seuil de la mort, demande à être enterrée dans le jardin où elle a rencontré son bien-aimé. Plus tard, Liu Mengmei, un étudiant en route vers la capitale, passe devant la maison où vivait Du Liniang et demande à y loger. Au cours de la nuit, il rêve de la jeune fille. Après lui avoir révélé qu'il était l' élu de son cœur, celle-ci lui demande d'ouvrir son cerceuil. Liu Mengmei s'exécute et Du Liniang revient à la vie.



© Hervé Bruhat/Flapno, Paris

Depuis juillet 2004, cette version actualisée de la pièce, produite par Bai Xianyong, l'un des auteurs contemporains les plus connus en Chine, a donné lieu à des représentations dans une dizaine d'universités du pays. Enseignants et étudiants se sont vu proposer des billets à partir de 10 yuans, soit un prix très bas.

Chaque fois, le spectacle a rempli les salles. « L'opéra est si doux, si gracieux, qu'il m'a profon- >

Shi Hong Mei, dans une représentation du *Pavillon aux pivoines*, au théâtre du Huguang, à Beijing.

- › dément touché », confie Hu Chunni, étudiant en politique à l'université de Nankin.

Cet art traditionnel, qui trouve son origine au XIV^e siècle pendant la dynastie Ming, est l'une des plus anciennes formes d'opéra existant en Chine. Né dans la province du Jiangsu, dans l'est du pays, il combine le chant, la danse, la gestuelle et la récitation. Son influence sur le théâtre et l'opéra chinois a été déterminante.

Declin

Mais cet âge d'or est désormais bien loin. Entamé dès le XVIII^e siècle, le déclin de cet art s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Les opéras provinciaux, notamment celui de Beijing, ont fini par supplanter le kunqu. Les représentations, souvent très longues – certaines pouvaient s'étendre sur plusieurs jours –, n'ont bientôt plus été données que devant une poignée de lettrés. « Historiquement, cet art a été porté par l'élite intellectuelle. Pour le grand public, il est considéré comme trop difficile d'accès », explique Bai Xianyong. De fait, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la plupart des acteurs avaient rejoint des troupes jouant d'autres formes d'opéra. « Il n'existe plus aujourd'hui qu'environ 600 professionnels en Chine », déplore Ke Jun, vice-président de l'opéra kunqu de Jiangsu. Résultat : sur les 800 pièces que comptait le répertoire à la fin de la dynastie Qing, il en restait moins de 200 dans les années 1950 et quelques dizaines seulement à l'orée du XXI^e siècle.

Proclamé chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel en 2001, il connaît depuis quelques années une renaissance. Quatre pièces classiques, comme *Le Pavillon aux pivoinés* ou *Le Palais de la vie éternelle* ont été restaurées et remises au goût du jour. Un musée de l'opéra kunqu a même vu le jour en 2003 à Suzhou, dans la province du Jiangsu. Masques, costumes, manuscrits et instruments anciens y sont exposés.

En 2004, le gouvernement chinois a décidé de consacrer 10 millions de yuans par an pour faire revivre cette tradition. Cet argent servira essentiellement à collecter les livrets et matériaux anciens, monter de nouvelles pièces et former des professionnels. Une somme que certains jugent insuffisante face à l'ampleur de la tâche. « Aujourd'hui, cet art ancien est tout de même ramené à la vie », tempère Ke Jun. À l'image de Du Liniang, la jeune fille du *Pavillon aux pivoinés*. ♦

Wang Li

Les Conventions

Patrimoine culturel en cas de conflit armé

La Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé a été adoptée à La Haye (Pays-Bas) en 1954, à la suite des destructions massives infligées pendant la Seconde Guerre mondiale au patrimoine culturel. C'est le premier instrument international à vocation universelle exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel. Elle s'applique aux monuments, aux sites archéologiques ou encore aux manuscrits ou aux collections scientifiques.

Protection du patrimoine mondial

Adoptée le 16 novembre 1972, la Convention sur la protection du patrimoine mondial protège des sites culturels, mais aussi naturels et mixtes. Avec ses 180 États parties, elle est l'un des instruments internationaux les plus ratifiés du monde. Les États qui s'y rallient s'engagent à préserver les sites de la Liste du patrimoine mondial, ainsi que le patrimoine d'importance nationale ou régionale.

Patrimoine culturel immatériel

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée le 17 octobre 2003. Elle a pour objectif la préservation des traditions et des expressions orales, des arts du spectacle, des pratiques sociales, des rituels et événements festifs ou encore des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Elle entrera en vigueur après avoir été ratifiée par 30 États. À ce jour, plus de 20 pays l'ont signée.

Patrimoine subaquatique

La Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a été adoptée le 2 novembre 2001. Son objectif : lutter contre l'augmentation du pillage des fonds marins, facilité par le développement des technologies qui permet un accès sans précédent aux épaves. Elle entrera en vigueur lorsque 20 États l'auront ratifiée. Seuls 5 États l'ont ratifiée jusqu'à présent.

Trafic illicite des biens culturels

Pour lutter contre le commerce illicite des biens culturels, trois traités multilatéraux ont été élaborés :

- Le Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) ;
- la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) ;
- la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995).

L'UNESCO apparaît dans plusieurs films, soit comme décor soit par le biais d'un personnage.

Charade

(Stanley Donen, 1963)

Dans cette comédie romantique qui se déroule à Paris, Audrey Hepburn incarne une interprète travaillant à l'EURESICO, dont le mari

est tué dans de mystérieuses circonstances. Seule et abandonnée, elle fait la connaissance de Cary Grant, chevalier servant très attirant, du moins en apparence. Ce film offre un plan du bâtiment de Fontenoy, où l'actrice interprète dans sa cabine pour les délégués à l'occasion d'une conférence internationale.



© DR

Tout feu, tout flamme (Jean-Paul Rappeneau, 1981)

Isabelle Adjani, une polytechnicienne travaillant pour le ministère français de l'Économie, a une relation orageuse avec son père, Yves Montand, lequel a décidé d'ouvrir un casino. Elle décide de saboter son projet. C'est alors que l'histoire se complique avec l'entrée en scène de gangsters. Cette comédie comporte une scène où l'héroïne assiste à une réunion tournée dans une des salles de conférence de l'UNESCO.



© Coll. Prod DB@Gaumont/DR

L'Amour nu (Yannick Bellon, 1981)

Héroïne de ce mélodrame romantique tourné également dans le bâtiment de Fontenoy, Marlène Jobert joue le rôle d'une interprète à l'UNESCO. Lors d'une conférence scientifique internationale, elle rencontre l'océanographe Jean-Michel Folon. Une histoire d'amour se profile, mais elle apprend alors qu'elle a un cancer du sein.



© coll. Prod DB © Films du Carré/DR

Domicile conjugal (François Truffaut, 1970)

Dans ce quatrième épisode de l'histoire mouvementée d'Antoine Doinel, Jean-Pierre L aud joue le r ole d'un jeune mari . Lass  par son nouveau travail et sa femme, qui se consacre exclusivement   leur nouveau-n , il c de au charme d'une Japonaise insolite, jou e par Hiroko Berghauer. Une sc ne a  t e tourn e dans le jardin japonais de l'UNESCO.

Le difficile point d'équilibre

Écrivains, musiciens, photographes, peintres, concepteurs de logiciels... Sans droits d'auteurs, ces métiers ne pourraient pas prétendre à une rémunération. Mais parce qu'il faut aussi faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, l'UNESCO encourage la recherche d'un juste équilibre entre les intérêts des artistes et ceux du public. Les techniques actuelles de piratage risquent de rompre ce fragile équilibre. Et les pays riches ne sont pas les seuls à faire les frais de cette situation.

Dessins Christian Roux



À notre insu, le droit d'auteur accompagne notre vie quotidienne. Lorsque nous lisons un livre, regardons un film ou écoutons la radio, chaque fois que nous utilisons un ordinateur, nous consommons des biens protégés par ce droit. Si l'UNESCO a déjà soixante ans, la protection internationale du droit d'auteur, elle, est beaucoup plus ancienne. Le premier texte international – la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques dont l'application incombe aujourd'hui à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) – a été signé le 9 septembre 1886.

Mais déjà au XVIII^e siècle, Diderot parlait de la nécessaire rémunération du travail artistique. Auparavant, les artistes mettaient leur talent au service d'une Cour, de l'Église ou d'un grand seigneur qui finançait leur activité. Au passage, il se faisait représenter sur le tableau ou apparaissait dans la dédicace, comme le duc de Béjar pour l'œuvre Don Quichotte.

Au XX^e siècle, le droit d'auteur a pris de plus en plus d'importance, au point de figurer dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son article 27 stipule en effet dans son deuxième para-

graphe que « chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ». Mais, le même article précise également que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Cet argument est régulièrement brandi par tous les partisans d'un accès plus libre, voire gratuit à la culture.

« Il n'y a là aucune contradiction », explique Petya Totcharova, spécialiste de la Division des arts et des entreprises culturelles de l'UNESCO, « puisqu'il s'agit en fait de trouver le juste équilibre entre les droits de l'auteur et les intérêts du public ». Elle souligne en outre que « le droit d'auteur n'est pas absolu, car lorsqu'un intérêt public supérieur est en jeu – l'éducation, la recherche scientifique etc. – les traités internationaux comme la Convention universelle sur le droit d'auteur, dont l'UNESCO est le dépositaire, prévoient des exceptions à celui-ci ». Le droit de citer quelques lignes d'un auteur sans avoir à lui verser de droits en est un exemple.

Appât du gain

Rien à voir avec le piratage proprement dit ; phénomène souvent motivé par l'appât du gain. « Beaucoup ignorent que les formes les plus sophistiquées de délinquance organisée interviennent souvent dans le piratage car cette activité génère de l'argent facile et qu'elle est moins pénalisée que le trafic de drogue ou d'armes », affirme l'avocat londonien Darrell Panethiere, qui représente plusieurs compagnies privées. Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, ses victimes ne sont pas uniquement les grandes maisons de disques de Londres ou les studios d'Hollywood, mais également les industries culturelles de pays en développement. « Beaucoup de chanteurs latino-américains enregistrent leurs disques à Miami, tandis que ceux de l'Afrique francophone le font à Paris, explique Darrell Panethiere, auteur d'un rapport récent sur le sujet. Leurs disques sont ensuite vendus dans le monde entier et cet argent leur permet de faire des tournées, de se faire connaître, de toucher des droits d'auteur... Si le piratage faisait l'objet d'un contrôle plus strict, les labels locaux pourraient aussi réaliser les enregistrements ».

Au Mexique par exemple, l'industrie culturelle, avec plus d'un million d'œuvres déposées, génère environ 6 % du produit intérieur brut. Pendant des



© Bruno Barbey/Magnum, Paris

années, le pays a même figuré parmi les dix premiers producteurs mondiaux de musique enregistrée. Mais aujourd'hui, le marché pirate, avec 76 millions de disques vendus chaque année, devance le marché légal qui ne totalise que 56 millions de ventes. « Nous étudions actuellement la possibilité de réformes légales pour alourdir les sanctions car, outre les pertes en termes d'investissements et d'emplois dans le pays, le piratage fait beaucoup de mal à nos exportations. Or celles-ci étaient assez importantes sur le plan régional et vers les États- »

L'industrie cinématographique indienne est celle qui produit le plus de films.

Il était une fois un ©

□ Le symbole ©, abréviation universellement connue de « Copyright » trouve son origine dans la Convention universelle sur le droit d'auteur, un texte législatif promulgué par l'UNESCO en 1952 et qui rassemble 99 États parties*. Sa version révisée, qui date de 1971, n'en compte que 64. Le © protège les créateurs originaux d'œuvres qui jouissent ainsi du droit exclusif d'interdire ou d'autoriser leur reproduction, interprétation ou exécution publique, enregistrement, transmission, traduction ou adaptation.

□ Plus récemment est née l'idée opposée : le *copyleft*, qui utilise comme symbole informel un ©. Grâce au *copyleft*, l'auteur permet d'utiliser, de copier, d'étudier, de modifier et de distribuer son œuvre. L'essor des logiciels libres, fondé sur l'accès libre à des ressources communes et élaborées de façon coopérative, prouve que le *copyleft* a des millions de partisans, en particulier sur cette gigantesque « toile » qu'est l'Internet. Ainsi, l'encyclopédie Wikipedia repose sur ce principe : elle n'accepte aucun article volé ou copié, et a battu en juin dernier le record jusqu'alors détenu par l'encyclopédie Britannica. Elle rassemble aujourd'hui pas moins de 600 000 articles rédigés dans plus de 50 langues, et 400 millions de ses pages sont consultées chaque mois.

* En juin 2005.

Douze mois et un jour pour le droit d'auteur

□ Le 23 avril, jour anniversaire de la mort de Miguel de Cervantès et de William Shakespeare, le livre et le droit d'auteur sont à l'honneur dans le monde entier. En 1995, la Conférence générale de l'UNESCO a en effet proclamé le 23 avril Journée mondiale du livre et du droit d'auteur dans le but de promouvoir la lecture, mais aussi la protection de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, outre ses activités visant à promouvoir une législation en faveur du droit d'auteur, l'Organisation publie le Bulletin électronique du droit d'auteur et participe aux campagnes visant à sensibiliser le public à l'importance de ce droit. Et pour lutter contre la piraterie, l'UNESCO organise depuis 2004 des ateliers de formation des formateurs auprès des autorités policières, douanières et judiciaires, notamment en Europe du Sud et en Afrique sub-saharienne. Elle envisage aussi la création d'un observatoire chargé de suivre les questions de piraterie et de servir de centre d'information en ligne.

➤ Unis », explique Víctor Manuel Guízar López, directeur du département de la protection contre les violations du droit d'auteur à l'Institut national du droit d'auteur au Mexique (Indautor).

Même situation en Inde, où l'industrie cinématographique, qui a produit 1 100 films en 2003, est la plus importante au monde, loin devant Hollywood. Selon des informations fournies par la Confédération indienne de l'industrie (CII), la vente illégale de films à l'étranger constitue un manque à gagner annuel de près de 70 millions de dollars. On estime ainsi que quatre CD et DVD sur dix produits à « Bollywood » (contraction de Bombay et Hollywood) vendus au Royaume-Uni sont

des copies frauduleuses. Ce pourcentage est encore largement supérieur au Bangladesh ou au Sri Lanka – sans parler de la diffusion de ces films par des chaînes de télévisions câblées qui ne paient pas les redevances. En outre, la musique étant un ingrédient important de tout mélodrame indien qui se respecte, les droits musicaux de ces longs métrages peuvent représenter jusqu'à 15 % des bénéfices – ou des pertes – de certains films.

Les pertes, en termes financiers et d'emploi, ne touchent pas seulement l'Inde. Au Gabon, les salles de cinéma ont déjà pratiquement disparu. Dans d'autres États, le piratage de disques dépasse les 90 %. Mais les maux les plus sérieux ne sont pas forcément les plus visibles. « La musique enregistrée représente la vie musicale d'une société. Si les meilleurs interprètes d'une nation ne sont pas enregistrés à des fins commerciales, leurs œuvres ne sont pas préservées et les pertes pour la culture locale sont incalculables puisque avec elles, disparaît un élément essentiel de la mémoire historique du pays », explique Darrell Panethiere. Si cette menace, qui est tout aussi réelle dans le domaine de la littérature ou du cinéma, se concrétisait le « juste équilibre » serait alors sérieusement mis à mal. ♦

Lucía Iglesias Kuntz

EN SAVOIR PLUS...

« Persistance de la piraterie : conséquences pour la créativité, la culture et le développement durable », voir : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001396/139651f.pdf>



Au Paraguay, on connaît la chanson

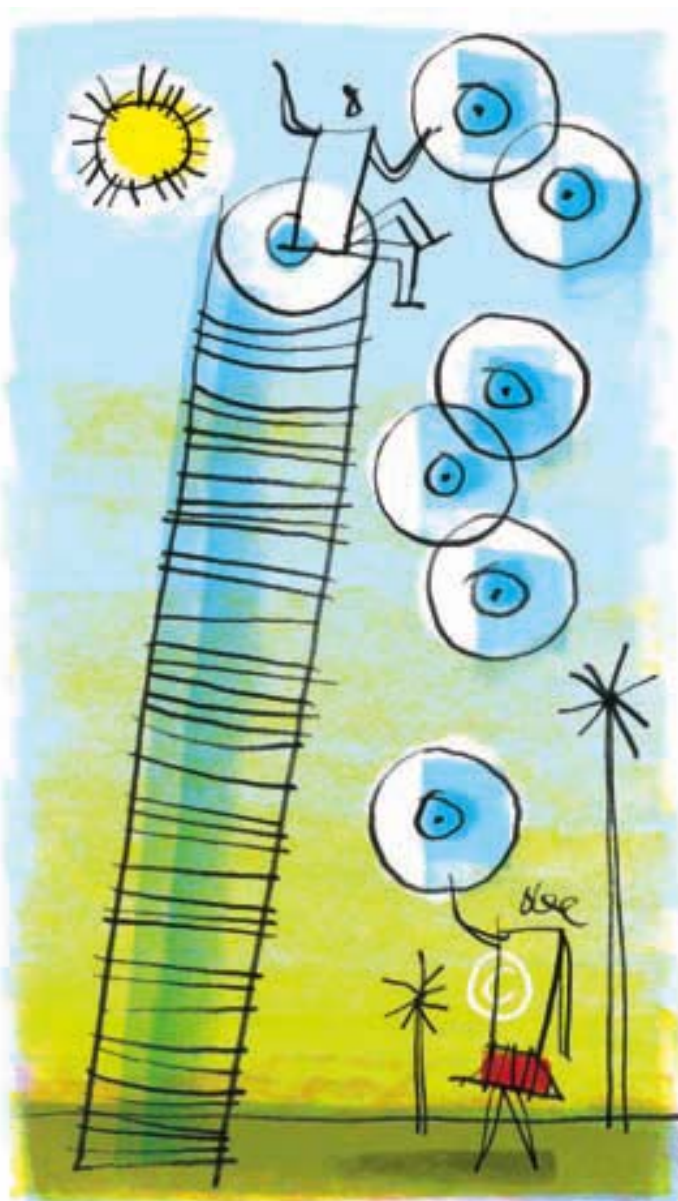
▣ *Par sa situation économique et géographique, le Paraguay détient un triste record : celui du pays ayant le pourcentage le plus élevé de musique piratée au monde.*

À Ciudad del Este, à 330 kilomètres d'Asunción, c'est devenu une blague. On dit que lorsque le réalisateur Michael Mann arrivera dans la ville pour tourner certaines scènes de son film *Miami Vice* – un événement prévu cette année –, il pourra déjà acheter une copie illégale de sa propre production.

Record de ventes

Il est vrai que selon le dernier rapport de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), publié en juin, le Paraguay est le pays où le piratage est le plus répandu au monde. Sur 100 disques vendus, 99 sont piratés. Le pays arrive en tête des 31 États dont les ventes clandestines dépassent les ventes légales. Par ailleurs, le rapport souligne que le Paraguay est une plaque tournante des disques vierges, en particulier vers le Brésil et l'Argentine. La réalité de la rue, dans un pays où le chômage et le sous-emploi atteignent respectivement 7,3 % et 24,1 %, semble confirmer les chiffres de l'IFPI. Dans la capitale, on peut acheter un film en DVD ou VCD (format permettant de stocker des fichiers vidéo ou audio et des images fixes avec une mauvaise résolution) avant sa sortie dans les salles de cinéma. Les films et les disques piratés se vendent comme des petits pains aux feux rouges, aux coins de rue et même à l'entrée des cinémas, où un billet peut coûter l'équivalent de 1,5 dollar, soit le prix d'un disque piraté. Les marchands à la sauvette de musique, de films, de logiciels et de jeux électroniques fréquentent les portes des collèges et s'installent parfois à quelques mètres de l'entrée principale du Palais de Justice et du Bureau des douanes.

Le rapport de l'IFPI n'a pas plu aux autorités locales. La directrice de la Propriété intellectuelle au ministère de l'Industrie et du Commerce, Astrid Weller, l'a jugé excessif. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a mis en route un Plan national concernant la propriété intellectuelle qui prévoit la



création d'une Unité technique spécialisée impliquant différentes autorités, y compris les forces armées. Son objectif : arrêter les responsables de la production et de la commercialisation de produits piratés, un délit qui, au Paraguay, fait l'objet d'une action pénale. Carlos González Rufinelli, directeur de l'organisme national de protection du droit d'auteur, ajoute que, « dans le but de renforcer les contrôles aux frontières, un registre des importateurs de supports magnétiques, optiques et d'autres types de matériel susceptibles de servir à la produc- ➤



› tion de copies frauduleuses va être mis en place ». En outre, les autorités vont lancer une campagne dans les écoles afin de faire comprendre aux plus jeunes les préjudices que le piratage entraîne pour le pays et ses artistes.

En attendant, la mauvaise qualité ne suffit pas à dissuader les acheteurs. Sur un mauvais VCD, il arrive que l'image et le son ne soient pas synchronisés. D'autres fois, comme les images ont été filmées directement dans une salle de cinéma, on voit les épaules du spectateur de la rangée de devant. Il est également fréquent que le film ne soit enregistré que jusqu'à la moitié. Quant aux disques, il n'est pas rare qu'ils soient illisibles. Mais c'est d'abord pour le prix que les acheteurs recherchent les éditions piratées.

Pourtant, au Paraguay, la principale source de

revenus de la piraterie n'est pas la consommation locale, mais l'exportation. Dans les zones frontalières (en particulier dans le Haut Paraná), la police démantèle sans cesse de grands laboratoires de production équipés des technologies les plus sophistiquées. Toutefois, ces coups de filet ne sont pas suffisants pour stopper cette « industrie » qui poursuit ses activités, souvent avec la complicité des autorités et des mafias locales. Selon le Rapport 2005 sur la piraterie commerciale, 11 millions de CD vierges ont déjà été confisqués cette année, douze accusations ont été formulées contre deux cas importants de délinquance organisée liée à la piraterie, et 57 permis d'importation ont été retirés à des entreprises suspectes.

Vivre de l'art n'a jamais été facile, mais le piratage complique encore davantage les choses. David Arriola est gérant de Kamikaze, un label discographique qui depuis cinq ans, lance de jeunes artistes paraguayens. Il n'en revient toujours pas : « Lorsque nous avons sorti notre premier disque, *Al natural*, du groupe de rock Paiko, ils ont mis un an à le pirater. Pour le second, le lendemain de sa sortie, on trouvait déjà des copies piratées dans la rue... Nous étions abasourdis. » ♦

Natalia Daporta

Faits et chiffres

□ L'industrie cinématographique américaine perd chaque année 3 milliards de dollars à cause de la piraterie.

En 2004, 34 % des logiciels étaient piratés, soit un point de moins qu'en 2003. Cependant, les pertes économiques sont passées dans le même temps de 29 à 33 milliards de dollars.

□ Une réduction de 10 % du piratage de logiciels permettrait de créer 1,5 million d'emplois et générerait 64 milliards de dollars de taxes au niveau mondial.

□ En Colombie, les autorités ont saisi 37 000 livres pirates en 1998 et 180 000 en 2003. En 2005, l'éditeur Norma a avancé la sortie dans le pays du dernier livre de Gabriel García Márquez, *Mémoires de mes putains tristes*, parce que des versions pirates étaient déjà en circulation.

Sources : Motion Picture association, Business Software Alliance, Editions Norma.

EN SAVOIR PLUS...

<http://www.ifpi.org>

En août 1947 paraissait le Moniteur de l'UNESCO, ancêtre du Courrier. Aujourd'hui, le magazine s'apprête à devenir une publication en ligne. Entre-temps, le Courrier a accompagné toute l'histoire de l'Organisation.



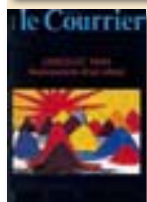
60^e anniversaire, novembre 2005, publié en 6 langues.

Avec ce numéro spécial anniversaire du *Courrier de l'UNESCO*, une page de l'histoire du magazine depuis sa première parution en 1948 se tourne. En effet, il s'agit du dernier numéro imprimé sur papier. Désormais le *nouveau Courrier* sera uniquement disponible en ligne.



50^e anniversaire, juillet-août 1996, publié en 30 langues.

Qu'est-ce que le 50^e anniversaire de l'UNESCO évoque pour vous ? Au lieu de faire appel à des intellectuels et à des spécialistes des divers domaines de compétence de l'Organisation, carte blanche a été donnée à 20 dessinateurs de bandes dessinées. Résultat : une série d'impressions subjectives plutôt qu'une évaluation objective des programmes.



40^e anniversaire, octobre 1985, publié en 32 langues, avec des extraits en Braille dans 4 langues.

Loin de dresser l'inventaire des réalisations de l'UNESCO, ce numéro nous replonge dans le monde de 1945 et nous rappelle la naissance de l'idéal de l'Organisation, ainsi que les efforts déployés par les hommes et les femmes dont l'action a abouti à sa création.



30^e anniversaire, mars 1976, publié en 15 langues.

Ce numéro est principalement consacré à Julian Huxley, premier Directeur général de l'UNESCO en 1946. Il présente des extraits du document d'origine dans lequel Julian Huxley a rédigé une première version de la philosophie de l'Organisation, ainsi qu'un hommage rendu par Paulo E. de Berrêdo Carneiro, éminent scientifique brésilien.



25^e anniversaire, août-septembre 1971, publié en 13 langues.

Pour ce numéro, l'UNESCO a ouvert ses portes à un étudiant canadien de 25 ans qui a passé plusieurs mois à explorer et à fouiller à loisir le siège de l'Organisation à Paris. Le résultat est un compte-rendu vivant des activités de l'UNESCO, perçues avec l'objectivité d'une personne extérieure. Cet article montre également l'évolution de la démarche de l'UNESCO à l'égard des jeunes.



20^e anniversaire, juillet-août 1966, publié en 9 langues.

Fort de ses 8 pages imprimées en couleurs, ce numéro se penche sur les principaux changements qui ont marqué l'éducation, la science, la culture, la communication de masse et les sciences sociales au cours des 20 dernières années, et analyse les réalisations de l'UNESCO dans chacun de ces domaines. D'autres articles sont consacrés à la publication des six volumes de *l'Histoire de l'humanité* sur la science et la culture.



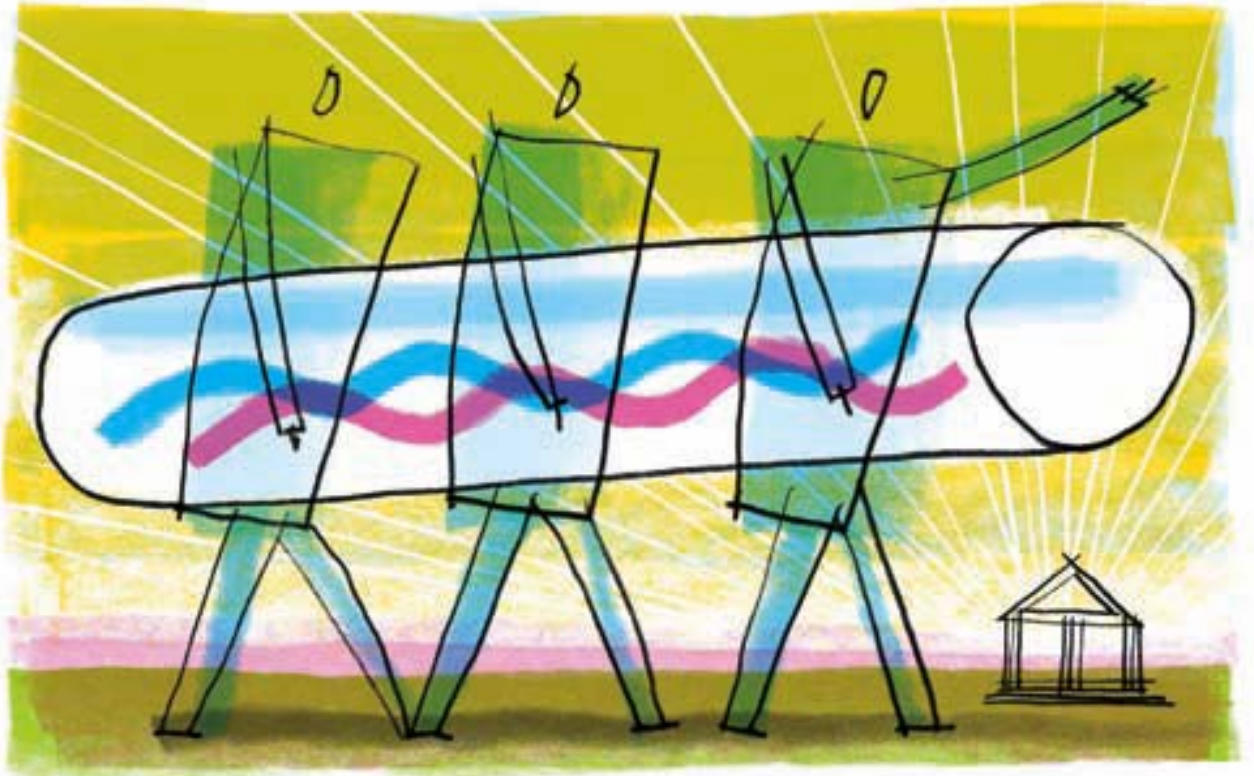
10^e anniversaire, novembre-décembre 1956, publié en anglais, en français et en espagnol.

Le premier *World Survey of Education* (Bilan mondial de l'Éducation), publié par l'UNESCO en 1955, a révélé que quelque 250 millions d'enfants dans le monde, soit un sur dix, n'étaient pas scolarisés. Les autres thèmes principaux abordés dans ce numéro sont les ravages de la Seconde Guerre mondiale et les travaux de construction du Siège de la place de Fontenoy qui sont sur le point de prendre fin.

Ces numéros sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.unesco.org/courier.

Donner une conscience à la science

Dessins Christian Roux



Clonage, diagnostic préimplantatoire, exploitation des données génétiques, recherche sur les cellules souches embryonnaires... Toutes ces avancées scientifiques sont à double tranchant : prometteuses pour les patients et problématiques d'un point de vue éthique. Pour guider la réflexion des États, l'UNESCO assure depuis des années un rôle de veille éthique. Après un texte sur le génome humain (1997) et sur les données génétiques humaines (2003), l'Organisation vient d'adopter une Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme.

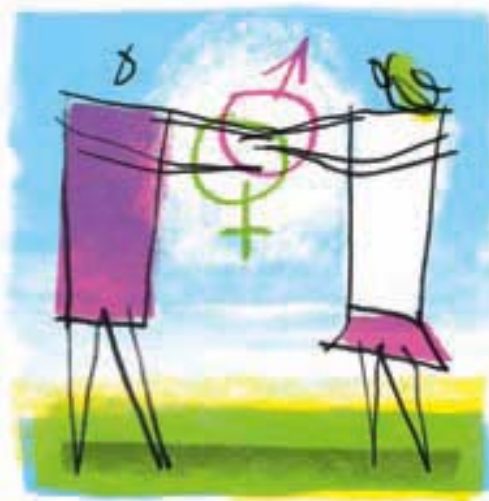
Séoul, février 2004. Le professeur Hwang Woo-suk vient pour la première fois de cloner un embryon humain. L'objectif n'est pas d'obtenir un bébé génétiquement parfait, mais des cellules souches embryonnaires qui pourraient permettre à terme de soigner des maladies aujourd'hui incurables. À la différence d'un certain nombre de pays, la République de Corée autorise en effet le clonage thérapeutique.

Premier scientifique à parvenir à une telle prouesse, Hwang Woo-suk avait de quoi se réjouir. Il a malgré tout éprouvé le besoin d'évoquer le sens de cette découverte avec l'archevêque de Séoul, Nicholas Cheong Jin-suk. Le 15 juin 2005, les deux hommes se sont rencontrés. Pendant une heure, le professeur et l'homme d'Église ont parlé du commencement de la vie, du respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, du statut de

l'embryon, des pouvoirs de la science et des devoirs de la conscience... En un mot, de bioéthique.

Car face à la rapidité des progrès scientifiques, les États doivent désormais se prononcer sur ces questions mais aussi sur la procréation médicalement assistée ou le choix du sexe des enfants avant la naissance. Certains d'entre eux se sont déjà dotés d'outils juridiques. D'autres pas.

Conformément à son mandat de veille éthique, l'UNESCO s'est intéressée très tôt aux progrès de la recherche scientifique. L'Organisation a déjà adopté deux Déclarations, en 1997 et 2003, pour répondre spécifiquement aux problèmes posés par les progrès de la biologie et de la génétique (voir encadré ci-dessous). Troisième volet de cette réflexion : la Déclaration universelle sur la bioéthique et des droits l'homme, adoptée par la



Conférence générale de l'UNESCO à l'automne 2005. Ce texte entend apporter « une réponse universelle aux enjeux éthiques » qu'entraînent les « développements rapides des sciences et des technologies ».

En réalité, la Déclaration n'apporte pas de réponse définitive aux questions soulevées par le clonage thérapeutique ou la recherche sur les cellules souches. Son rôle est plutôt de nourrir une réflexion plus large. « Le statut de l'embryon, l'euthanasie et l'avortement n'y figurent pas parce qu'ils sont trop controversés », explique le directeur de la Division de l'éthique de l'UNESCO, Henk ten Have.

La volonté de trouver un consensus entre les États membres sur un sujet difficile a prévalu à chaque étape de la rédaction. Un exemple : certains États se sont émus que la Déclaration ne mentionne pas le « droit à la vie ». Une question délicate entre toutes : la vie commence-t-elle à la naissance ? A la conception ? Au stade du fœtus ? Les experts ont finalement choisi d'évoquer « le respect de la vie des êtres humains ». À charge pour chaque État de définir ce qu'il entend par « être humain ».

Portée élargie

En revanche, à l'initiative des pays en développement, la portée de la Déclaration a été élargie aux questions sociales et environnementales. Le texte rappelle ainsi que les progrès de la science et la technologie devraient favoriser l'accès des plus démunis à des soins de qualité, aux médicaments, à la nourriture, à l'eau. Par ailleurs, certains pays d'Amérique latine ont tenu à inscrire dans la Déclaration la lutte contre « le trafic illicite » de « ressources génétiques », allusion à la lutte contre la « bio-piraterie », l'exploitation des ressources naturelles d'un pays par des entreprises privées sans partage équitable des bénéfices (voir article p. 36).

« La science doit aussi être consciente de sa fonction sociale », résume un délégué latino-américain pour justifier l'élargissement de la portée du texte. « Les recherches sur les cellules souches et le clonage ne concernent pas encore le plus grand nombre. C'est une promesse. Mais pour le moment, des personnes meurent en raison de mauvaises

Les deux précédentes Déclarations de l'UNESCO

□ Pour veiller au respect des principes de dignité et de liberté de la personne face aux risques de dérives de la recherche biomédicale, l'UNESCO a mis en place dès 1993 un Comité international de bioéthique (CIB), une instance consultative dont les 36 membres – indépendants et originaires de diverses cultures – sont des personnalités éminentes dans les disciplines les plus variées : médecins et généticiens y côtoient chimistes, juristes, anthropologues, philosophes et historiens. En 1998, l'UNESCO s'est aussi dotée d'un Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), regroupant 36 représentants des États membres de l'UNESCO, qui peut servir de pont entre les experts indépendants et les instances gouvernementales traitant de bioéthique.

□ Les travaux du CIB ont débouché sur la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée en 1997 par la Conférence générale de l'UNESCO. En 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien ce texte qui condamnait déjà le clonage humain à des fins reproductives. Depuis cette date, de nombreux pays ont transposé dans leur droit national les principes énoncés dans cette Déclaration.

□ En 2003, l'UNESCO a adopté une Déclaration internationale sur les données génétiques humaines. Objectif : assurer le respect de la dignité, des droits et des libertés des individus « dans la collecte, le traitement, l'utilisation et la conservation » de ces données génétiques obtenues à partir du sang, de la peau, des os... La Déclaration rappelle entre autres que « l'identité d'une personne ne saurait se réduire à des caractéristiques génétiques ».

› conditions de santé. Nous devons nous concentrer sur ce problème », ajoute Henk ten Have.

« Nous avons comblé un vide juridique, politique et éthique », ajoute l'ambassadeur d'Uruguay à l'UNESCO, Pablo Sader, qui a présidé les débats des experts gouvernementaux à partir d'un avant-projet du Comité international de bioéthique (CIB). « Ce document doit servir à inspirer des législations et guide le débat dans les pays. » Il s'agit bien d'inspirer et non d'obliger : c'est une déclaration, sans caractère obligatoire, et non une convention, plus contraignante. Il était peut-être trop tôt pour cela. Le XXI^e siècle ne fait que commencer. ♦

Samir Tounsi



Naître pour guérir un frère ou une sœur

▣ *Mis au monde pour sauver un membre de la famille, les « bébés médicaments » soulèvent de nombreux problèmes éthiques.*



Ian*, six ans, souffre d'une maladie sanguine très grave. Pour le sauver, ses parents, originaires de Leeds (Royaume-Uni), n'avaient qu'une solution : concevoir un autre enfant porteur des mêmes tissus cellulaires que lui ; les tissus étant prélevés à la naissance sur le cordon ombilical, ou plus tard dans la moelle osseuse.

La mère de Ian est tombée une première fois enceinte, mais le fœtus était porteur de la même maladie. Elle ne l'a pas gardé. Le deuxième enfant est né, mais ses tissus étaient incompatibles avec ceux de Ian.

Pour éviter les hasards de la génétique, il est désormais possible de sélectionner l'embryon du « bébé-médicament » qui pourrait sauver Ian. Dès 2001, la Human Fertility and Embriology Authority (HFEA), l'instance gouvernementale qui supervise

les cliniques pratiquant la fécondation in vitro, a autorisé un diagnostic préimplantatoire. Une association, Comment on Reproductive Ethics (Core), a aussitôt saisi la justice. Après plusieurs rebondissements, la plus haute juridiction britannique, les Law Lords, a finalement confirmé la décision de la HFEA en avril 2005.

Core ne décolère pas. « Nous pensons qu'il est fondamentalement mauvais de concevoir un enfant pour le compte d'un autre, quelle que soit la gravité de sa maladie », explique sa directrice et fondatrice, Josephine Quintavalle, qui craint « la création de bébés du bon sexe ou de la bonne couleur de cheveux ».

« L'utilisation d'une telle technologie est moralement justifiée lorsqu'elle est strictement régulée », répond de son côté le médecin qui a suivi le petit Ian. La HFEA rappelle qu'elle accorde chaque autorisation de diagnostic préimplantatoire au cas par cas. Elle rappelle aussi que 80 % des Britanniques sont contre le choix du sexe des bébés sans raison médicale. ♦

S. T.

* Le prénom a été changé.

Les cellules de la discorde

▣ *Si elles représentent un espoir de guérison pour certaines maladies graves, les cellules souches embryonnaires posent la question du statut moral de l'embryon.*

« Un jour, je marcherai de nouveau ». Paralysé depuis l'âge de 16 ans, Jim Langevin, député de l'État du Rhode Island (États-Unis) mise beaucoup sur la recherche sur les cellules souches embryonnaires (CSE). Il a d'ailleurs plaidé leur cause en mai 2005 devant le Congrès des États-Unis.

Comme lui, de nombreux chercheurs pensent que ces cellules pourraient permettre de régénérer des organes et des tissus malades. Encore vierges de toute fonction, elles peuvent en effet jouer n'importe quel rôle. Elles sont « pluripotentes », c'est-à-dire qu'elles peuvent devenir n'importe quelle cellule; sanguine, musculaire, nerveuse... Leur capacité régénératrice serait supérieure à celle des cellules adultes prélevées dans la moelle épinière ou sur le cordon ombilical.

| Peur du clonage

Mais a-t-on le droit d'utiliser puis de détruire des embryons humains pour se les procurer? Même si ces embryons sont surnuméraires, c'est-à-dire qu'ils ne font plus l'objet d'un projet parental d'insémination artificielle? La plupart des autorités religieuses s'y opposent, au nom du respect des embryons humains.

La recherche sur les CSE soulève aussi le problème du clonage dit « thérapeutique ». En effet, des chercheurs ont déjà cloné des embryons à partir des cellules d'un patient pour obtenir des cellules souches porteuses des mêmes caractéristiques génétiques que ce patient. Mais même thérapeutique, la clonage fait peur. En mars 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Déclaration qui invite les États membres « à interdire toutes les formes de clonage humain dans la mesure où elles seraient incompatibles avec la dignité humaine ». De son côté, l'UNESCO préfère parler non pas de « clonage thérapeutique » mais de « clonage à des fins de recherche ».

Pour l'instant, les lois et les pratiques varient d'un État à l'autre : la République de Corée autorise le clonage à des fins de recherche tout en punissant le clonage humain, les États-Unis envisageaient

récemment d'assouplir les restrictions qu'ils ont mises en 2001 à la recherche sur les CSE, l'Allemagne et le Costa Rica interdisent la destruction d'embryons à des fins de recherche et en France, dix chercheurs ont signé une pétition demandant l'autorisation du clonage thérapeutique.

Pendant les débats, la recherche continue. Une société privée américaine, Geron, annonce des premiers essais de CSE sur l'homme en 2006 pour traiter des lésions de la moelle épinière, sous réserve d'une autorisation des autorités. Mais de guérison, il n'est pas encore question. Les CSE ne sont encore, au mieux, qu'une promesse. ♦

Samir Tounsi



Pirates en herbes au Costa Rica

□ Depuis quelques années, le Costa Rica s'est organisé pour lutter contre la bio-piraterie et tirer un meilleur parti de la richesse de sa flore, très convoitée par l'industrie pharmaceutique.

Certains Ngobes s'en souviennent encore. Dans les années 1990, des médecins étrangers ont débarqué auprès de ces indigènes présents au Costa Rica et au Panama. Ils ne venaient pas pour les soigner mais pour prélever leur sang et étudier leurs gènes. Professeur de sciences environnementales à l'Université du Costa Rica, Silvia Rodriguez rappelle que des scientifiques étrangers ont collecté à cette époque dans plusieurs pays l'ADN de communautés indigènes dans le cadre d'un projet connu sous le nom de « Diversité génétique humaine », qui réunissait des scientifiques américains, européens et

Pour que l'exploitation des ressources naturelles bénéficie au pays, le Costa Rica s'est doté d'un instrument à peu près unique, l'Institut national de la biodiversité (Inbio). Fondé à partir d'une initiative privée en 1989, l'Inbio a signé plus de trente accords avec des laboratoires locaux ou étrangers. Actuellement, cet institut travaille en partenariat avec l'entreprise américaine de biotechnologie Diversa pour développer de nouveaux produits textiles à partir de micro-organismes *made in* Costa Rica. L'Inbio a également permis à un laboratoire costa-ricain, Lisan, de développer un médicament contre les troubles digestifs et rénaux à partir d'un arbuste (le *Quassia Amara*), dont les vertus sont connues depuis toujours par les communautés d'Amérique centrale.

Voix discordantes

« La recherche et la prospection sont chères et nous croyons qu'il faut la mener à bien en partenariat avec les grandes entreprises qui ont la technologie, tandis que nous, nous avons la connaissance de la biodiversité », estime Ana Lorena Guevara, une responsable de l'Inbio.

Mais cette politique ne fait pas l'unanimité. Certains défenseurs de l'environnement dénoncent « une privatisation de la biodiversité ». « Nous sommes à la merci de la bonne foi de quelques laboratoires. Nous ne savons pas combien ils gagnent et combien il nous revient », estime de son côté Silvia Rodriguez, professeur à l'Université nationale du Costa Rica... Des accusations contre lesquelles l'Inbio se défend en invoquant le respect d'une loi sur la biodiversité de 1998.

À la demande des pays du Sud, la Déclaration de l'UNESCO sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée par l'UNESCO à l'automne 2005, rappelle que « toute intervention médicale de caractère préventif, diagnostique ou thérapeutique, ne doit être mise en œuvre qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé de la personne concernée ». Un article que les Ngobes pourront désormais faire valoir. ♦



japonais. Cette information génétique devait permettre d'expliquer la résistance ou la vulnérabilité de ces groupes ethniques à certaines maladies.

Deux médecins ont même tenté de breveter des informations cellulaires d'une femme ngobe du Panama à son insu, pour étudier sa résistance supposée à certains types de leucémie. Après une mobilisation des organisations indigènes, des défenseurs de l'environnement et d'universitaires, les médecins américains, Jonathan E. Kaplan et Michael Dale Laimore, ont fait marche arrière.

Mais cette utilisation de l'information génétique des individus sans leur consentement éclairé n'est pas la seule forme de bio-piraterie. Le Costa Rica, véritable réservoir de biodiversité, doit aussi se défendre contre l'exploitation illicite de sa flore. L'enjeu est de taille : les plantes sont très utilisées par l'industrie pharmaceutique. « À eux seuls, les médicaments provenant des plantes généreraient un négoce de 78 milliards de dollars annuels », estime le président de Fédération costa-ricaine pour la conservation de la nature, Isaac Rojas.

Juan Ramon Rojas

LES « PREMIÈRES FOIS »



Certains programmes et instituts de l'UNESCO existaient avant l'Organisation elle-même. C'est le cas par exemple du Bureau International d'éducation dont la création remonte à 1925. De même, l'Index Translationum a été mis en place par l'Institut international de coopération intellectuelle en 1931. En 60 années d'existence, l'UNESCO a connu de nombreuses « premières fois ».

États membres

En 1945, 37 pays ont signé l'Acte constitutif de l'UNESCO qui est entré en vigueur un an plus tard, après avoir été ratifié par 20 pays signataires qui sont ainsi devenus les premiers fondateurs de l'Organisation. En 2005, le Brunei Darussalam est le dernier pays à être devenu membre de l'UNESCO. Celle-ci compte donc aujourd'hui 191 États membres et six membres associés.

Commissions nationales

En 1946, le Brésil est le premier État membre à avoir institué une commission nationale. Six autres pays l'ont imité dans la même année. La dernière commission nationale a été créée par les Îles Salomon en 2002, ce qui porte à 192 le nombre total de commissions existant aujourd'hui.

Bureaux hors Siège

Le premier bureau hors Siège de l'UNESCO a ouvert ses portes à New York en 1946. Le plus récent a été créé en 2004. Il s'agit du Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq qui est actuellement établi à Amman, Jordanie.

Réseau du Projet des Écoles associées de l'UNESCO

Ce réseau a été créé en 1953 à partir de 33 établissements d'enseignement secondaire de 15 États membres. Les derniers établissements à avoir rejoint de réseau en 2004 sont cinq écoles de Jamahiriya arabe libyenne. En 2005, le réseau compte 7 900 établissements répartis dans 175 pays.

Organisations non gouvernementales

C'est en 1946 qu'a été passé le premier accord avec une ONG. Il s'agissait du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), aujourd'hui connu sous le nom de Conseil international pour la science. À l'heure actuelle, 230 ONG entretiennent des relations officielles avec l'UNESCO et nombre d'autres collaborent ponctuellement.

Clubs

Le premier club a été fondé en 1947 à Sendai, au Japon. En 2005, le mouvement compte 3 600 clubs, centres et associations répartis dans 90 pays.

Boursiers

En 1947, des bourses ont été remises à treize candidats issus de six pays. Entre 1948 et 1968, quelque 11 000 bourses de recherche et d'études ont été attribuées, parmi lesquelles 17 % l'ont été à des femmes. La Section des Bourses a remis environ 350 bourses en provenance de 123 pays en 2004-2005, 56 % d'entre elles étant destinées à des femmes.

Prix

Créé en 1951, le Prix Kalinga pour la vulgarisation de la science a été le premier prix décerné par l'UNESCO. Il en existe aujourd'hui 33. Le Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde est le dernier à avoir été créé, en 2004. Cette récompense, qui est prise en charge par la République de Corée, commémore l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Buljo jikji simche yojeol, le plus vieux livre réalisé à l'aide de caractères métalliques mobiles connu au monde.

Lauréats

Louis de Broglie, physicien français et lauréat du Prix Nobel, est devenu le premier lauréat récompensé par l'UNESCO en 1952 lorsqu'il a reçu le Prix Kalinga. Le lauréat le plus récent est l'artiste indien Ashok Sukumaran qui a reçu en octobre 2005 le Prix UNESCO des arts numériques.

Sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Les Îles Galápagos situées en Équateur sont le premier site à avoir été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1978, puis 11 sites de sept autres pays ont également été inscrits. En 2005, 24 nouvelles inscriptions ont eu lieu, la dernière étant celle du Centre historique urbain de Cienfuegos à Cuba. Aujourd'hui, 812 sites figurent sur la Liste du patrimoine.

Ambassadeurs de bonne volonté

Le diplomate et homme d'affaires, son Excellence le Sheikh Ghassan I. Shaker fut le premier à recevoir ce titre en 1990. Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud, a été le dernier à rejoindre les rangs en 2005.

Artistes pour la paix

La chanteuse canadienne Céline Dion a été la première artiste nommée en 1999. Le dernier en date est le sculpteur et poète français Gérard Voisin, nommé en 2005.

Médailles commémoratives

En 1961, l'UNESCO a émis son premier ensemble de trois médailles pour célébrer son vingtième anniversaire. En octobre 2005, la dernière médaille émise est celle qui commémore le soixantième anniversaire de l'UNESCO.

Au chevet de la planète



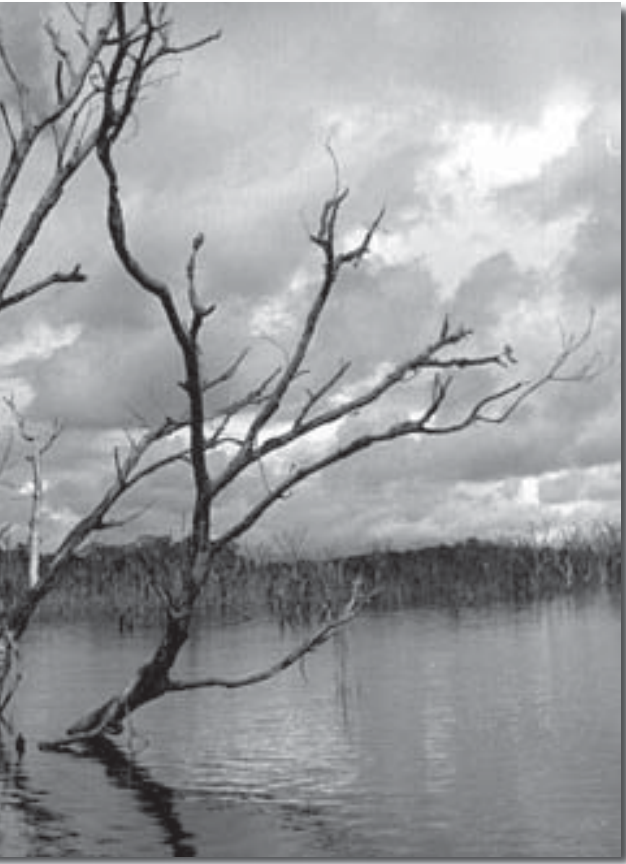
En Guyane française,
une forêt inondée
par la mise en eau
d'un barrage.

Avec une population mondiale qui devrait atteindre 9 milliards d'individus en 2050, des ressources qui se raréfient et une biodiversité de plus en plus menacée, la Terre présente des symptômes inquiétants. Certains dommages causés sont d'ores et déjà irréversibles. Pourtant, tout n'est pas joué. Quelques-uns des changements liés au réchauffement climatique pourraient même s'avérer bénéfiques, si toutefois on parvient à les accompagner.

À la veille de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2005, le site Internet de la station de radio britannique BBC a mis en ligne une série d'images prises en différents endroits du globe, à plusieurs années d'intervalle. Le résultat est saisissant. Ces images racontent l'histoire d'une disparition spectaculaire survenue ces dernières décennies, qui ne cesse de s'accélérer : recul des forêts, des zones marécageuses, de la faune, des glaciers, de la qualité de l'air, de l'eau douce, de la banquise... La liste est longue. Au point que la question semble

moins désormais « que faire ? », mais « n'est-il pas trop tard ? ».

Certains récusent ce scénario qu'ils jugent catastrophiste. Quelques-uns de ces phénomènes peuvent en effet s'avérer positifs. Paradoxalement, l'urbanisation peut ainsi apparaître comme une solution à l'essor démographique. Certains considèrent en effet que leur impact sur l'environnement est moindre que celle des zones résidentielles, dans la mesure où les habitants sont concentrés dans un espace relativement



© Patrick Bard/Editingserver.com

réduit. D'autres font au contraire remarquer que l'impact invisible des centres urbains sur les milieux naturels s'étend à des centaines, voire des milliers de kilomètres de distance, là où les citadins s'approvisionnent en eau, en énergie, en nourriture ou en textile.

En réalité, l'urbanisation a des effets mitigés sur la biodiversité. Même si elle conduit à la disparition de certaines plantes, les espèces exogènes ne sont pas forcément malvenues si elles parviennent, elles, à survivre dans cet environnement. « Le plus important est que la végétation continue de vivre, qu'elle provienne de Chine ou de Sibérie », indiquait Charles Peters, conservateur du Jardin botanique de New York, lors d'une rencontre co-organisée en 2003 sur l'écologie urbaine. Selon l'Union mondiale pour la nature (IUCN), l'invasion d'espèces étrangères représente quand même une menace pour la diversité biologique. Sorties de leur contexte d'origine, elles peuvent détruire des écosystèmes entiers. Or, la biodiversité forme précisément le meilleur rempart contre les changements négatifs.

En Afrique du Sud, des colons blancs ont ainsi introduit différentes espèces d'acacias australiens pour produire du bois de charpente et stabiliser les dunes. Malheureusement, dans la région du Cap, ces espèces ont proliféré au détriment de la végétation locale, remplaçant des milliers d'hectares d'un des plus riches royaumes floraux de la planète par des épineux avides d'eau et procurant peu d'abris protecteurs aux oiseaux, insectes et reptiles de la région. Aujourd'hui, les plantations exogènes qui ont envahi l'Afrique du Sud absorbent 3,3 milliards de mètres cubes d'eau de plus que la flore endogène, dans une région déjà encline à la sécheresse.

| Approche réaliste

En 1995, le gouvernement sud-africain a introduit un plan et une législation baptisés Working for Water (« Mobilisation pour l'eau »), visant à éradiquer les espèces exotiques envahissantes et à replanter des espèces indigènes. Ce programme a permis la création de 40 000 emplois à l'échelle nationale, la plupart destinés aux plus déshérités. Son succès est un des exemples les plus parlants de la réversibilité du changement environnemental.

Cependant, la Convention sur la biodiversité, signée par les chefs d'exécutif de 150 pays au Sommet de la Terre de Rio de 1992, reconnaît que l'idéal écologique de la préservation d'une nature intacte de l'impact destructeur de l'homme n'est plus réaliste. Il propose à la place une approche d'écosystème qu'il définit comme une stratégie pour une

Les Réserves de biosphère

- L'UNESCO a lancé son programme « L'homme et la biosphère » en 1971. Cinq ans plus tard, elle a désigné ses premières Réserves de biosphère, alors au nombre de 53, réparties dans 8 pays. Ce réseau couvre aujourd'hui 482 sites répartis dans 102 pays.
- Les Réserves de biosphère sont des zones terrestres ou côtières, mettant en pratique une politique visant à réconcilier la préservation de la biodiversité avec une gestion durable. Elles bénéficient ainsi d'une reconnaissance internationale. Mais, proposées par les États, elles restent sous leur juridiction. La règle veut qu'elles soient structurées en trois espaces : un noyau, une zone tampon et une zone de transition.
- Destiné à préserver sur le long terme des paysages, des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent, seul le territoire formant le noyau nécessite une protection juridique. La zone de transition accueille, elle, des habitats humains, des terres agricoles, etc. Quant à la zone tampon, elle permet d'atténuer les effets de la présence humaine sur le noyau. Certaines Réserves de biosphère sont à cheval sur plusieurs pays.

› gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources vitales. Dans une large mesure, le programme L'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB : Man and Biosphere), lancé à Rome en 1971, avait anticipé cette démarche intégrée, avec vingt-et-un ans d'avance.

| Les montagnes exposées

Récemment, en partenariat avec le Programme hydrologique international de l'UNESCO et l'Institut de recherche sur la montagne, le programme MAB a mis sur pied un réseau de Réserves de la biosphère en zones montagneuses afin de surveiller les changements planétaires, qu'ils soient liés au climat ou entraînés par des facteurs sociaux. « Ces zones sont très sensibles aux changements climatiques », souligne Greg Greenwood, directeur de cet Institut. « Dans les modèles de circulation planétaire dont nous disposons, le réchauffement est censé être plus rapide en altitude élevée qu'en altitude basse. » Natarajan Ishwaran, directeur de la Division des sciences écologiques de l'UNESCO n'est pas non

plus « catastrophiste ». « Le véritable défi consiste à trouver des exemples qui avancent dans le bon sens et de tâcher de les reproduire ailleurs. » Il cite en exemple la lutte contre le déboisement illicite : « Mettre fin à la coupe de bois ne peut se régler simplement par la répression. Il vous faut d'abord engager un dialogue avec l'industrie locale du bois et se faire des alliés capables de contribuer à un changement à court terme. Cela peut signifier une approche radicale, comme de faire du braconnier un garde-chasse. » L'expérience a déjà été tentée avec plusieurs projets d'écotourisme.

Peut-être serait-il temps de se souvenir de Wendy Campbell-Purdie, une Britannique qui, dans les années soixante, a planté 130 000 arbres au bord du Sahara à Bou Saada, dans le sud algérien, une « muraille verte » contre la désertification. Sa sélection n'était peut-être pas idéale, mais cela a marché et, à l'ombre de cette ligne verte, les cultures ont pu se développer. L'expérience mérite d'être rappelée alors que s'ouvrira en 2006, l'Année internationale du désert. ♦

Les Inuits, témoins privilégiés des caprices du climat

▣ *Sur le continent arctique, le peuple Inuit est en première ligne pour observer les effets du réchauffement de la planète.*

Enfant, Shari Fox Gearheard avait l'habitude de creuser de petites grottes de neige autour de sa maison de l'Ontario, au Canada, et de s'y endormir. Elle s'en souvient comme d'un refuge où régnait un « calme absolu ». Quelques décennies plus tard, devenue chercheuse pour l'administration nationale de l'océan et de l'atmosphère, elle partage sa vie avec les Inuits de la Clyde River, en pays Nunavut, au Canada. Elle y collecte les observations sur les changements climatiques dont ils sont les

témoins. C'est dans ce même esprit que les programmes LINKS et MOST de l'UNESCO se sont engagés dans la documentation et la promotion des savoirs indigènes.

Un jour, un ancien a dit à Shari Fox que le temps est devenu *uggianaqtuq*, c'est-à-dire « comme un ami familial qui adopte un comportement étrange ». Il y a une cinquantaine d'années, une tempête de neige durait quatre ou cinq jours. Le sixième ou le septième jour, il faisait beau pour le reste de la saison. Aujourd'hui, les tempêtes se déclenchent sans prévenir. Aussi est-il devenu difficile aux Inuits de savoir à quel moment ils peuvent aller chasser. D'autant que les changements dans la circulation des vents rendent les départs encore plus dangereux.

EN SAVOIR PLUS...

Meilleures pratiques sur les savoirs indigènes : www.unesco.org/most/bpindi.htm



© Shari Gearhead, Nunavut

Peter Paneak,
Clyde River,
Nunavut.

Pour Shari Fox Gearhead, les témoignages des Inuits peuvent apporter un important complément aux analyses scientifiques. « À mesure que la télé-détection et les modèles climatiques et météorologiques se font à une échelle de plus en plus fine, poursuit-elle, les Inuits devraient être associés en tant que partenaires ». Toutefois, cette coopération a ses limites. « Dans le domaine scientifique, souligne-t-elle, tout est catégorisé, en température, pression, vent, profondeur de la neige, etc. Pour les Inuits c'est un ensemble. »

De même, les Inuits ne savent pas forcément que la température du permafrost a augmenté de deux degrés ces dernières décennies, mais ils voient bien que les rivières et les lacs tendent à s'assécher. Ils constatent que sur le lac Baker, une île que les habitants gagnaient en canoë l'été peut désormais être atteinte à pied.

Les peuples autochtones de la région se rassemblent aujourd'hui pour mettre leur expérience en commun, à l'image du projet d'échange entre les Inuits de la Clyde River et ceux d'Inupiat of Barrow, en Alaska. Ils ont même formé un groupe de pression pour poursuivre en justice les États-Unis, qu'ils accusent de détruire leur mode de vie. Ils leur reprochent également de ne pas avoir signé le Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. ♦

P. C.

Verre à moitié plein ou à moitié vide ?

▢ Les températures moyennes ont augmenté ces dernières décennies deux fois plus vite sur le continent arctique que dans le reste du monde, selon une volumineuse étude réalisée en 2004 par *L'Évaluation de l'impact du climat sur l'Arctique (ACIA)*. Le manteau neigeux a diminué de 10 % en trente ans et devrait s'amincir encore de 10 % à 20 % d'ici 2070. La banquise a reculé de 5 % à 10 % en superficie et de 10 % à 15 % en épaisseur. Et cette régression devrait encore s'accroître de 10 % à 50 % d'ici 2100.

▢ Le réchauffement du continent arctique constitue une menace pour le mode de vie traditionnel des peuples indigènes, qui représentent 400 000 personnes réparties dans huit pays. Les risques vont de l'extinction de l'ours polaire au renversement des courants océaniques qui réchauffent l'Europe. Il peut aussi cependant avoir des effets bénéfiques, en tout cas à court terme, admettent les auteurs de ce rapport. Avec la fonte du permafrost, les forêts peuvent en effet avancer vers le Nord, fournissant à terme une nouvelle source de revenus et d'emplois. De plus, les forêts forment un « réservoir » d'absorption du dioxyde de carbone. Les poissons d'eau douce ou les baies peuvent devenir plus abondants et l'agriculture se développer sur de nouvelles terres. Mais il est impossible de prévoir les effets en retour des changements climatiques, qui ne se limiteront pas au continent arctique. Les changements peuvent favoriser l'émergence de nouvelles endémies ou encore une montée des eaux, susceptible d'entraîner l'inondation des basses côtes du Bangladesh ou de la Floride.

L'air pur : une valeur en hausse

▢ *Depuis le début de l'année, les pays peuvent échanger une nouvelle marchandise : des émissions de gaz à effet de serre.*

Clemens Hüttner est un agent commercial d'un type particulier. Depuis avril dernier, il négocie un produit tout nouveau sur le marché. Non pas du café ou du minerai, mais des émissions industrielles de dioxyde de carbone, un de ces gaz dits à effet de serre, accusés de contribuer à l'élévation mondiale de la température depuis les débuts de l'ère industrielle.

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, trente-huit pays industrialisés, sur les cinquante-cinq signataires, se sont engagés à réduire, d'ici 2012, leurs émissions combinées de gaz à effet de serre. Celles-ci doivent

atteindre un niveau inférieur d'au moins 5 % à celui de 1990. Pour respecter cet engagement, chaque pays a assigné des objectifs à ses industries polluantes. D'ici la fin de cette année, celles qui font mieux que le niveau fixé obtiendront des « crédits de gaz carbonique », sorte de droits à polluer, tandis que celles dépassant les limites peuvent se voir infliger des amendes. Elles ont aussi la possibilité d'acheter des crédits auprès d'entreprises moins polluantes. Il existe d'ailleurs déjà des « bourses de gaz carbonique », comme l'International Petroleum Exchange, à Londres, où travaille Clemens Hüttner. Mais pour l'instant, seules les industries européennes sont présentes sur ces marchés. Ce n'est en effet qu'en 2008 que s'ouvrira le marché mondial des émissions.

▮ Puits de carbone

En vertu du Protocole de Kyoto, les industries peuvent aussi acquérir des crédits d'émissions en contribuant à une production « verte » dans les pays en développement. Ainsi, explique-t-il, dans leurs usines d'Indonésie, les cimenteries d'Heidelberg, pour lesquels ils opèrent, remplacent le charbon par de la biomasse. Cela permet également à des industries ou des pays d'obtenir des crédits qui peuvent être investis dans la reforestation; les arbres fonctionnant en effet comme des « puits de carbone ». « Cependant ce système d'échange est contesté par les écologistes », fait observer Natarajan Ishwaran, directeur de la Division des sciences écologiques de l'UNESCO, « en premier lieu à cause de la marge d'erreur trop élevée qui affecte les calculs de l'absorption du dioxyde de carbone par les forêts, les récifs coralliens ou les océans ». Il est donc difficile d'attribuer une valeur à ces crédits offerts aux industries pour la reforestation. Les critiques soulignent aussi le danger d'une dégradation accrue de l'environnement, dans les cas où les plantations se concentreraient sur des monocultures d'espèces exogènes à pousse rapide, juste pour collecter le maximum de crédits. ♦

P. C.

Nuage de pollution au-dessus de l'Inde et du Bangladesh.



© NASA/Science PhotoLibrary/Cosmos, Paris

Le Cap : un jardin extraordinaire au milieu des bidonvilles

▣ *Plutôt que de dresser des clôtures autour de sa végétation exceptionnelle, la ville du Cap (Afrique du Sud) encourage la population à participer à sa préservation.*



© Peter Coles, Paris

Aux portes de la réserve naturelle de Rondevlei se dressent les bidonvilles du Cap.

Malgré des noms aux sonorités champêtres, comme Lavender Hill, les bidonvilles du Cap ne sont pas des endroits où les gens aiment s'aventurer. Et pourtant, la réserve naturelle de Rondevlei se trouve à quelques centaines de mètres de là, au bout d'une rue singulièrement calme et propre. Une fois la grille franchie, s'ouvre une sorte de petit paradis. Un martin-pêcheur plonge du haut d'un grand roseau; des pélicans et des flamants roses se rassemblent sur les rives d'un *vlei* (« lac ») et à la nuit tombée, on peut même voir un couple d'hippopotames se prélasser.

Au Cap, mondes « urbains » et « naturels » s'interpénètrent constamment, pas toujours harmonieusement. La Montagne de la Table, le cœur géographique de la ville, se trouve ainsi au beau milieu d'un quartier d'affaires. C'est là qu'on trouve le *fynbos* (prononcer « fain-boss »), un type de végétation uni-

que, qui constitue l'élément principal du Royaume floral du Cap – le royaume floral¹ le plus riche du monde et le plus petit en superficie. Sur un territoire grand comme le Portugal, on dénombre quelque 9 600 espèces, dont 70 % sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles n'existent nulle part ailleurs. Pas moins de 1 406 d'entre elles sont répertoriées dans le Livre rouge de l'Union mondiale pour la nature (UICN) des espèces menacées d'extinction. La région florale du Cap a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004, pour sa flore et sa faune uniques, alors que la région ne possède pas moins de deux Réserves de biosphère : Kogelberg, située à l'est de la ville, et la Réserve de biosphère de la côte ouest. Le fait que ce haut-lieu de la biodiversité se trouve à proximité d'une zone urbaine pose des problèmes de préservation évidents. Surtout lorsqu'on sait que la ville du Cap pratique une politique de libre accès à ses >

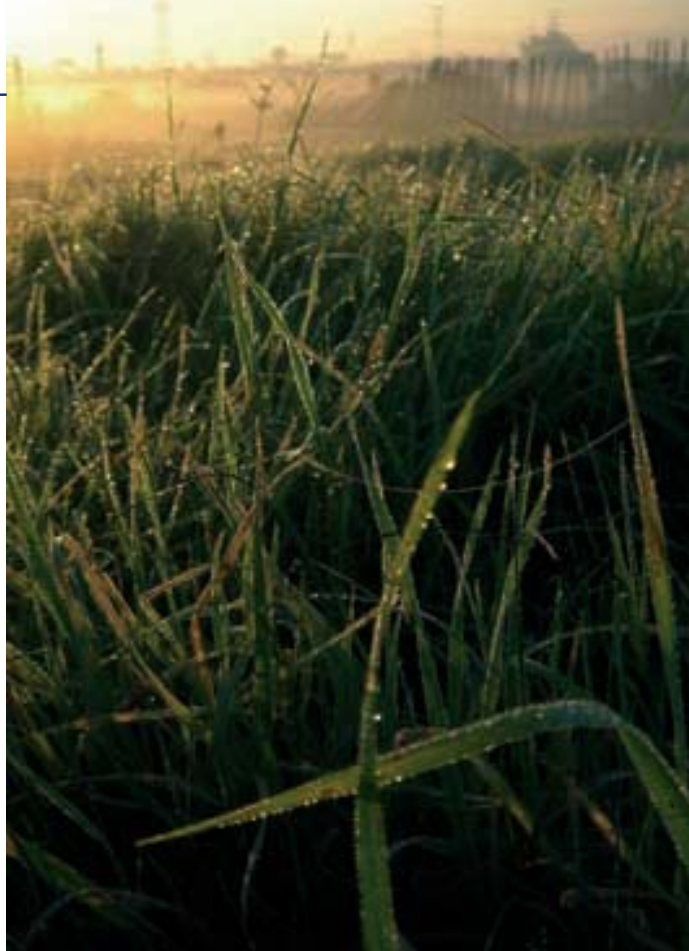
➤ parcs nationaux : il y a peu d'entrées payantes et aucune clôture. L'arrivée massive de migrants à la recherche d'un emploi constitue un autre défi. Ils déferlent sur la ville au rythme de 45 000 par trimestre. Sous le régime de l'apartheid, les Africains noirs n'avaient pas le droit de vivre au Cap. Mais depuis la fin des années quatre-vingt, pratiquement un million de personnes, principalement des Xhosas, se sont installées dans les faubourgs de la ville. Ces vastes bidonvilles s'étendent à perte de vue sur les dunes fragiles et les zones humides de Cape Flats. Or, ces mêmes zones font également partie du Royaume floral du Cap. Mais aux yeux des nouveaux arrivants, ce ne sont que des sortes de terrains vagues. Bref, un endroit idéal pour installer une demeure improvisée. « Comment préserver la biodiversité dans un contexte d'extrême pauvreté où les communautés locales n'ont que peu d'expérience de la préservation ? », s'interroge Tanya Goldman, directeur de projet de l'association non gouvernementale Cape Flats Nature.

| Sites expérimentaux

Pour elle, la politique d'intégration de l'environnement urbain (Integrated Metropolitan Environment Policy/IMEP) de la ville du Cap est une première réponse. Adoptée en 2001, elle précise qu'il « n'y a pas à choisir entre l'environnement et les êtres humains. Il est possible de protéger l'environnement tout en tenant compte des besoins des individus ». La stratégie de biodiversité, qui se trouve au cœur de cette politique, recense 261 zones où la biodiversité unique de la ville doit être préservée. Pour le moment, Cape Flats Nature se concentre sur quatre sites expérimentaux.

L'un d'entre eux, le Parc de la zone humide Edith-Stephens, constitue une expérience modeste, mais prometteuse. « La Ville du Cap a commencé à comprendre qu'elle n'obtiendrait pas le soutien de la population en enfermant les gens derrière des clôtures », déclare Tanya Goldman. « Pour être durable, la gestion de la conservation doit séduire les communautés environnantes et susciter leur participation », précise-t-elle. Mais la tâche ne s'annonce pas aussi facile avec deux des autres sites pilotes. Les réserves naturelles de dunes de Wolfgat et Macassar sont en effet des quartiers plus sensibles. Elles sont d'une beauté à couper le souffle, mais c'est aussi l'endroit où les gangsters se débarrassent des corps de leurs victimes.

Cape Flats Nature travaille en collaboration avec des guérisseurs traditionnels dans les dunes de Macassar pour faire pousser des plantes médicinales entre



© Peter Coles, Paris

les cabanes et les dunes – afin de constituer un rempart contre l'expansion urbaine. Brett Myrdal, directeur du Parc national de la Montagne de la Table, avance une proposition plus controversée : la construction de logements. Il souhaite voir « une communauté issue de la classe moyenne en provenance des bidonvilles surplomber la zone côtière. Mais les écologistes ne considèrent pas la construction de logements comme une solution de conservation. Ils y voient une menace. » Et si l'avenir donnait raison aux deux ? ♦

Le Royaume floral du Cap est le plus riche du monde.

Peter Coles

1. Ensemble de plantes confinées à l'intérieur d'une zone géographique.

Faits et chiffres

▢ En 2005, 49 % de la population mondiale vit en ville. En 2030, ce chiffre devrait atteindre 60,8 %. Mais la proportion n'est pas la même dans les pays industrialisés (74,9 %) et dans les pays en développement (43,2 %). En 2030, ces chiffres seront respectivement de 81,7 % et de 57 %. Et pour la première fois, en 2007, plus de la moitié de la population vivra dans les villes.

▢ En 2004, les forêts couvraient 29,6 % des terres de la planète. Mais entre 1990 et 2000, environ 9,4 millions d'hectares de forêts ont disparu chaque année.

▢ En 2004, on recensait 2 791 espèces en danger : 1 490 végétales et 1 301 animales.

Source : FAO, Nations Unies, Union mondiale pour la Nature, Banque mondiale.

ILS ONT TRAVAILLÉ À L'UNESCO

Maria Montessori (1870-1952)

Elle a révolutionné les méthodes d'enseignement de son temps et a été à l'origine d'une nouvelle approche pédagogique qui porte aujourd'hui son nom. Première femme diplômée de médecine en Italie, elle a commencé sa carrière dans l'éducation comme enseignante pour enfants handicapés. À ce jour, sa philosophie de l'éducation – répondre aux besoins physiques, mentaux, spirituels et émotionnels des enfants – revêt toujours une importance capitale pour ceux qui croient à l'influence primordiale des six premières années de la vie de l'enfant. Maria Montessori a été membre de la Délégation italienne lors de la cinquième session de la Conférence générale en 1950. La Conférence lui a rendu hommage quarante ans plus tard, en adoptant une résolution commémorant le cinquantenaire de sa mort en 2002.



© UNESCO

Amadou Hampâté Bâ (1901-1991)

© UNESCO/Clara de Babin



Ce diplomate malien a contribué à la reconnaissance internationale des cultures orales africaines, en particulier à l'UNESCO où il a été membre du Conseil exécutif entre 1962 et 1970. Il a révélé la richesse et la valeur de ces cultures tout en contribuant activement à leur préservation. Ses archives manuscrites, le « Fonds Amadou Hampâté Bâ », sont le fruit d'un demi-siècle de recherche sur les traditions orales africaines. Il a publié de nombreux ouvrages et articles en sauvant de l'oubli plusieurs œuvres de la littérature orale peule. Son histoire, *L'Étrange Destin de Wangrin* lui a valu le Grand Prix littéraire de l'Afrique noire en 1976. On lui attribue la fameuse phrase : « Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »

Cu Huy Cân (1919-2005)

Originaire de la République socialiste du Viet Nam, ce poète a été membre du Conseil exécutif de 1978 à 1983. Lors de la période d'effervescence littéraire des années 1940, il a publié, à l'âge de 23 ans, une anthologie de poèmes, *Lua Thiêng* (« feu sacré »), qui l'a propulsé à l'avant-garde d'un nouveau courant poétique. Durant cette même période, il a activement contribué au mouvement d'indépendance puis a occupé plusieurs postes ministériels dans l'agriculture et la culture. Prolifique durant toute sa vie, il s'est vu décerner par l'État le Prix Ho Chi Minh en 1996. Un recueil de ses poèmes est paru en 1997 sous le titre *Marées de la mer orientale* et a été traduit en anglais en 2001 (*Tides of the Oriental Sea*).



© UNESCO

Alva Myrdal (1902-1986)

Dans les années 1930, Alva Myrdal a contribué à la promotion de l'État providence en Suède. Après la Seconde Guerre mondiale, elle s'est intéressée aux questions internationales, d'abord comme directrice de la section des Nations Unies sur la politique du bien-être social de 1949 à 1950, puis à l'UNESCO, comme Directrice du département des Sciences sociales de 1951 à 1955. Elle a également été ambassadrice de son pays en Inde, à Ceylan et au Népal avant de diriger la délégation suédoise à la Conférence des Nations unies sur le désarmement organisée à Genève en 1962. Elle a également joué un rôle déterminant dans la mise en place de l'Institut international de recherches sur la paix à Stockholm (SIPRI). En 1982, elle a reçu le prix Nobel de la paix.



© UNESCO

Pablo Neruda (1904-1973)

En 1917, Nefalí Ricardo Reyes Basoalto a adopté son pseudonyme, Pablo Neruda. Militant au Parti communiste du Chili, il a résolu de appuyer le gouvernement de Salvador Allende qui l'a envoyé en 1970 à Paris comme ambassadeur du Chili et Délégué permanent auprès de l'UNESCO. C'est en cette qualité qu'il fut membre du Conseil exécutif de l'Organisation en 1972 et 1973. Des œuvres comme *Le Chant général*, *Vingt poèmes d'amour*, et une *chanson désespérée* et *Les vers du Capitaine* ont été traduites dans le monde entier. Pablo Neruda a reçu le prix Nobel de littérature en 1971. En 2004, l'UNESCO s'est associée à la célébration du centenaire de sa naissance sur décision de la Conférence générale.



© UNESCO

Julio Cortázar (1914-1984)

Né de parents argentins à Bruxelles, Julio Cortázar a passé son enfance et sa jeunesse en Argentine où il a travaillé à la Chambre du livre. En 1951, sous le gouvernement de Juan Domingo Perón, il a obtenu une bourse qui lui a permis de s'exiler volontairement à Paris. À partir de 1952, il a commencé à travailler pour l'UNESCO comme traducteur indépendant. Il a par la suite été traducteur et réviseur lors de la Conférence générale à Montevideo en 1954 et a rencontré Mario Vargas Llosa, également traducteur, durant la Conférence générale organisée à Athènes en 1967. Cortázar n'a jamais démenti son engagement en faveur de la gauche latino-américaine (Cuba et Nicaragua). En décembre 1982, déjà écrivain de renommée mondiale, il est intervenu lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles organisée par l'UNESCO à Mexico. Ses nombreux récits, pleins d'humour et de fantaisie, de même que la structure novatrice de ses romans comme *Marelle* et *Le Livre de Manuel* font de lui l'un des plus grands écrivains de la littérature argentine.



© François Lehr/Gamma, Paris

Taha Hussain (1889-1973)



© UNESCO

Considéré comme l'un des pères fondateurs de la modernité culturelle du monde arabe, Taha Hussein a été nommé ministre de l'Éducation nationale dans son pays, l'Égypte, en 1950. À l'origine de la création de l'université Ayn Shams, il a fait voter dans son pays

la gratuité de l'enseignement primaire. Romancier, essayiste, critique littéraire et professeur d'université, il a marqué plusieurs générations d'intellectuels du monde arabe tout entier. Cet ancien étudiant de l'université d'Al Azhar, au Caire, et de la Sorbonne à Paris, et qui a perdu la vue à l'âge de 3 ans, a concentré son énergie créatrice pour pousser les pays arabes vers le monde moderne. Taha Hussein fut membre du Conseil exécutif de l'UNESCO et vice-Président de la Conférence générale en 1950-1951.

Edouard Glissant (1928-)

Auteur majeur de la littérature antillaise, Edouard Glissant a publié un œuvre foisonnante qui comprend des poèmes, des essais, une pièce de théâtre et des romans. En 1967, il crée l'Institut martiniquais d'études pour promouvoir l'étude des réalités antillaises, avant de diriger *Le Courrier de l'UNESCO* (1982-1988). Elève d'Aimé Césaire au lycée Schoelcher de Fort-de-France, il s'est engagé activement dans la lutte anti-coloniale, manifestant notamment en faveur de l'indépendance algérienne. Depuis *Un champ d'îles* (1953), et *La Terre inquiète* (1954) jusqu'au long poème *Les Indes* (1956), son écriture se fait l'écho de la longue oppression infligée au peuple antillais. Ses romans, comme *La Lézarde* (1958) ou *Malemort* (1975), évoquent également un peuple hanté par une histoire douloureuse et à la recherche de son identité.



© Ulf Andersen/Gamma

René Depestre (1926-)



© UNESCO

Cet écrivain et poète haïtien a livré une œuvre qui puise son inspiration dans le réel merveilleux caribéen. Exilé de son pays depuis 1946, il a vécu à Cuba, au Chili, en Italie et en France, où il a rejoint l'UNESCO en 1979, d'abord comme attaché au Cabinet du Directeur général

(1979-1982) puis comme attaché au Secteur de la culture (1983-1986). Figure éminente de la littérature haïtienne contemporaine, René Depestre, communiste, se signale d'abord par des œuvres où s'expose sa doctrine révolutionnaire (*Pour la révolution, pour la poésie*, 1974 ; *Poète à Cuba*, 1976). Parallèlement, il publie des « récits d'amour solaires », comme *Alleluia pour une femme-jardin* (1973) où le libertinage vient irriguer sa poésie. Il reçoit le prix Renaudot (France) en 1988 pour son roman *Hadrana dans tous mes rêves*.

José Ángel Valente Docasar (1929-2000)

Poète, essayiste et professeur d'université né à Orense (Espagne), José Ángel Valente Docasar a fait des études de droit à Saint-Jacques-de-Compostelle, ainsi que des études de philologie romane à Madrid. Durant les années 1950, il a été professeur à l'université d'Oxford. En 1958, il s'est installé à Genève où il a travaillé comme professeur et fonctionnaire international de l'ONU. Entre 1982 et 1985, il a dirigé la Section de traduction espagnole de l'UNESCO à Paris. Valente a surgi dans le paysage littéraire espagnol en 1954, année où il obtint le prix Adonáis pour son recueil de poèmes *A modo de esperanza*. De son œuvre abondante, on peut retenir *Poemas a Lázaro* (Prix de la Critique de 1960), *Intérieur avec figures* (1976), ou encore *La fin de l'âge d'argent* suivi de *Nueve enunciaciones* (1995).

Indira Gandhi (1917-1984)

Son père, Jawaharlal Nehru, a été le premier Premier ministre de l'Inde indépendante. Elle-même a été la première femme à occuper le poste durant quatre mandats à partir de 1966. Assassinée en 1984, elle a été l'une des championnes de la cause des pays en développement. Éluë présidente du Parti du Congrès en 1959, elle a été membre du Conseil exécutif de l'UNESCO de 1960 à 1964. Indira Gandhi a ouvert la voie aux politiques de protection environnementale et d'autosuffisance céréalière alimentaire en Inde.



© UNESCO

La créativité dans tous ses éclats



© UNESCO/Dominique Roger

Les livres, comme les
films ou les disques,
sont des vecteurs
d'identité et de sens.

Au terme de débats passionnés, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée au cours de la 33^e Conférence générale de l'UNESCO. Son rôle : protéger des biens et des services porteurs d'identité, de valeurs et de sens. Déjà en 2001, la Déclaration sur la diversité culturelle avait érigé la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité ». Mais cette fois, la Convention, instrument juridique contraignant, liera les États qui l'auront signée.

Mai 2005, une réunion est convoquée à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) pour préparer le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI). Octobre 2005, un prix de la photographie est décerné à Paris par une grande entreprise de communication. Quoi de commun entre ces manifestations apparemment sans rapport ? Toutes, à des titres divers, se réclament de la diversité culturelle.

La notion n'est certes pas nouvelle, la « féconde diversité » des cultures figure déjà dans l'Acte constitutif de l'UNESCO de 1945. Mais elle a pris un relief particulier depuis l'avènement de la mondialisation. Dans un contexte où toutes les cultures peuvent désormais se côtoyer (environ 175 millions de personnes vivent en dehors de leur pays natal et une personne sur dix vivant dans les pays industrialisés est immigrée, selon l'*International migration report 2002* des Nations unies), il devient en effet nécessaire de rappeler que toutes les formes d'expression, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances sont uniques, fragiles et irremplaçables. Cette fragilité se mesure notamment sur le plan linguistique. Sur 6000 langues recensées, on estime en effet que près de 50 % sont menacées d'extinction. Sur l'Internet, 90 % des langues ne sont pas représentées. Ainsi, d'ores et déjà, de nombreuses cultures sont menacées. En luttant contre la fracture numérique, en défendant les droits d'auteur, en rassemblant des données sur les savoirs locaux et autochtones ou en sauvegardant le patrimoine matériel et immatériel, l'UNESCO s'emploie, depuis sa création, à promouvoir la diversité culturelle dans toute ses formes et manifestations.

I Impératif éthique

« Devenue centrale pour l'avenir des sociétés, la diversité culturelle appelle à des actions renouvelées », déclarait le 21 mai 2005 le Directeur général, Koïchiro Matsuura¹. L'adoption à l'unanimité, en novembre 2001, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle témoigne de l'importance que lui accorde désormais la communauté internationale. Pour la première fois, elle s'est dotée d'un instrument normatif érigeant la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité (...) aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant » et faisant de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Un an plus tard, au cours du Sommet de Johannesburg pour le développement durable de septembre 2002, était adoptée une Déclaration reconnaissant la diversité culturelle comme une force collective qui

doit être mise en valeur afin d'assurer un développement durable (par. 16). Mais un pas décisif a été franchi avec l'adoption, lors de la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, « considérées comme particulièrement fragilisées par les processus actuels et ne bénéficiant à ce jour d'aucune protection particulière »². A la différence de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, dont la force n'est que morale, la Convention est un instrument juridique contraignant, qui liera les États l'ayant ratifiée.

Son adoption n'est pas allée de soi. Trois points surtout ont fait débat. Le premier porte sur les définitions, en particulier celle des biens et services culturels : fallait-il les considérer comme des produits ordinaires ? Dans le préambule il est finalement précisé que, en vertu de leur « double nature, économique et culturelle », « ils ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale » ; d'autre part, l'article premier exposant les objectifs de la Convention rappelle que celle-ci vise à « reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeur et de sens ». En clair, cela signifie que films, CD ou livres ne doivent pas être soumis aux seules lois du marché, mais qu'en tant que vecteurs de créativité et d'identité, ils peuvent faire l'objet d'une protection (entendue comme préservation, sauvegarde et mise en valeur, comme précisé dans les définitions). Le second article stipule que les pays signataires pourront élaborer des politiques culturelles de soutien à la créativité (par exemple : subventionner les arts et la culture, ou mettre en place un régime de défiscalisation, etc.), dans le respect des droits de l'homme et du principe de libre circulation des idées. Enfin, le troisième concerne l'article 20 qui indique que la Convention n'entrera pas en conflit avec les autres traités, mais fonctionnera sur le principe de « soutien mutuel, de complémentarité et de non-subordination ». Moins ardemment discuté, le point concernant la Coopération culturelle internationale (articles 12 à 19), prévoit les modalités d'une nouvelle forme de solidarité plaçant la culture au cœur du développement. Aux termes de débats passionnés, la Convention a finalement été adoptée. Elle entrera en vigueur lorsqu'elle comptera 30 États parties. ♦

1. Message délivré par le Directeur général, Koïchiro Matsuura, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement.

2. Ibid.

L'Alliance globale sur tous les fronts

□ Lancée par l'UNESCO en 2002, l'Alliance globale aide les pays du Sud à renforcer leur production culturelle.

Renforcer l'industrie musicale indépendante en Colombie, soutenir un concours de courts-métrages numériques en Jordanie, développer le droit d'auteur en Namibie, promouvoir le tissage traditionnel tibétain sur le marché international... Tels sont quelques-uns des projets mis en oeuvre par l'UNESCO dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle. Cette initiative, lancée en 2002 par l'Organisation, vise à renforcer les capacités de production et de diffusion des industries culturelles des pays en développement. L'enjeu est de taille : vecteurs d'identité et de sens, les biens et services culturels ont une valeur symbolique évidente et sont une forte composante de la diversité culturelle. Mais de nombreux pays en développement ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour l'émergence de telles industries. Rarement en mesure d'aider leurs créateurs pour qu'ils puissent vivre de leur art, ils ne parviennent pas non plus à faire connaître leurs œuvres à l'échelle internationale. L'Alliance globale vise donc à forger de nouveaux partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile afin de créer des conditions favorables pour l'ex-

pression de la créativité et le pluralisme des idées et de les rendre disponibles et accessibles à tous.

Or les biens et services culturels revêtent aussi une dimension économique. Depuis quelques années, les industries culturelles et créatives constituent même l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie.

Partenariats

Pour tenter de soutenir les entreprises culturelles, l'Alliance globale s'investit dans trois domaines : l'encadrement normatif (réglementation, législation, régime de protection, droit d'auteur), le renforcement des capacités de production et l'accès aux financements. Présente dans 90 pays, l'Alliance implique près de 500 partenaires ; organismes gouvernementaux, entreprises, ONG, créateurs... La multiplication de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile permet d'augmenter de façon sensible les sommes nécessaires à chaque projet. Depuis trois ans, ces projets ont mobilisé près de trois millions de dollars.

D'autres initiatives sont prévues, comme l'organisation d'un grand forum sur la diversité



© UNESCO/Dominique Roger

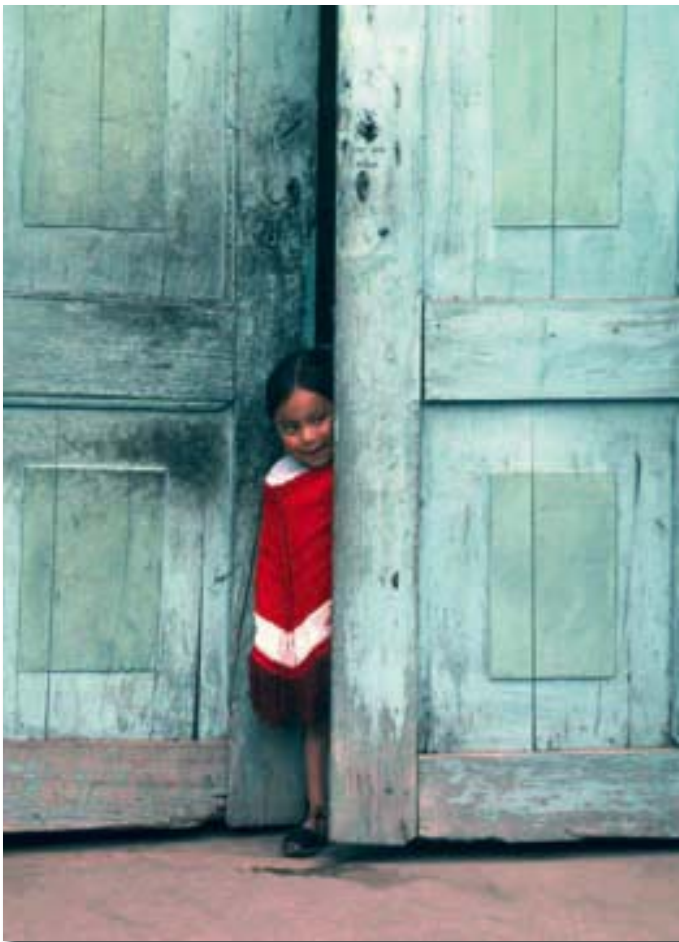
Les pays pauvres sont rarement en mesure d'aider leurs créateurs à vivre de leur art.

culturelle en Chine à la fin de l'année 2005, la mise ne place d'une politique publique du livre en Gambie, en Guinée ou au Sénégal, des mesures destinées à renforcer le droit d'auteur et à lutter contre la piraterie, en Lituanie, en Bulgarie ou au Zimbabwe. En 2006, des ateliers de productions devraient également avoir lieu, organisés

par la Motion Picture Association (MPA), qui regroupe les studios hollywoodiens et l'Alliance globale. L'Alliance a aussi initié un réseau de « villes créatives », réunissant des villes disposant d'une importante tradition en matière de littérature, de cinéma, de musique, de design ou de gastronomie. ♦

« La diversité culturelle ne se décrète ni ne s'improvise »

▣ En 2001, l'UNESCO a reconnu pour la première fois la diversité culturelle comme « patrimoine commun de l'humanité ».



L'Acte Constitutif de l'UNESCO lui donne mandat, à la fois, de respecter la « féconde diversité des cultures » et de « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Depuis cette date, l'UNESCO n'a pas ménagé ses efforts pour remplir cette double mission. On peut facilement suivre son cheminement entre 1946 et 2005.

C'est toujours de la diversité qu'il s'agit, mais entre la reconnaissance de la diversité des cultures, puis de leur égale dignité, ensuite de la diversité culturelle en soi, et enfin de la diversité des expressions culturelles, un chemin considérable a été parcouru dans un monde en mutation rapide. En effet, la diversité culturelle ne se décrète ni ne s'improvise. Inlassablement, elle nous lance de nouveaux défis et appelle à de nouvelles formes d'actions.

C'est ainsi que la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) reconnaît pour la première fois la diversité culturelle >

De la reconnaissance de l'égalité des cultures à la diversité des expressions culturelles, un long chemin a été parcouru.

- › comme « patrimoine commun de l'humanité » ; sa défense est considérée comme un impératif éthique et concret, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.

| Un large débat

Par sa force d'entraînement, la Déclaration a suscité un large débat : souvent utilisée comme un slogan, la diversité culturelle reste une notion à géométrie variable. C'est ainsi que les milieux économiques, la communauté académique, le monde politique, les professionnels de la culture et la société civile, peuvent en proposer des interprétations variées, souvent divergentes. La Déclaration n'a pas mis un terme au débat récurrent sur le rôle de l'État en matière de politiques culturelles : certains pensent que la culture appartient à la sphère du privé et réprouvent par conséquent toute intervention dans ce domaine. D'autres considèrent qu'un État démocratique doit être le garant d'un environnement national et international, propice à l'épanouissement de la diversité culturelle, local et mondial. Enfin, les pays en développement, qui s'expriment souvent par la voix des 77 (aujourd'hui 130 avec la Chine), n'acceptent pas d'être les pourvoyeurs de la diversité culturelle du monde sans participer aux bénéfices symboliques et économiques qui en découlent.

C'est dans ce contexte, marqué par une série de nouvelles interrogations, posées particulièrement par l'accélération de la mondialisation, que s'est ouvert, en 2003, le grand chantier de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par la Conférence générale, lors sa 33^e session, en octobre 2005. Ce nouvel instrument normatif s'attache à des champs thématiques précis de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, tels qu'énoncés dans ses articles 8 à 11. Il s'agit d'une part de reconnaître que les biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, et ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les

autres; d'autre part, de la nécessité pour les États de prendre toutes les mesures en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres; et enfin, la nécessité de redéfinir la coopération internationale, clef de voûte de la Convention.

Par cette Convention, les États membres entendent contribuer à la reconnaissance de la diversité créatrice, ressort fondamental du développement, de la solidarité internationale et de la compréhension mutuelle. La plus large mise à disposition de cette diversité créatrice, qu'elle provienne de sources intérieures et extérieures, est porteuse d'avantages culturels et sociaux, dépassant ainsi sa dimension strictement commerciale. Un soin particulier a été apporté pour éviter un débat manichéen entre « un tout culturel » et « un tout commercial » ; un relativisme culturel qui, au nom de la diversité, reconnaît des pratiques culturelles contraires aux principes fondamentaux des droits humains ; une conception étroite de la culture entendue comme simple divertissement, et non comme source d'identité et de dignité des individus et des sociétés.

| Resserrer les liens

C'est le signe que la Convention a été conçue comme un moyen de relier « culture et développement », ce dernier terme étant entendu au double sens, matériel et symbolique : croissance économique, d'une part, et épanouissement de l'être humain jouissant de ses droits fondamentaux, ouvert au monde, sans perdre ses propres repères. C'est aussi le signe que la Convention a été conçue comme un moyen de relier « culture et solidarité internationale », en favorisant des échanges et des partenariats, particulièrement profitables aux pays dont les expressions culturelles sont mises à mal. C'est enfin le signe que le texte a été conçu comme un moyen de resserrer les liens entre « culture et compréhension mutuelle » : chaque forme de la création porte en elle les germes d'une découverte de soi-même et de l'autre. En cela, elle participe de la mystérieuse alchimie de la rencontre et libère les prodigieuses énergies de la diversité culturelle, laquelle ne constitue pas un inventaire figé de variantes ou de variables mais porte la promesse, toujours renouvelée, d'un avenir plus humain.

Nous sommes tous contributeurs et bénéficiaires de la diversité culturelle, nous en devenons donc tous garants. ♦

Katerina Stenou

Directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel

DIVERSITÉ CULTURELLE ET PATRIMOINE

MUSEUM INTERNATIONAL N° 227

Ce numéro de MUSEUM International aborde la notion de diversité culturelle du patrimoine à partir du rapport au temps. Les différents articles proposent de comprendre la diversité du patrimoine comme l'expression de la diversité des temps dans l'histoire des cultures. Ils cherchent aussi à analyser comment cette diversité de temps se reflète dans le projet mondial de préservation du patrimoine.



Unification du braille

L'intérêt de l'UNESCO pour le Braille remonte à 1949, année où l'Organisation, à la demande de l'Inde, a été la première à entreprendre le suivi de la situation mondiale du système Braille. Cette action a abouti à la mise en place en 1953 du Programme d'Unification du Braille qui a normalisé les codes littéraires en permettant ainsi aux personnes non voyantes partout dans le monde de lire les mêmes livres en braille, d'apprendre des langues étrangères, et d'échanger idées et expériences. Cette action a été étendue par la suite aux sciences, aux mathématiques et aux notes de musique. L'UNESCO a également inauguré le Conseil mondiale du Braille en offrant ainsi une tribune internationale aux débats sur cette question. En 1953, l'UNESCO a publié *World Braille Usage* (L'écriture Braille dans le monde), un ouvrage de référence majeur. L'Organisation a également publié le *Braille Courier* qui paraît en anglais, français, espagnol et coréen.

Index Translationum

Base de données bibliographique qui embrasse les références de 1,5 million d'ouvrages traduits et publiés sur tous les sujets dans 100 pays, l'Index Translationum est le seul index international de traductions dans le monde. A ce jour, quelque 250 000 auteurs y sont recensés qui représentent plus de 500 langues. Les mises à jour de la liste intègrent au moins 100 000 nouvelles références chaque année et en font la plus grande des bases de données de l'UNESCO. Il est aujourd'hui disponible en ligne et sur CD-ROM.

Pour de plus amples informations : <http://portal.unesco.org/culture/>

Campagnes internationales de sauvegarde

Sans la campagne internationale menée par l'UNESCO, le grand barrage d'Assouan aurait inondé la vallée du Nil, site des principaux temples nubiens. En réponse à l'appel des gouvernements d'Égypte et du Soudan, une équipe internationale a commencé à démonter les temples en 1960 pour les réassembler sur un terrain plus élevé. Cette opération, qui a coûté 80 millions de dollars, s'est achevée en 1980. La campagne nubienne a révélé l'importance de la solidarité internationale et de la responsabilité partagée. Outre la conduite de 26 campagnes, des projets opérationnels ont également été lancés pour la protection de monuments et sites comme ceux d'Angkor, de Mostar et d'Éthiopie.

Pour de plus amples informations : <http://portal.unesco.org/culture/>



Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie.

Collections d'ouvrages d'histoires générales

Les collections historiographiques sur l'Afrique, les Caraïbes, l'Asie centrale, l'Amérique latine et l'Humanité figurent au nombre des projets d'édition majeurs de l'UNESCO. Composées chacune de plusieurs volumes, certaines d'entre elles ont été traduites en dix langues. Ces ouvrages sont considérés comme des œuvres de références majeures et offrent une approche complète de l'histoire des idées, civilisations, sociétés et institutions de leurs régions respectives.

Pour de plus amples informations : www.unesco.org/publishing

Routes de dialogue



© UNESCO

Sur la Route de la soie, Ouzbékistan.

Pour en savoir plus sur l'interaction entre les influences culturelles et les mouvements interrégionaux de populations, l'UNESCO a lancé une série de projets d'étude des routes qui ont relié les peuples du monde. Les scientifiques et universitaires du monde entier ont ainsi été mobilisés pour participer à un programme de recherche de grande envergure sur terre et sur mer. Cette entreprise a commencé avec les Routes de la soie en 1988, puis avec les Routes du fer (métallurgie africaine) et les Routes de la foi (Jérusalem) en 1991, le programme Vaka Moana – Les Routes de l'océan (Pacifique sud) en 1992, la Route de l'esclave en 1994 et les Routes al-Andalus (Espagne musulmane) en 1995.

Pour de plus amples informations : <http://portal.unesco.org/culture/>

Collection UNESCO d'œuvres représentatives

Cette collection a été lancée en 1948 dans le cadre d'un programme d'aide direct pour encourager la traduction, la publication et la diffusion dans les langues les plus parlées au monde d'œuvres d'importance culturelle et littéraire méconnues au-delà de leurs pays ou communautés linguistiques d'origine. Cette collection a permis d'élargir l'accès aux lauréats de prix Nobel comme Yasunari Kawabata et George Seferis. Le catalogue actuel propose quelque 1 400 œuvres.

Pour de plus amples informations : <http://www.unesco.org/culture/>

La ruée vers l'eau

En septembre 2000, les pays réunis au sommet du Millénaire des Nations Unies se sont donné pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes privées d'eau potable dans le monde. Mais cet objectif est ambitieux : il suppose le raccordement de 300 000 personnes à l'eau courante par jour. À plus long terme, que faire pour répondre aux pénuries qui s'annoncent ? Plutôt que de s'en remettre à la science, peut-être faut-il d'abord changer notre façon d'exploiter cette ressource vitale.



© Ian Berry/Magnum, Paris

Le Yang-Tsé, la grande rivière qui irrigue le sud de la Chine.

L'eau risque de marquer notre siècle comme le pétrole a dominé le siècle dernier. Déjà, partout dans le monde, des signes inquiétants indiquent que les réserves d'eau de la planète s'épuisent progressivement. En 2015, on estime que 40 % de la population mondiale aura du mal à trouver l'eau nécessaire à sa consommation courante. Plusieurs régions, comme le nord de la Chine, l'ouest des États-Unis, l'Afrique du Nord ou l'Asie de l'Ouest pompent l'eau trop vite pour que les sources aquifères se rechargent. Et

certaines des plus grands fleuves du monde, comme l'Indus et le Nil, le Fleuve jaune et le Gange, le Colorado et le Rio Grande, n'atteignent même plus la mer pendant une partie de l'année. Tous se tarissent peu à peu sous l'effet des besoins d'irrigation des cultures et des robinets des villes. Autre exemple : le lac Tchad, qui a perdu les quatre cinquièmes de sa superficie en quarante ans. Les puits se vident eux aussi à mesure que nous épuisons des réserves souterraines vieilles de plusieurs milliers d'années. La

disparition de ces ressources est un désastre comparable à la destruction des forêts pluviales. Et pourtant, elle passe presque inaperçue. À l'échelle mondiale, nous « extrayons » 200 kilomètres cubes d'eau par an. Un demi-milliard de personnes consomment du blé et du riz irrigués grâce à des réserves d'eau qui ne se renouvellent plus.

I Projets pharaoniques

Faut-il compter sur la science pour faire face à cette situation ? Rien n'est moins sûr. Certes, des projets pharaoniques peuvent permettre de déplacer l'eau tout autour de la planète. En 2003, lors du Forum mondial de l'eau, une coalition de gouvernements et de grands industriels a demandé que soit multiplié par deux le nombre de grands barrages dans le monde. Mais une grande partie de ceux-ci seraient construits sur des fleuves qui sont déjà en train de s'assécher.

Il est également possible de transférer l'eau d'un bassin fluvial à un autre. La Chine investit actuellement des dizaines de milliards de dollars dans trois projets gigantesques consistant à transférer l'eau de sa grande rivière du sud, le Yang-Tsé, pour venir au secours de l'artère du nord, le Huang He (« fleuve jaune »). L'Inde travaille actuellement sur un plan encore plus ambitieux : dévier une partie de ses grands fleuves alimentés par la mousson au nord du pays, tels que le Gange et le Brahmaputra, vers ses régions arides du sud et de l'ouest – pour un coût que certains estiment à 200 milliards de dollars. Certains projettent même de détourner les eaux du fleuve Congo vers le Sahara, et les rivières tropicales du nord de l'Australie vers les régions désertiques de l'intérieur.

D'autres solutions, moins coûteuses, sont pourtant envisageables. Il est par exemple possible de résoudre les crises hydrologiques locales en faisant circuler l'eau sous forme de nourriture. Il existe en effet tout un commerce caché derrière ce qu'on appelle « l'eau virtuelle », c'est-à-dire l'eau nécessaire pour les cultures ou pour d'autres produits qui en auraient exigé d'énormes quantités s'ils avaient été fabriqués localement. « Depuis quelques années, l'eau est devenu un élément sous-jacent des échanges mondiaux », déclare Arjen Hoekstra, qui travaillait jusque récemment à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau à Delft (Pays-Bas). « Chaque fois que nous achetons un tee-shirt en coton pakistanais, ou que nous mangeons du riz thaï ou des hamburgers contenant de la viande provenant d'Amérique centrale, nous influons sur l'hydrologie de ces pays – en

volant une part de l'Indus, du Mékong ou des pluies du Costa Rica. »

Arjen Hoekstra estime que le commerce mondial d'eau virtuelle représente environ 1 000 kilomètres cubes par an, principalement sous forme de céréales, d'huile végétale, de sucre et de coton. « Près de 15 % de l'eau utilisée dans le monde pour des besoins humains n'est pas destinée à la consommation nationale mais à l'exportation sous forme virtuelle. »

Ce commerce est indispensable à la survie de certains pays, en particulier au Moyen-Orient. Sans lui, l'Iran, l'Égypte et l'Algérie pourraient mourir de faim. De même, la Jordanie, qui connaît des problèmes d'approvisionnement en eau, importe aujourd'hui entre 60 % et 90 % de son eau sous forme de nourriture. La quantité d'eau qui afflue vers le Moyen-Orient chaque année sous forme d'importations « d'eau virtuelle » est supérieure au débit du Nil.

I Ressource gratuite

Le problème, c'est que cette eau virtuelle s'échange comme une ressource presque gratuite. « Le prix de l'eau est généralement bien inférieur à son véritable coût économique, social et environnemental. L'eau virtuelle est vendue presque gratuitement. » Le Pakistan consomme par exemple un tiers du débit de l'Indus pour la culture du coton destiné à l'exportation. Lorsque l'Union Soviétique a transformé les déserts d'Asie Centrale en un vaste champ de coton, elle a amorcé la destruction de la mer d'Aral. Arjen Hoekstra estime qu'à lui seul, le marché européen du coton est responsable d'un cinquième de l'abaissement du niveau de cette mer.

Si l'eau virtuelle se vendait à sa juste valeur, elle pourrait constituer un marché mondial qui aiderait la planète à faire meilleur usage de ses réserves d'eau limitées. Ce serait d'ailleurs beaucoup plus efficace que de faire circuler l'eau en masse. Mais les spécialistes en hydrologie de l'UNESCO s'intéressent à d'autres moyens plus subtils et moins coûteux de faire revivre les systèmes hydrauliques traditionnels – des systèmes qui offrent aux communautés un plus grand pouvoir de contrôle de leurs propres ressources en eau. Ils présentent l'avantage d'être moins chers, de permettre une exploitation plus rationnelle et plus durable des ressources en eau locales.

C'est une piste. Il faudra en explorer d'autres si l'on veut qu'à l'avenir, l'eau ne devienne pas le privilège de quelques uns. ♦

Fred Pearce

Retour vers le futur

▣ *Les barrages ne sont pas le seul moyen de retenir l'eau. Certaines techniques séculaires de captation d'eau pourraient être remises au goût du jour.*

C'est un classique : lorsque les gouvernements veulent davantage d'eau, ils exigent invariablement la construction d'un nouveau barrage. Il existe pourtant d'autres moyens, plus efficaces et moins coûteux, de s'en procurer. Certaines techniques, tombées dans l'oubli au cours du xx^e siècle, pourraient ressusciter.

C'est par exemple le cas des *qanats*, ces longs tunnels souterrains utilisés jadis pour acheminer l'eau au Moyen-Orient, en Asie Centrale et en Afrique du Nord. Dans ces régions arides, la pluie est rare et tombe principalement dans les zones montagneuses. L'eau s'infiltré progressivement dans le sous-sol. Autrefois, les Perses exploitaient ces sources, en « renvoyant » l'eau vers les flancs des collines, à travers des tunnels creusés horizontalement.

À lui seul, l'Iran compte aujourd'hui encore environ 50 000 *qanats*. Mis bout à bout, ils atteindraient les deux tiers de la distance entre la Terre et la Lune. Partout où les Perses allaient, ils apportaient avec eux le secret des *qanats*. Conséquence : cette technique s'est propagée le long de la route de la soie jusqu'en Afghanistan et en Chine, en passant

Rizières en terrasses, à Java, Indonésie.



© Bruno Barbey/Magnum, Paris

par l'Arabie et la côte septentrionale de l'Afrique, jusqu'à l'Espagne.

Dans les années 1960, leur débit total en Iran équivalait à douze fois celui du Nil. Dans le désert brûlant du centre de l'Iran, la ville antique de Yazd utilise toujours les *qanats* sur 60 kilomètres pour acheminer l'eau depuis les pentes enneigées du Mont Sir. Lorsque la ville de Bam, située dans l'est du pays, a été frappée par un tremblement de terre en 2003, les travailleurs humanitaires se sont aperçus que la ville dépendait totalement des *qanats* pour la distribution d'eau – et que la plupart de ces tunnels avaient été détruits lors de la catastrophe.

| Sources intarissables

Pourtant, les *qanats* disparaissent car, dans beaucoup d'endroits, les forages effectués par des pompes hydrauliques modernes ont fait baisser le niveau des nappes phréatiques. Selon Andras Szollosi-Nagy, directeur de la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO, ceux-ci possèdent des qualités hydrologiques indéniables. À la différence des pompes électriques, ils ne puisent pas dans les nappes aquifères au-delà de leur remplissage naturel. Lorsqu'ils sont correctement conçus et entretenus, ils constituent des « sources intarissables », tels qu'on les appelle au Yémen, et continuent de fonctionner même lors des plus terribles sécheresses.

Aujourd'hui, certains ingénieurs en hydrologie pensent que le creusement des *qanats*, difficile et dangereux, pourrait être mécanisé. « Mais en attendant », assure Andras Szollosi-Nagy, « il serait judicieux de tirer un meilleur profit des *qanats* existants et de les protéger en restreignant l'utilisation de pompes hydrauliques dans la région ».

C'est déjà le cas au Sultanat d'Oman, où le gouvernement a financé d'importantes réparations sur ses installations. Dans le bassin de Turfan, dans l'ouest de la Chine, plus d'un millier de *qanats* creusés sous les dynasties Han et Qing ont été rénovés dans les années 1990.

« Il est également primordial », poursuit M. Szollosi-Nagy, « de mieux s'informer au sujet des



© Bruno Barbey/Magnum, Paris

Réparation de qanats
à Yazd, Iran.

compétences et techniques de base que suppose leur construction afin de les conserver. C'est la raison pour laquelle, l'UNESCO a parrainé la création d'un musée et d'un centre international dans la ville de Yazd, « capitale » iranienne des *qanats*.

Escaliers géants

Ce système traditionnel n'est pas le seul à permettre une exploitation durable des ressources en eau dans les zones arides ; la préservation des cultures en terrasses dans les montagnes asiatiques pourrait jouer un rôle similaire. Ces constructions très sophistiquées transforment les flancs des montagnes en « escaliers » géants formés par des champs étroits. Chaque marche est irriguée par de l'eau acheminée le long du versant de la montagne depuis des sources ou des réservoirs grâce à un réseau de canaux, d'écluses et de canalisations.

Les rizières en terrasses du nord de Luzon, aux Philippines, qui figurent désormais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en sont un des exemples les plus spectaculaires.

La culture du riz en terrasses est en effet l'une des activités les plus représentatives de l'ensemble du continent asiatique. Probablement aucune autre >

La collecte de l'eau de pluie

□ La technique est vieille comme le monde : elle consiste à recueillir et stocker l'eau de pluie. Aujourd'hui encore, les communautés qui y ont recours disposent d'une plus grande autonomie pour exploiter leurs ressources hydriques que celles dépendant de barrages lointains ou de systèmes d'irrigation gérés par l'État. En Inde, par exemple, la collecte de l'eau de pluie est de plus en plus courante.

□ Les spécialistes de l'époque védique, les politiciens locaux et les écologistes ont tous joué un rôle important. Une campagne lancée dans l'ouest de l'Inde a persuadé des dizaines de milliers de villageois de construire de petits murs en terre sur leurs champs pour diriger les pluies de la mousson directement vers quelque 300 000 puits spécialement adaptés à cet effet.

□ « Ceci est également valable pour les villes. Un grand nombre de villes indiennes possèdent des réservoirs appelés *tankas* ainsi que d'autres structures destinées à recueillir l'eau de pluie », affirme Sunita Narain, directrice du Centre pour la science et l'environnement situé à Delhi. À Bangalore, la « Silicon Valley » indienne, des tentatives sont menées pour réactiver les nappes aquifères en réhabilitant les soixante anciens lacs de la ville.

□ Ces expériences peuvent être étendues à une échelle beaucoup plus grande. Des propositions ont été faites pour acheminer les eaux de crue du Gange durant la mousson vers les sources aquifères situées au-dessous en les faisant passer par des canaux d'irrigation non cuvelés leur permettant de s'infiltrer dans les nappes souterraines – prenant ainsi le contre-pied des notions conventionnelles de rendement de l'irrigation.

➤ société ne s'est montrée capable de faire vivre des populations aussi denses dans des régions montagneuses, siècle après siècle. Mais le dur travail qu'impliquent les cultures en terrasses et l'entretien des conduits d'irrigation a conduit à l'abandon de beaucoup de ces champs. Les terrasses escarpées et les étroits chemins qui y mènent rendent l'accès impossible pour la plupart des machines agricoles modernes.

À cet égard, l'histoire des *qanats* et celle des cultures en terrasses présentent des similitudes étonnantes. Le monde peut-il risquer de perdre les compétences et les connaissances qui y sont associées? La question mérite d'être posée si l'on veut que les régions montagneuses de notre planète restent productives. ♦

F.P

Le Mékong, fleuve indomptable

▣ *Contrairement à la plupart des fleuves qui ont perdu leur fécondité naturelle, le Mékong a su préserver ses ressources.*



Pratiquement partout, la domestication des cours d'eau a eu le même effet : une diminution considérable des réserves de poissons sauvages. L'un des rares endroits épargnés par ce phénomène est le fleuve Mékong, la grande artère de l'Asie du Sud-Est, où un demi-siècle de guerres a tenu les constructeurs de barrage à distance.

Ici, rien n'a empêché les poissons de se reproduire, en particulier dans un vaste bassin boisé en marge de la rivière principale qui connaît toujours des crues durant la mousson, appelé le « Tonle Sap », ou Grand Lac. Ce lac figure parmi les réserves de biosphère de l'UNESCO. Du fait de son hydrologie complexe – le fleuve qui le relie à la rivière principale inverse la direction de son courant deux fois par an –, il demeure la plus grande réserve de pêche intérieure et la principale source de revenus de plus d'un million d'habitants, d'après une étude réalisée conjointement par des scientifiques de l'UNESCO et de l'université de Columbia (New York).

Mais aujourd'hui, ce fleuve est menacé par la demande croissante qui pèse sur ses ressources, par exemple celle des usines hydroélectriques, des villes qui ont besoin de s'approvisionner en eau et des navigateurs qui veulent maîtriser ses rapides. Des scientifiques de l'UNESCO travaillent avec le

gouvernement cambodgien et la Commission du Mékong, une organisation intergouvernementale soutenue par l'UNESCO, sur des propositions visant à intégrer des modes d'exploitation de la rivière qui permettent de préserver son extraordinaire fécondité.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus vaste de l'UNESCO qui consiste à chercher la meilleure façon de préserver et de rétablir la fécondité naturelle des systèmes fluviaux, la plupart du temps en se concentrant sur les réserves de poissons en zones humides à l'intérieur de leurs bassins hydrographiques. D'autres exemples incluent la zone humide du Nil (au sud), la zone inondable d'Iquitos au Pérou et les zones humides du Fleuve jaune. Mais le Mékong, le moins domestiqué, constitue un bon point de départ. « Le Mékong n'est pas simplement un fleuve parmi tant d'autres », affirme Chris Barlow, de la Commission du Mékong. « De tous les grands fleuves du monde, c'est celui qui a été le moins modifié. Ses réserves de poissons sont une source de prospérité naturelle pour les populations pauvres. Si elles venaient à disparaître, leur alternative serait de travailler dans une usine fabricant des textiles pour l'Occident. »

F.P

Le Tonle Sap, au Cambodge, constitue une immense réserve de pêche.

Le nouveau nerf de la guerre

▮ *À moins de mettre en place des mécanismes de coopération internationale, l'eau risque de devenir une source majeure de conflit.*

Si l'eau devient la ressource clé du XXI^e siècle, devons-nous nous préparer à des « guerres de l'eau » ? Beaucoup en sont convaincus. D'où l'importance de disposer d'un mécanisme de coopération mondiale, tel que celui créé cette année par l'UNESCO et le Conseil mondial de l'eau. Le Mécanisme de coopération pour l'eau se situe au siège de l'UNESCO, à Paris. Sa mission consiste à « promouvoir la coopération, la paix et la prospérité en développant et gérant les ressources en eau transfrontalières ». La tâche est immense. Près de la moitié de la population mondiale vit sur des bas-

sins fluviaux internationaux. Or, les deux tiers de ces bassins ne disposent pas de traités régissant le partage de leurs eaux. Le Nil traverse dix pays. Le Danube, le Rhin, le Niger et le Congo traversent tous neuf pays, et le Zambèze huit.

▮ Fleuves sans frontières

Le continent africain, dont la plupart des frontières ont été tracées arbitrairement en plein chaos de l'ère coloniale, compte quatre-vingts fleuves transnationaux. En Asie, le Bangladesh et le Pakistan reçoivent plus de 90 % de leur eau de l'Inde. Lors



Au Bangladesh, une femme vient puiser l'eau du Gange.

- ▶ d'une réunion organisée par l'UNESCO en Grèce l'an dernier, on a pu voir comment le morcellement de l'ex-Yougoslavie avait créé sept nouveaux bassins fluviaux transfrontaliers.

De nombreux pays partagent également leurs réserves d'eau souterraines. La Jordanie partage avec l'Arabie Saoudite la nappe aquifère du Disi qui représente sa « dernière grande ressource en eau non exploitée », selon une étude réalisée par les Nations Unies. La vaste source aquifère nubienne s'étend de part et d'autre des frontières entre la Libye, l'Égypte, le Soudan et le Tchad.

Le manque de connaissance des ressources hydriques souterraines est l'une des principales causes de tensions. C'est pourquoi l'UNESCO entreprend actuellement un projet visant à créer la carte la plus détaillée au monde des ressources des aquifères transnationaux (ISARM). La phase africaine de l'étude a permis d'établir une carte de vingt aquifères qui n'avaient jamais été délimités auparavant. Les Ghanéens ont découvert qu'ils partageaient une nappe aquifère avec la Côte d'Ivoire. Le Bénin a appris que celle qui approvisionne Cotonou, sa capitale économique, s'étend au-delà de la frontière avec le Togo.

L'ISARM aide actuellement ces pays à établir des règles concernant le partage de leurs ressources hydrauliques. Il sert également de plate-forme grâce à laquelle les hydrologues israéliens et pales-

tiens peuvent échanger des données concernant la nappe aquifère montagneuse qui s'étend de part et d'autre de la frontière cisjordanienne et qui constitue une source de conflits. ♦

F.P.

Une demi-piscine olympique par personne

▢ Peu d'entre nous savent réellement de quelle quantité d'eau nous avons besoin pour vivre pendant une journée. En moyenne, nous n'en buvons pas plus de cinq litres. Même après nous être lavé et avoir tiré la chasse d'eau, notre consommation quotidienne ne dépasse généralement pas 150 litres. Mais si nous ajoutons à cela l'eau dont nous avons besoin pour produire ce que nous mangeons et buvons, ce chiffre s'envole.

▢ Il faut entre 2 000 et 5 000 litres d'eau pour produire un kilo de riz, plus de 1 000 litres pour un kilo de blé, entre 2 000 litres et 11 000 litres pour cultiver le fourrage destiné aux vaches nécessaires pour fabriquer un hamburger de 150 grammes, et entre 2 000 litres et 4 000 litres pour que les pis de l'une de ces vaches donnent un litre de lait.

▢ Chaque cuillère de sucre en poudre nécessite 50 tasses d'eau, et chaque tasse de café 140 litres. Selon les calculs d'Hoekstra, ses compatriotes néerlandais ont besoin de l'équivalent en eau virtuelle de 4 % du débit du Rhin pour produire le café qu'ils boivent en un an. Pour nourrir et habiller pendant un an un Occidental moyen mangeur de viande, il faut environ 1 500 mètres cubes d'eau – plus de la moitié du contenu d'une piscine olympique.

L'UNESCO apparaît dans plusieurs romans, soit comme décor soit par le biais d'un personnage.

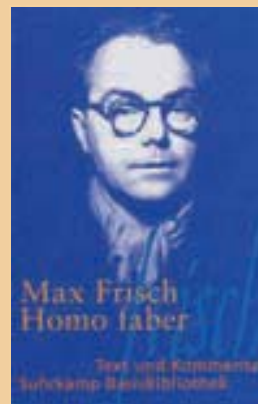
« Stanley avait un travail à l'UNESCO ; il faisait des voyages dans des endroits inattendus comme le Turkestan ou les Philippines. »

La position du tireur couché

Jean-Patrick Manchette, 1981.



« Je m'assis à ma place et, afin de ne pas être insupportable, me mis à parler de mes activités, ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES (...). L'UNESCO, semble-t-il, lui en imposait, comme tout ce qui est international, il ne me traitait plus de petit Suisse, mais il m'écoutait comme on écoute une autorité, je dirais même avec respect, manifestant un intérêt qui allait jusqu'à la bassesse (...) »



Homo Faber. Un Rapport

Max Frisch, 1957.

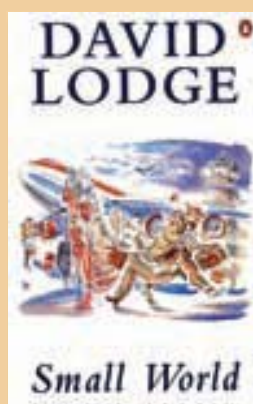
« Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'eus beaucoup de chance. En enseignant l'espagnol à l'école Berlitz de Paris, en rédigeant des nouvelles pour l'agence France-Presse, en traduisant pour l'Unesco, en doublant des films dans les studios



de Gennevilliers ou en préparant des émissions pour la radio-télévision française, j'avais toujours trouvé des emplois alimentaires qui me laissaient, au bas mot, la moitié de mes journées exclusivement pour écrire. »

La tante Julia et le scribouillard

Mario Vargas Llosa, 1977.



« Et qu'est-ce qu'on dit encore sur cette chaire ? » dit Morris, avec une désinvolture toujours aussi feinte. Il n'avait pas besoin d'attendre la réponse pour savoir que c'était là, enfin, une récompense à la hauteur de ses ambitions. La chaire de critique littéraire de l'UNESCO ! Voilà sans doute le poste qui allait être le mieux payé de la profession. »

Un tout petit monde

David Lodge, 1984.

Panser la fracture entre le Nord et le Sud

Dessins Christian Roux

La pauvreté ne se mesure plus seulement en termes économiques ou sociaux. À l'heure de la mondialisation, la planète se divise désormais aussi entre ceux qui maîtrisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et les autres. Cette « fracture numérique » est précisément au cœur de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui se tient à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.



Un outil providentiel. C'est ainsi qu'est apparu Internet. Grâce à la Toile, il devenait possible de faire de la planète ce « village global » décrit par McLuhan. Grâce à elle, les pays pauvres allaient pouvoir bénéficier avec une facilité inédite de données en tout genre, de formations, de cours en ligne qui leur permettraient d'accéder à la société du savoir et de rejoindre progressivement le cortège des nations prospères. En 2001, le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'affirmait-il pas que les réseaux technologiques étaient « en voie de transformer la carte du développement » et de « créer les conditions qui permettront de réaliser, en l'espace d'une décennie, des progrès qui auraient nécessité, dans le passé, plusieurs générations » ?

| Désenchantement

Quelques années après, l'euphorie est un peu retombée. L'outil, qui permet un accès immédiat à d'importantes quantités d'informations, demeure toujours aussi prometteur, mais on a acquis une conscience plus aiguë des obstacles qui restent à surmonter. En fait, la fracture numérique, expression consacrée désignant le fossé technologique qui sépare le Nord du Sud, s'est durablement creusée. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que dans les pays riches, un habitant sur trois est équipé d'un ordinateur, contre un sur 130 en Afrique. Autre indicateur : en 2003, 19 % des habitants de la planète représentaient 91 % des utilisateurs d'Internet. Et que dire du fait qu'un tiers de l'humanité n'est pas relié à l'électricité ?

C'est dans ce contexte, plus désenchanté, que s'est déroulée en décembre 2003 à Genève, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont le dernier volet s'achève à Tunis en novembre 2005. Sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en concertation avec l'UNESCO, gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG) et sociétés privées, sont parvenus au même diagnostic : la fracture numérique n'est pas irrémédiable, à condition de se mettre d'accord sur les moyens de la résorber. D'où l'adoption d'une déclaration de principe et d'un plan d'action en vingt-huit points qui prévoit l'accès universel à l'information, la diversité culturelle et linguistique ou encore la libre circulation des idées sur le Net.

Plus concrètement, les participants ont retenu la proposition formulée par Abdoulaye Wade, le président sénégalais, en créant, en mars 2005, un

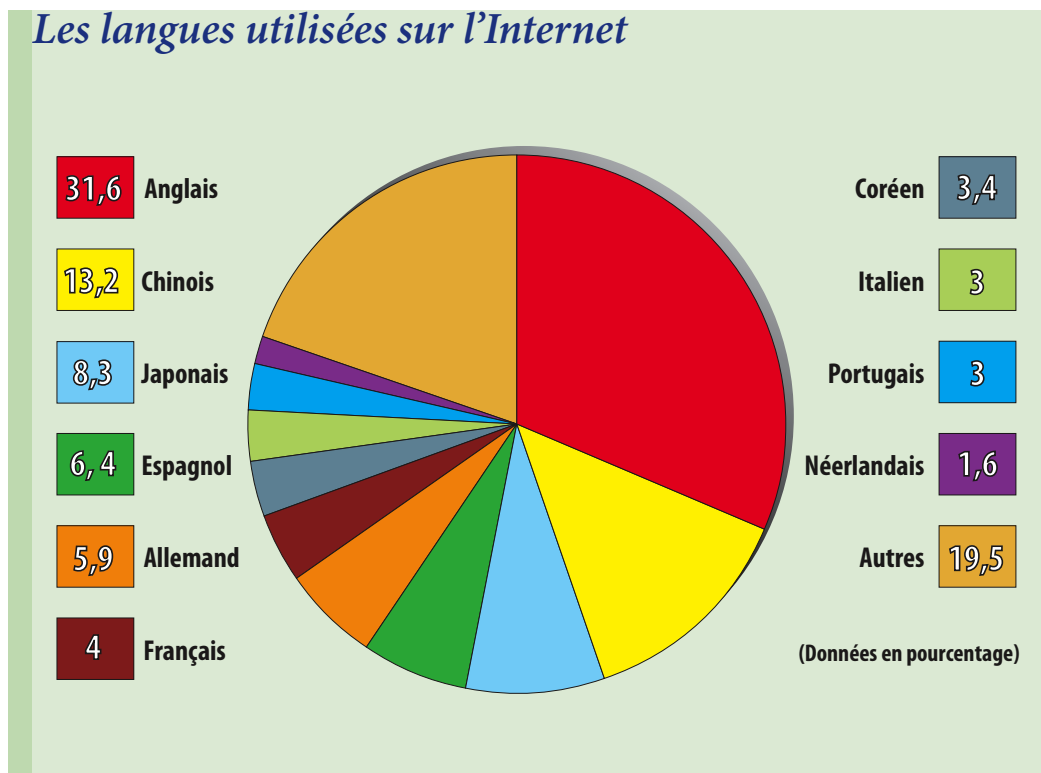
Information pour tous : faire reculer « l'info-pauvreté »

▢ Elles sont élues, dirigent de petites exploitations ou des commerces : toutes occupent des postes à responsabilité en Ouganda. Des exceptions qui confirment la règle, dans un pays où les rênes du pouvoir sont détenues principalement par les hommes. En septembre 2005, ces jeunes femmes ont été invitées à s'asseoir devant un ordinateur. L'objectif : les familiariser avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est le Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE), une organisation non gouvernementale basée à Kampala, qui est à l'origine de cette initiative. Grâce au financement du programme « Information pour tous » de l'UNESCO (IFAP), le FOWODE va informatiser et actualiser sa bibliothèque.

▢ C'est la première étape du processus. Un formateur apprendra ensuite aux jeunes femmes à manipuler ces nouveaux outils et à effectuer des recherches en ligne. L'IFAP est un programme de coopération internationale qui travaille à réduire le fossé entre « info-riches » et « info-pauvres », en nouant des partenariats régionaux et internationaux. En septembre 2005, un autre projet a vu le jour sur les bibliothèques et le droit d'auteur. Doté de 34 000 dollars, ce projet, mis en œuvre par la fondation internationale eIFL.net, vise à offrir une formation politique et juridique à des bibliothécaires, essentiellement dans les pays de l'ancienne Union soviétique.

fonds de solidarité numérique. Basé à Genève, il a déjà récolté plusieurs centaines de milliers d'euros. « Le SMSI, c'est un dialogue international historique qui a permis de mobiliser de nombreux partenaires. Certains concepts défendus par l'UNESCO ont été retenus dans le document final », indique Elisabeth Longworth, directrice de la Division de la société de l'information de l'UNESCO. Les documents entérinés à Genève ont ainsi permis de consacrer la notion de « société du savoir, une notion beaucoup plus large que celle de société de l'information, car elle assimile les questions du développement, des contenus et du pluralisme », comme le précise Axel Plathe, de la section Portail de l'information de l'UNESCO.

La nuance est d'importance : une société du savoir ne s'intéresse pas seulement à la transmission de l'information mais aussi à son contenu et à son usage. Car la réduction du fossé numérique ne se réduit pas à une simple question d'équipement. « On imagine difficilement savoir chercher dans une bibliothèque si on ne sait pas lire, ou devenir mathématicien du simple fait qu'on s'est fait offrir une télévision numérique », explique Éric Guichard, de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA-ENS) dans un >



Source : Internet World Stats, 2005.

► article intitulé « La fracture numérique existe-t-elle ? »¹. Car posséder un ordinateur est un premier pas, mais encore faut-il disposer « aussi d'un capital social, pour se faire aider quand on ne comprend pas le (dys)fonctionnement d'un logiciel, d'un service en ligne, ou de son ordinateur ; et enfin culturel, pour savoir trouver l'information que l'on recherche », insiste Éric Guichard. C'est dans cette perspective qu'a été lancé le programme information pour tous (IFAP) de l'UNESCO, afin de développer « l'alphabétisation numérique » dans des pays où l'accès à la Toile est encore réduit (voir encadré p. 61).

Contenus adaptés

Mais cette « alphabétisation » passe aussi par une amélioration du multilinguisme sur la Toile. Or, en 2003, 90 % des usagers de l'Internet se servaient de onze langues seulement (voir graphique ci-dessus). L'anglais est de loin la langue la plus utilisée (31,6 %), avant le chinois (13,2 %) et le japonais (8,3 %). Pour Annie Chéneau-Loquay, fondatrice d'Afric'anti, un observatoire étudiant l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les pays d'Afrique de l'Ouest, il faut

aussi développer des contenus adaptés aux pays en développement. « Au-delà du transfert de technologie, il faut réfléchir à la création de programmes collant davantage aux besoins spécifiques de leurs économies et de leurs systèmes éducatifs qui mélangent modernité et traditions. »

La bataille est-elle perdue pour autant ? Pas si l'on s'en tient au mouvement général, qui va vers une croissance régulière du nombre d'utilisateurs d'Internet, même si celle-ci varie considérablement selon les continents. Si l'on comptait en 1995 près de 23 000 utilisateurs d'Internet en Afrique subsaharienne, ils sont près de 9 millions en 2005 (Union internationale des télécommunications). Le nombre de téléphones mobiles par habitant dans cette même région a également grimpé en flèche. Or, pour Annie Chéneau-Loquay, « l'acquisition du téléphone portable dans des sociétés à fortes traditions orales est un signe positif, sinon annonciateur ».

Samy Mouhoubi

1. Publié dans l'ouvrage *Globalization and its new divide: malcontents, recipes, and reform*, Dutch University Press, Amsterdam, 2003.

Radio Ada, la voix des sans-voix

À 120 kilomètres de la capitale ghanéenne, une petite station de radio a été transformée en un centre multimédia communautaire.

À Radio Ada, le traditionnel *apatam*, la salle de réception extérieure, sert de studio d'enregistrement. Cette petite station située à Ada, à 120 km à l'Est d'Accra, la capitale du Ghana, diffuse sur 93,3 FM « La voix du peuple Dangmé », le troisième groupe linguistique du pays. C'est aussi la première des 12 radios du pays à se transformer en un centre multimédia communautaire (CMC) financé par l'UNESCO.

« Le CMC donne accès à des informations utiles à la population, comme le réchauffement de la planète par exemple : ces dernières années, la mer a gagné quatre mètres sur le rivage », témoigne son directeur, Kofi Lamweh, qui considère sa radio comme « la voix des sans-voix ». Sa mission de « service de la communauté » touche autant à l'information internationale qu'au prix du poisson sur les marchés alentour, à la promotion de la cohésion nationale qu'à la sauvegarde du patrimoine culturel des Dangmé.

Une odeur de peinture fraîche règne dans la pimpante petite maison d'où émet Radio Ada. Des travaux de rénovation s'achèvent. Ne manque plus au centre que sa connexion au réseau Internet pour que ses cinq ordinateurs soient opérationnels. Avec ses 15 employés et sa cinquantaine de volontaires de tous âges, l'objectif à terme est de « développer une équipe de formateurs pour les quatre antennes locales », implantées dans le bassin de ses 500 000 auditeurs potentiels. « C'est comme une cellule qui se multiplie elle-même », analyse Kofi Lamweh.

Les jeunes aussi

Dans l'immédiat, poursuit-il, « la priorité est la production numérique », c'est-à-dire l'apprentissage des connaissances informatiques de base, du scanner en passant par les logiciels d'exploitation et d'édition. Cette responsabilité a été confiée à Chinedu, 18 ans, un autodidacte de l'informatique aujourd'hui chargé de la formation. « Il a même mis au point un logiciel dont nous nous servons pour la programmation musicale », précise son directeur. Pour le moment, six des huit élèves de Chinedu sont des adultes, mais les jeunes des envi-

rons commencent à suivre. « Grâce à la musique, au reggae, ils se sont intéressés à ce que nous faisons », reconnaît le jeune homme timide.

« En termes de formation des formateurs, les centres communautaires sont plus efficaces que les ateliers régionaux ou nationaux, dont le suivi est parfois problématique », explique Hezekiel Dlamini, conseiller de l'UNESCO pour la communication et l'information au Bureau régional d'Accra, qui assure que « près de 20 centres par pays vont être établis prochainement ». Cette heureuse initiative doit suppléer à un cybercafé d'Ada, ouvert cet été, et qui évitera aux futurs internautes de faire 60 km pour trouver une connexion Internet.

Dans un pays où près de 40 % de la population de plus de 6 ans n'est jamais allée à l'école, dont



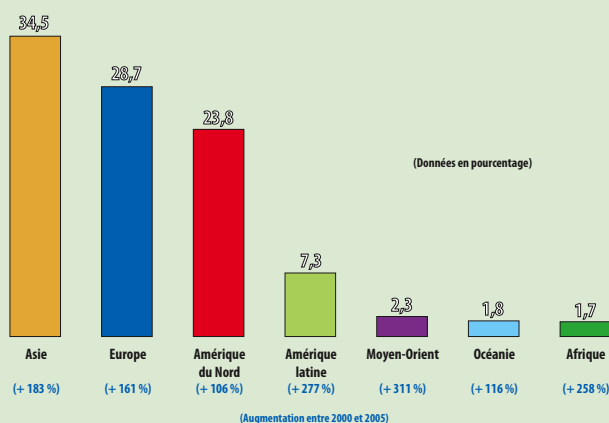


➤ seulement 3 % a pu atteindre l'université, et où l'informel domine l'économie, plutôt qu'une « formation spécifique à l'Internet », les axes prioritaires de la politique éducative restent, pour Boubacar Camara, spécialiste de l'éducation à l'UNESCO-Accra, « l'alphabétisation et la formation des enseignants ». Et afin de coller à l'éthique de « l'accès

équitable à une éducation de qualité », explique-t-il, ces questions clés doivent intégrer aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette préoccupation répond à la volonté d'Accra où s'est tenue, en février 2005, la seconde Conférence régionale préparatoire en Afrique pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

En collaboration avec le ministère de l'Éducation et les universités de Cape Coast et de Winneba, le bureau régional de l'UNESCO d'Accra a mis en œuvre, en 2004, un projet de formation des formateurs avec un renforcement des capacités en informatique. « Plus de 1 000 personnes en ont déjà bénéficié », souligne Boubacar Camara. En décembre 2004, un atelier sur le logiciel libre Linux, rassemblant une quinzaine d'universitaires a également eu lieu à l'université du Ghana, à Legon. Autre exemple : un concours de programmation à destination des lycéens a été organisé le 26 février 2005 par le Centre d'excellence dans les TIC Ghana-India Kofi Annan, fleuron du système éducatif ghanéen, avec à la clé un téléphone portable pour le vainqueur et un ordinateur pour son école. Toutes ces mesures incitatives devraient, dans les années à venir, contribuer à former d'autres Chinedu. ♦

Les utilisateurs d'Internet dans le monde



Source : Internet World Stats, 2005.

Stéphane Auvray

Au fil du temps, les États membres de l'Organisation ont fait don d'œuvres emblématiques de leur pays. En voici quelques-unes qui ornent les bâtiments du Siècle.

Détail d'un texte administratif rédigé en caractères cunéiformes primitifs sur une tablette de terre cuite datant de la période sumérienne, 2038-1985 av. J.-C., don de l'Iraq.



© UNESCO/Bonsirven-Fontana, M.L.



© UNESCO

Linceul de momie provenant de Puruchuco, tissu, période pré-colombienne, 1350-1450, 2,27 × 1,48 m, don du Pérou.



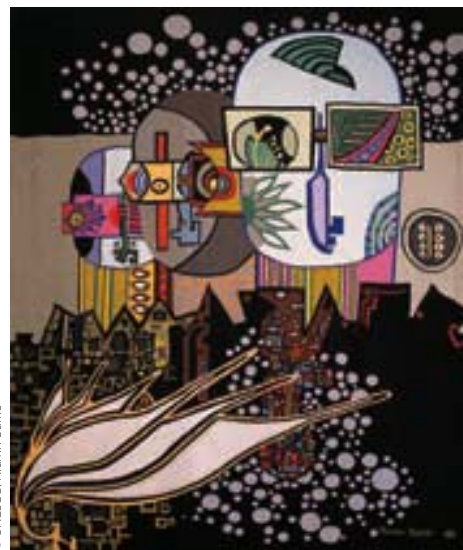
© UNESCO/J.-C. Bernath

UNESCO, tapisserie réalisée à partir d'une esquisse de Le Corbusier (1887-1965), 3,50 × 6,80 m, 1962, don de la Suisse.



© UNESCO/Niamh Burke

Devata, ou divinité féminine de la religion bouddhiste, provenant de Prasat Srange à Angkor, style du Bayon, datant de la fin du XII^e – début du XIII^e siècle, grès, 0,86 m, don du Cambodge.



© UNESCO/Niamh Burke

N'Daanaan, tapisserie de Modou Niang (1945-), 3 × 2,28 m, don du Sénégal.



© Alexis Duclos/Gamma, Paris

Réfugié somalien dans
un camp en Jordanie.

Les images de désolation de la Nouvelle-Orléans (États-Unis), ravagée en septembre 2005 par le cyclone Katrina ont fait le tour du monde. Une situation exceptionnelle? Il est à craindre que non. Entre 1994 et 1998, 428 catastrophes naturelles et technologiques ont été recensées. Entre 1999 et 2003, ce chiffre atteignait 707 par an. C'est ce qu'indique le Rapport 2004 sur les catastrophes dans le monde, publié par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Et c'est dans les pays les plus pauvres que la plus forte progression est observée. Autre

Gérer l'après-crise

Inondations dramatiques, conflits meurtriers, cyclones dévastateurs... Guerres et catastrophes se disputent les gros titres des journaux. Et ce sont en général les plus pauvres qui sont les plus affectés. Une catastrophe naturelle fait en moyenne sept fois plus de victimes dans un pays en développement que dans un pays riche. Que ce soit pour préserver la liberté de la presse, aider à la mise en place d'un enseignement d'urgence ou protéger les biens culturels, l'UNESCO apporte sa contribution.

indicateur : en 2004, selon le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la planète comptait plus de 9 millions de réfugiés. Et des millions d'autres, encore, sont victimes des dégâts causés par les inondations, les sécheresses, les séismes, glissements de terrain, tempêtes et autres catastrophes naturelles.

Même si les professionnels de l'urgence ont acquis au cours des vingt dernières années une réelle expertise, apporter une réponse appropriée à ces situations de crises ne va pas de soi. Car la réaction aux situations d'urgence ne s'arrête pas à la

fourniture en masse de barres de survie protéinées, de tentes en plastique ou d'unités sanitaires mobiles. Il faut encore préparer « l'après ». « On peut en fait se préparer à bien des crises. Mais lorsqu'une guerre ou une catastrophe survient, les secours d'urgence doivent s'inscrire dans une stratégie à long terme pour le pays concerné », déclare Louise Haxthausen, coordinatrice des opérations dans les zones de conflit et de post-conflit à l'UNESCO.

Certes, l'Organisation n'est généralement pas classée parmi les agences humanitaires. Mais la reconstruction ne se limite pas à ses aspects matériels. « L'un de nos objectifs consiste à défendre une approche coordonnée de la communauté internationale face aux situations d'urgence », précise Louise Haxthausen. De fait, l'UNESCO ne se concentre pas sur la fourniture de services, mais sur la mise au point de stratégies de transition et sur le renforcement des capacités à l'attention du personnel et des institutions locales.

I Premiers rôles

Le spectre de ses interventions va de la mise en place d'un système d'alerte avancée aux tsunamis, à l'organisation de formations à la sécurité pour les professionnels des médias. En Iraq, le pays le plus dangereux au monde pour les journalistes, l'UNESCO organise ainsi des formations, via l'International News Safety Institute. L'Organisation s'intéresse aussi à l'éducation d'enfants vivant dans des zones frappées par les conflits et les catastrophes ou encore à la protection des biens culturels en péril. En Afghanistan, par exemple, un projet de deux ans a été lancé pour sauvegarder le site de Bamiyan, dont les deux statues géantes du Bouddha ont été détruites par les Talibans, en mars 2001.

Pourtant, ce travail passe bien souvent inaperçu. Les premiers rôles vont plutôt aux ONG ou à des agences spécialisées de l'ONU, telles que le HCR ou le Programme alimentaire mondial. Louise Haxthausen admet que la coordination, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, demeure une préoccupation majeure. « En fait, la mission de l'Organisation est très claire : le problème tient plutôt aux conditions sur place », explique-t-elle. Et d'ajouter qu'en fait, les tâches et responsabilités sont souvent attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi » : « L'UNESCO n'a pas suffisamment investi en amont. Nous n'avons ni la présence nécessaire sur le terrain ni les moyens d'être suffisamment réactifs. Il est clair que l'intervention humanitaire et le

développement sont deux choses différentes », précise-t-elle.

Pour tenter d'améliorer sa réactivité, l'Organisation projette d'établir un registre du personnel susceptible d'être déployé rapidement en situation de crise et de reconstruction. Y figureraient non pas des professionnels de l'intervention d'urgence au sens traditionnel, mais des spécialistes des domaines couverts par l'UNESCO. Ce système est déjà largement utilisé par les professionnels de l'humanitaire. Un des plus grands registres, géré par le Conseil norvégien pour les réfugiés, recense ainsi près de 600 civils venus de différentes professions, « prêts à partir » dans les 72 heures. « L'UNESCO de son côté, possède de sérieux atouts dans ses champs de compétences : en cas de crise, ceux-ci doivent être mobilisables dès que possible », précise Markus Voelker, administrateur principal de la formation, avant de rappeler le besoin de stratégies au long cours.

Mais ces interventions rapides et ciblées sont-elles compatibles avec des actions en profondeur ? Les défenseurs d'une telle ligne ne voient pas de contradiction entre les deux. Ce qui est entrepris dans une situation d'urgence doit préparer le terrain pour une action de développement à long terme, argumentent-ils. Au Sierra Leone par exemple, où 70 % des écoles ont été détruites par la guerre civile qui s'est achevée en 2002, l'aide massive apportée par les ONG et les agences des Nations Unies dans l'immédiat après-guerre a été cruciale pour la reconstruction ultérieure (voir article p. 69). « En 2000, 300 000 enfants se trouvaient sans école et parmi eux, beaucoup étaient traumatisés. Sans l'aide internationale, nous ne nous en serions pas sortis », déclare William Taylor, Directeur général de l'Éducation au Sierra Leone. Un argument à faire valoir auprès des bailleurs de fonds. ♦

Eli Wærum Rognerud

Deux mois après le tsunami, l'école reprend dans le village de Hikkaduwa, au Sri Lanka.



© Niviere/Sipa, Paris

L'éducation d'urgence fait ses classes

▣ *Contrairement aux idées reçues, l'enseignement est aussi vital dans les situations de crise que l'alimentation ou le logement.*

« Lorsque l'urgence règne, beaucoup pensent que l'enseignement doit passer au second rang. C'est faire preuve d'une terrible myopie : comme si l'on ne pouvait pas mourir d'une absence d'instruction et d'éducation ! », s'exclame Christopher Talbot. Ce spécialiste du programme des situations d'urgences à l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) de l'UNESCO suggère de commencer par une question toute simple : « Où sont les enfants s'ils ne sont pas à l'école ? »

Et de poursuivre : « La scolarisation peut prémunir contre le recrutement dans des groupes armés. Elle protège contre l'exploitation dans des activités à risque. Lorsque tout n'est que chaos, elle structure et stabilise. L'apprentissage et le jeu peuvent aussi aider les enfants à vivre avec les profonds traumatismes qu'ils ont connus. L'école est aussi un lieu privilégié pour transmettre des compétences et des messages qui sauvent. Hygiène et santé, prévention du virus du VIH/sida, sensibilisation au danger des mines antipersonnel : l'école peut servir à tout cela. »

En général, l'enseignement n'est pourtant pas considéré comme une priorité humanitaire, mais

comme une activité de développement à long terme. Certes, cette conception a tendance à changer, mais l'écart entre secours d'urgence et développement reste béant. Les organisations humanitaires ont encore tendance à se concentrer sur les besoins physiologiques des populations, tandis que la communauté du développement préfère attendre la signature d'un accord de paix en bonne et due forme avant d'intervenir. « Cette distinction entre secours d'urgence et développement n'a aucun sens. Les gens n'ont qu'une seule vie. Ils ne peuvent pas se permettre "d'attendre la paix" pour investir dans leurs enfants », souligne Christopher Talbot. « Au Sud-Soudan, par exemple, cela fait vingt et un ans que tout le monde "attend la paix". Et pourtant, à certains endroits, des organisations locales et internationales sont parvenues à faire suivre l'ensemble du cycle scolaire à trois générations d'enfants. La guerre ne condamne pas à ne rien faire. »

| **Priorité**

Mais entre ne rien faire et dispenser un enseignement de qualité, il y a une marge. En situation de conflit, il arrive que le système d'enseignement lui-même soit une source de problèmes. C'est le cas lorsqu'il sert à réprimer la langue, les traditions, l'art et les pratiques religieuses et culturelles des catégories défavorisées : « Scolarisation ne veut pas toujours dire éducation ou instruction, c'est-à-dire apprentissage de ce qui vaut la peine. Nous savons que l'école est le reflet de la société : elle peut reproduire le mal comme le bien. » C'est ce que déclare Anna Obura, consultante en éducation et auteur de l'ouvrage *Never again: Educational Reconstruction in Rwanda* (« Plus jamais ça : la reconstruction éducative au Rwanda »).

Camp de réfugiés à Polataka, Soudan.



© Martine Franck/Magnum, Paris

Pour éviter de tels écueils, des instruments existent. Actuellement hébergé par l'UNESCO, le Réseau inter-agences d'éducation d'urgence (RIEU) a recensé les bonnes pratiques dans ce domaine (voir encadré ci-contre). « Ceux qui sont sur le terrain *voient de leurs yeux* à quel point l'éducation est cruciale pour prévenir les crises et panser les blessures. Il faut priver les institutions et les donateurs de toute excuse pour exclure l'enseignement des priorités face aux situations d'urgence », ajoute Mary Mendenhall, la coordinatrice du RIEU. À voir le peu d'empressement des pays riches à financer l'Éducation pour tous, comme le consigne le rapport 2005 de la Campagne mondiale pour l'éducation, il y a de quoi douter. ♦

Eli Wærum Rognerud

Le Réseau inter-agences d'éducation d'urgence

□ Le Réseau inter-agences d'éducation d'urgence (RIEU) rassemble des ONG, des institutions spécialisées des Nations Unies, des donateurs, des professionnels et des chercheurs du monde entier, sans oublier des individus issus des populations touchées. Son objectif : garantir le droit à l'éducation dans les situations de crise et assurer la diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises sur le terrain. En 2003, un groupe de travail a été créé pour rédiger un manuel établissant des normes minimales sur l'éducation en situation d'urgence, de crise chronique et en début de phase de reconstruction (*Normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence, de crise chronique et de début des opérations de reconstruction*). Ce manuel fournit des lignes directrices destinées à aider les États, les donateurs et les enseignants à mieux concevoir, mettre en œuvre, développer et administrer les programmes.

Voir : <http://www.ineesite.org>

L'espoir sur tableau noir

□ **Mohamed n'avait que cinq ans lorsqu'il a été chassé de son village du Sierra Leone par des combattants armés. Réfugié en Guinée, il tente aujourd'hui de se reconstruire un avenir grâce à l'école.**

« J'avais seulement cinq ans, mais je me souviens très bien. J'en fais encore des cauchemars », raconte Mohamed Camara. Chaque minute de ce jour de 1996, où son village a été la proie des rebelles, est resté gravée dans sa mémoire. Aujourd'hui âgé de 14 ans, cet adolescent fait partie des milliers d'enfants qui ont quitté le Sierra Leone, alors déchiré par une guerre civile entre les forces gouvernementales et le Front révolutionnaire uni (RUF). Mohamed est réfugié à Kabamoussaya, à plus de 100 km au sud de Conakry, en Guinée.

« Un jour que j'étais occupé à jouer dehors avec mes amis, un groupe de jeunes nous a attaqués par surprise. Ils ont commencé à nous tirer dessus, à partir de leur jeep. Pris de panique, mes amis et moi avons couru vers nos maisons. J'ai rejoint mes parents. Mon père a pris un coup de machette. Il y avait du sang partout. Ma sœur a été tuée. Au bout d'un moment, ils ont regagné leur

jeep et sont partis. Les rues étaient jonchées de corps. Ensuite, mon père nous a emmenés dans la brousse. Pendant de très longs jours, nous n'avons mangé que des fruits et des racines, et bu de l'eau boueuse », raconte-t-il.

Les combats entre les forces gouvernementales et le RUF ont duré onze années au total. Les agressions comme celle dont ont été victimes Mohamed et sa famille étaient alors monnaie courante. Des enfants de huit ans ont été contraints de s'enrôler parmi les combattants – et ceux qui refusaient étaient assassinés, ou mutilés. Entre 15 000 et 20 000 enfants sierra-léonais ont ainsi servi comme soldats, la plupart dans le camp rebelle.

Mohamed et ses parents, eux, sont parvenus à franchir la frontière guinéenne. Ils ont trouvé refuge à Kabamoussaya. C'est là que, depuis neuf ans, ils s'efforcent de rebâtir leur vie, en espérant rentrer un jour chez eux. Peu après son arrivée, >

Mohamed Camara, 14 ans, fait partie des milliers d'enfants qui ont fui le Sierra Leone.



© Alhassane Souare

► Mohamed a rejoint Wanifili, une école de fortune, faite de quelques planches et d'une bâche de plastique. Les classes sont encore surpeuplées : quatre-vingts élèves en moyenne. Quant aux enseignants, dont beaucoup n'ont reçu aucune formation spécifique, ils manquent cruellement de moyens. Mais pour Mohammed et ses camarades, cette école

reste la principale raison d'espérer. C'est là qu'ils apprennent les compétences essentielles à la vie courante. En plus des sujets traditionnels comme les sciences ou les langues, l'enseignement accorde une part importante aux sports et à la musique, afin d'aider les enfants à surmonter leurs traumatismes.

« Les ressources sont rares ici, explique Mohamed Lansanah, un enseignant lui aussi originaire du Sierra Leone. Mais nous investissons dans l'avenir de notre pays grâce à l'instruction de ces jeunes. » Les efforts de M. Lansanah et de la collectivité ne sont pas vains. En 2004, Wanifili se classait ainsi au-dessus de moyenne régionale. À 14 ans, Mohamed Camara est deuxième de sa classe. Il rêve de retourner un jour chez lui. « À la fin de mes études, j'aimerais devenir enseignant. C'est ma façon à moi de combattre pour la paix et le développement dans mon pays. » ♦

Alhassane Souare

Bhaktapur : un musée à ciel ouvert

▣ *Cette ville du Népal fait le bonheur des touristes mais aussi des pillards. Menacée par la pollution, la guerre et l'explosion urbaine, la vallée de Katmandou a été inscrite sur la Liste en péril.*

À 14 km de Katmandou, la capitale, se trouve Bhaktapur. Surnommée la « cité des dévots », la ville est un véritable musée à ciel ouvert. Les temples hindous, les sanctuaires bouddhistes, mais aussi les places publiques, les rues et les façades des bâtiments regorgent d'œuvres d'art religieux. Mais s'ils ravissent les touristes, ces trésors suscitent aussi la convoitise de nombreux marchands, qui écoulent ensuite ces objets sur le lucratif marché de l'art asiatique. « Pillage et trafic privent cette région de certaines de ses œuvres les plus importantes. Des dieux qui ont été adorés et respectés par des générations de Népalais n'ont pas leur place derrière des vitrines en Occident », déclare Aidan Warlow, chef de programme au département Art et création de l'Université de Katmandou.

Depuis quelques années, des efforts ont été réalisés pour renforcer leur protection. Pourtant,

on trouve encore dans les musées, les galeries d'art et les collections privées du monde entier des objets volés au Népal. Dérobée à Bhaktapur en 1984, une statue d'Uma Mahesvara n'en est qu'un exemple. On peut aujourd'hui la contempler au musée Guimet, à Paris, l'un des plus réputés au monde pour l'art d'Asie du Sud-Est. Il est souvent difficile d'obtenir leur restitution, car ces objets sont souvent passés entre les mains d'un grand nombre d'intermédiaires, et peuvent même être assortis de documents autorisant leur exportation.

| Pillages

La lutte contre ce trafic est délicate. L'inventaire des biens précieux par exemple, est à double tranchant ; elle permet de recenser les objets à protéger mais peut aussi servir aux pillards. « En fait, c'est un

grave dilemme. Pour un voleur spécialisé, un catalogue qui présente les dix œuvres d'art les plus précieuses d'un village est pratiquement une carte au trésor », affirme Aidan Warlow.

Inscrite sur la Liste du patrimoine en 1978, la vallée de Katmandou était déjà menacée par la croissance démographique rapide, la pollution et les tremblements de terre. « Le pillage des statues est un vrai problème, mais le plus grand danger tient à la détérioration progressive du tissu urbain dans lequel ces monuments sont enchâssés », déclare Giovanni Boccardi, chef de l'unité Asie et Pacifique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. « Les travaux de démolition et de construction effrénés endommagent ainsi de manière irréversible le patrimoine. »

La guerre civile qui oppose depuis dix ans l'État népalais aux rebelles maoïstes ajoute encore aux difficultés de conservation du site. « De nombreuses régions échappent aujourd'hui à tout contrôle, et sont donc ouvertes à quiconque entend subtiliser et trafiquer. À mesure que les gens s'appauvrissent, ou fuient leur domicile, le risque de vol, ou tout simplement de destruction, augmente spectaculairement, » indique Koto Kanno, chef du bureau de l'UNESCO à Katmandou.

Sensibilisation

En 2003, la vallée de Katmandou a été placée sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ce changement de catégorie a suscité de vives réactions. « Cette inscription a été un rude coup pour les pouvoirs publics comme pour la population. Les gens se sont sentis humiliés », affirme Koto Kano. Ce phénomène n'est pas rare : l'inscription sur la Liste en péril est généralement mal vécue par les États.

Au Népal, cette mesure a toutefois permis de mieux sensibiliser les responsables. « Le gouvernement prend ce travail très au sérieux. Le possible classement de la ville de Lumbini – où est né le Bouddha – sur la liste en péril a stimulé un plan d'action immédiate. »

Mais il faut aussi mieux sensibiliser les populations. « Dans la vallée de Katmandou, le cadre fait autant partie du patrimoine culturel que les monuments eux-mêmes. Et pourtant, les habitants ont très peu conscience des trésors qu'ils ont sous leurs yeux », déplore Koto Kanno.

La Liste en péril

□ Quoi de commun entre la cité fortifiée de Bakou (Azerbaïdjan), la cité iranienne de Bam (Iran) et le Parc de la Garamba (République démocratique du Congo) ? Tous ces sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine en péril. Ce mécanisme est utilisé chaque fois que les conflits armés, les catastrophes naturelles, le braconnage, l'urbanisation sauvage ou le développement incontrôlé du tourisme menacent l'intégrité d'un site. Le Comité du patrimoine mondial, l'instance inter-étatique qui examine chaque année l'état de conservation des sites et les nominations, peut inscrire sur cette Liste des biens dont la protection exige « de grands travaux (...) et pour lesquels une assistance a été demandée ». Cela permet d'accorder immédiatement une assistance dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial.

L'exportation des œuvres d'art est en outre souvent facilitée par la population locale. Lorsqu'une personne qui n'a plus d'argent vend un élément de sa maison pour quelques dollars, c'est généralement parce qu'elle ne comprend pas ce que vaut réellement son bien. Une fois qu'elles ont conscience de l'importance que revêt la préservation du patrimoine culturel, les communautés elles-mêmes deviennent le meilleur gardien de leurs monuments. ♦

Eli Wærum Rognerud

Pagode à Bhaktapur.



© Kewley Yanya/Camerapress/Gamma, Paris



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

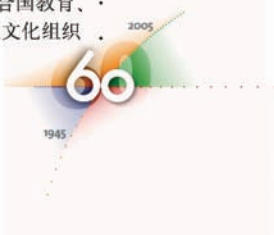
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureaux de l'UNESCO

Chili

Casilla 127, Correo 29, Providencia
Santiago de Chile
Tél. : (56 2) 472 4600
Fax: (56 2) 655 10 46
E-mail : santiago@unesco.org
<http://www.unesco.cl/esp>

Chine

Room 1503, Bldg. 5,
Waijiaogongyu, Jianguomenwai
Beijing 100600
Tél. : (86 10) 65 32 1725/5790/5883
Fax: (86 10) 65 32 4854
E-mail : beijing@unesco.org
<http://www.unescobeijing.org>

Congo

B.P. 90
Brazzaville
Tél. : (242) 670 55 53
Fax : (242) 81 17 80
E-mail : brazzaville@unesco.org

Costa Rica

Apartado 220-2120
San Francisco de Guadalupe
Tél. : (506) 258 7625
Fax : (506) 258 7458
E-mail : san-jose@unesco.org

Cuba

Calzada 551 – Esq. a D, Vedado
La Havane
Tél. : (53 7) 833 34 38; 832 2840
Fax: (53 7) 833 31 44
E-mail : habana@unesco.org
<http://www.unesco.org/cu>

Égypte

8 Abdel-Rahman Fahmy Street,
Garden City
Le Caire 11541
Tél. : (20-2) 79 50424
Fax : (20-2) 79 45 296
E-mail : cairo@unesco.org

Équateur

Juan León Mera 130 y Ave. Patria,
Edificio CFN 6to piso
Quito
Tél. : (593-2) 2529.085 / 2562.327
Fax : (593-2) 2504.435
E-mail : quito@unesco.org
<http://portal.unesco.org/quito>

États-Unis d'Amérique

2, United Nations Plaza, Room
900,
New York, NY 10017
Tél. : (1-212) 963 59 95
Fax: (1-212) 963 80 14
E-mail : s.billello@unesco.org

Éthiopie

P.O. Box 1177
Addis-Abeba
Tél. : (251-11) 551-3953
Fax : (251-11) 551-1414
E-mail : addis@unesco.org

Fédération de Russie

Mytnaya Str. 1
Moscou 119049
Tél. : (7-095) 230 0554/1065/0643
Fax : (7-095) 230 6085 ; 956 3666
E-mail : moscow@unesco.org
<http://www.unesco.ru>

Gabon

B.P. 2183
Libreville
Tél. : (241) 76 28 79
Fax: (241) 76 28 14
E-mail : unesclbv@inet.gn

Ghana

P.O. Box CT4949
Accra
Tél. : (233-21) 765 497 ; 765 499
Fax: 233 21 765 498
E-mail : accra@unesco.org

Guatemala

Calle 4, 1-57, Zona 10
Guatemala City
Tél. : (502) 2360 5659/73 65
Fax: (502) 2331 1524
E-mail : unesco@guate.net.gt
<http://www.unescoguatemala.org>

Haïti

19, Delmas 60, Musseau par
Bourdon, Petionville
Port-au-Prince
Tél. : (509) 511 04 60
Fax : (509) 244-9366-7
E-mail : unescohaiti@hainet.net

Inde

B 5/29 Safdarjung Enclave
New Delhi 110 029
Tél. : (91-11) 2671 3000
Fax: (91-11) 2671 3001/2
E-mail : newdelhi@unesco.org
<http://unescoindia.nic.in>

Indonésie

UNESCO House, Jalan Galuh II,
No.5, Kebayoran Baru
Jakarta 12110
Tél. : (62-21) 739 9818
Fax: (62 21) 7279 6489
E-mail : jakarta@unesco.org
<http://www.unesco.or.id>

Iran (République islamique d')

Bahman Building, Saadabad
Complex, Darband Square
Tehran 19894
Tél. : (98 21) 22740141-3
Fax: (98 21) 2740144
E-mail : tehran@unesco.org

Italie

Palazzo Zorzi, Castello 4930
Venice
Tél. : (39) 041 2601511
Fax : (39) 041 5289995
E-mail : roste@unesco.org
<http://portal.unesco.org/venice>

Jamaïque

The Towers, 25 Dominica Drive
Kingston 5
Tél. : (1-876) 929 70 87-9
Fax: (1-876) 929 84 68
E-mail : kingston@unesco.org
<http://www.unescocaribbean.org>

Jordanie

P.O. Box 2270
Amman 11181
Tél. : (962-6) 551 4234/6559
Fax: (962-6) 553 2183
E-mail : registry@unesco.org.jo

Kazakhstan

67, Tole Bi Street
Almaty 050000
Tél. : (7-3272) 58 26 37-42
Fax: (7-3272) 79 48 53
E-mail : almaty@unesco.org
<http://www.unesco.kz>

Kenya

United Nations Complex, Gigiri,
Block C
Nairobi
Tél. : (254-20) 62 12 34
Fax : (254- 20) 62 27 50
E-mail : p.vitta@unesco.org
<http://www.unesco-nairobi.org>

Liban

B.P. 11-5244
Beirut
Tél. : (961-1) 85 00 13-5
Fax : (961-1) 82 48 54
E-mail : beirut@unesco.org
<http://portal.unesco.org/beirut>

Mali

B.P. E 1763, Badalabougou Est
Bamako
Tél. : (223) 223 34 92-93
Fax : (223) 223 34 94
E-mail : bamako@unesco.org
<http://www.un.org.ml/snu/unesco.htm>

Maroc

35, avenue du 16 novembre, Agdal
Rabat 1777
Tél. : (212) 37 67 03 72-74 ; 37 77
81 82
Fax : (212) 37 67 03 75
E-mail : rabat@unesco.org
<http://portal.unesco.org/rabat>

Mexique

Pte Masaryk n.° 526, 3er piso,
Colonia Polanco
11560 Mexico, D.F.
Tél. : (52-55) 5230 7600
Fax : 52-55) 5230 7602
E-mail : mexico@unesco.org

Afghanistan

United Nations Compound
P.O. Box 5, Kabul
Tél. : (93-79) 344 229
Fax: 00 873 763 468 836; 004 724
126 902
E-mail : kabul@unesco.org

Bangladesh

G.P.O. Box 57
Dhaka 1207
Tél. : (8802) 986 2073; 987 3210
Fax: (8802) 987 1150
E-mail : dhaka@unesco.org

Brésil

Caixa Postal 08563
Brasilia
Tél. : (55 61) 2106 3500
Fax: (55-61) 3322 4261
E-mail : brasilia@unesco.org
<http://www.unesco.org/br>

Burundi

B.P. 1490
Bujumbura
Tél. : (257) 21 53 82/84
Fax: 257 21 53 83
E-mail : bujumbura@unesco.org

Cambodge

P.O. Box 29, 38 Samdech Sothearos
Blvd.
Phnom Penh
Tél. : (855-23) 426 726
Fax: (855-23) 426 163
E-mail : phnompenh@unesco.org
<http://portal.unesco.org/phnompenh>

Cameroun

B.P. 12909
Yaoundé
Tél. : (237) 22 257 63
Fax: (237) 22 263 89
E-mail : yaounde@unesco.org

Mozambique

C.P. 1397
Maputo
Tél. : (258) 0149 3434
Fax : (258) 0149 3431
E-mail : maputo@unesco.org
<http://www.uem.mz/unesco>

Namibie

Oppenheimer House, 5 Brahms Street, Windhoek West
Windhoek
Tél. : (264 61) 291 7000
Fax : (264 61) 291 7220
E-mail : windhoek@unesco.org
<http://portal.unesco.org/windhoek>

Népal

P.O. Box 14391
Kathmandu
Tél. : (977-1) 5554 396 ; 5554 769
Fax : (977-1) 5554 450
E-mail : kathmandu@unesco.org
<http://www.unesco.org/kathmandu>

Nigéria

Plot 777, Bouake St. off Herbert Macaulay Way, Wuse Zone 6, Abuja
Tél. : (234-9) 461 8502 ; 461 8510
Fax : (234-9) 52 38 094
E-mail : abuja@unesco.org

Ouzbékistan

95, Amir Temur St.
Tashkent 700084
Tél. : (998-71) 12 07 116
Fax : (998-71) 13 21 382
E-mail : tashkent@unesco.org

Pakistan

P.O. Box 2034 A
Islamabad 44000
Tél. : (92-51) 280 0083
Fax : (92-51) 280 0056
E-mail : islamabad@unesco.org
<http://undp.un.org.pk/unesco>

Palestine (Autorité)

P.O. Box 2154
Ramallah
Tél. : (972-2) 2959740
Fax : (972-2) 2959741
E-mail : unesco@palnet.com

Pérou

Apartado Postal 41
Lima 0192
Tél. : (51-1) 476 98 71; 224 25 26
Fax : (51-1) 476 98 72
E-mail : unesco@amauta.rcp.net.pe
<http://www.unesco.org/lima>

Qatar

P.O. Box 3945
Doha
Tél. : (974) 486 7707-8
Fax : (974) 486 7644
E-mail : doha@unesco.org
<http://www.unesco.org/doha>

République démocratique du Congo

B.P. 7248
Kinshasa I
Tél. : (243) 81 88 48 253
Fax : (243) 99 99 75 361
E-mail : kinshasa@unesco.org

Samoa

P.O. Box 615, Matautu-uta Post Office
Apia
Tél. : (685) 242 76
Fax : (685) 222 53
E-mail : apia@unesco.org

Sénégal

B.P. 3311
Dakar
Tél. : (221) 849 23 23
Tél. : (221) 823 83 93
E-mail : dakar@unesco.org
<http://www.dakar.unesco.org>

Suisse

Villa "Les Feuillantines"
CH-1211 Genève 10
Tél. : (41-22) 917 33 81
Fax : (41-22) 917 00 64
E-mail : geneva@unesco.org

Tanzanie (République unie de)

P.O. Box 31473
Dar es Salaam
Tél. : (255-22) 266 6623/7165
Fax : (255-22) 266 6927
E-mail : dar-es-salaam@unesco.org

Thaïlande

920 Sukhumvit Road,
Bangkok 10110
Tél. : (66-2) 391 0577/0879
Fax : (66-2) 391 0866
E-mail : bangkok@unesco.org
<http://www.unescobkk.org>

Uruguay

Casilla de Correo 859
Montevideo 11300
Tél. : (598-2) 413 20 75
Fax : (598-2) 413 20 94
E-mail : orcyt@unesco.org.uy
<http://www.unesco.org.uy>

Viet Nam

23 Cao Ba Quat St.
Hanoi
Tél. : (84-4) 747 0275
Fax : (84-4) 747 0274
E-mail : registry@unesco.org.vn
<http://www.unesco.org.vn>

Zimbabwe

P.O. Box HG 435, Highlands
Harare
Tél. : (263-4) 776 775-9
Fax : (263-4) 776 055
E-mail : harare@unesco.org
<http://www.harare.unesco.org>

Instituts et centres de l'UNESCO

Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES)

39, Stirbei Voda St.
010102-Bucarest, Roumanie
Tél. : (40 21) 3130839; 3130698;
3159956
Fax : (40 21) 3123567
E-mail : info@cepes.ro
<http://www.cepes.ro>

Centre international de physique théorique (CIPT)

Strada Costiera 11,
34014 Trieste, Italie
Tél. : (39 040) 2240111
Fax : (39 040) 224163
E-mail : sci_info@ictp.it
<http://www.ictp.it>

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

P.O. Box 3015
2601 DA Delft, Pays-Bas
Tél. : (31-15) 2151 715
Fax : (31-15) 2122 921
E-mail : info@unesco-ihe.org
<http://www.unesco-ihe.org>

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

P.O. Box 2305
Addis-Abeba, Ethiopie
Tél. : (251-11) 5513796
Fax : (251-11) 5514936
E-mail : info@unesco-iiica.org
<http://www.unesco-iiica.org>

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg, Allemagne
Tél. : (49-40) 448041-0
Fax (49-40) 4107723
E-mail : iue@unesco.org
<http://www.unesco.org/education/iue>

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP)

7-9, rue Eugène-Delacroix
75116 Paris, France
Tél. : (33-1) 45 03 77 00
Fax : (33-1) 40 72 83 66
E-mail : info@iiep.unesco.org
<http://www.unesco.org/iiep>

IIEP-Buenos Aires

Agüero 2071
1425 Buenos Aires, Argentine
Tél. : (54-11) 4806 9366; 4807 5446
Fax : (54-11) 4806 9458
E-mail : info@iiep-buenosaires.org.ar
<http://www.iiep-buenosaires.org.ar>

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

Apartado Postal 68.394.
Caracas 1062-A, Venezuela
Tél. : (58-212) 286.0555; 286.1020
Fax : (58-212) 286.0527; 286.0527
E-mail : iesalc@unesco.org.ve
<http://www.iesalc.unesco.org.ve>

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

C.P. 199, 1211 Genève 20, Suisse
Tél. : (41-22) 917.78.00
Fax : (41-22) 917.78.01
E-mail : director@ibe.unesco.org
<http://www.ibe.unesco.org>

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

8 Kedrova St. (Bldg. 3),
117292 Moscou, Fédération de Russie
Tél. : (7-095) 129-29-90
Fax : (7-095) 129-12-25
E-mail : Azat.Khannanov@iite.ru
<http://is.iite.ru/html>

Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC)

Görresstrasse 15
53113 Bonn, Allemagne
Tél. : (49-228) 2 43 37-0
Fax : (49-228) 2 43 37-77
Email: info@unevoc.unesco.org
<http://www.unevoc.unesco.org>

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

C.P. 6128 Succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7
Canada
Tél. : (1-514) 343-6880
Fax : (1-514) 343-6882
E-mail : information@uis.unesco.org
<http://www.uis.unesco.org>

« **Rites de la mort** »

Gérard Voisin (1934)
Installation en bois

Don de l'artiste à
l'UNESCO en 2005

© UNESCO/Danica Bijeljac

